This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

$B 280 783

SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
LVX
FIAT
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

ÉTAT GÉNÉRAL

DES POSTES

DU

ROYAUME DE FRANCE,

SUIVI DE LA CARTE GÉOMÉTRIQUE DES ROUTES DESSERVIES EN POSTE, AVEC DÉSIGNATION DES RELAIS ET DES DISTANCES :

Paris,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1818.

HE 6983
.E8

AVIS.

LE LIVRE DE POSTE se trouve chez les Maîtres de poste des principales villes du Royaume, et chez MM. *LE PRIEUR, Commissionnaire en librairie, rue des Mathurins, hôtel de Cluny; BELIN fils, Libraire, quai des Augustins, n.° 35; P. A. F. TARDIEU, Graveur de l'Administration des Postes, place de l'Estrapade, n.° 1;* M. *CABANY l'aîné, Marchand de papier, hôtel Saint-Aignan, rue Sainte-Avoye,* et MM. *Jean GOUJON, Marchand de cartes géographiques, rue du Bac, n.° 6,* et *DE LA TYNNA, rue Jean-Jacques Rousseau, n.° 20, à Paris.*

Le relais de la Poste aux chevaux est établi, à Paris, rue Saint-Germain-des-Prés, n.° 10, faubourg Saint-Germain.

248177

ÉCLIPSES DE L'AN 1818.

Il y aura, cette année, trois Éclipses, une de Soleil et deux de Lune.

Le 20 avril, Éclipse de Lune, visible à Paris.

Le 5 mai, Éclipse partielle de Soleil, visible à Paris.

Le 14 octobre, Éclipse de Lune, visible à Paris.

LES QUATRE SAISONS.

Le PRINTEMPS commencera le 20 Mars 1818, à $11^h\ 33'$ du matin, le Soleil entrant dans le signe du Bélier, *équinoxe de printemps.*

L'ÉTÉ commencera le 21 Juin, à $9^h\ 9'$ du matin, le Soleil entrant dans le signe de l'Écrevisse, *solstice d'été.*

L'AUTOMNE commencera le 23 Septembre, à $11^h\ 1'$ du soir, le Soleil entrant dans le signe de la Balance, *équinoxe d'automne.*

L'HIVER commencera le 21 Décembre, à $8^h\ 3'$ du matin, le Soleil entrant dans le signe du Capricorne, *solstice d'hiver.*

JANVIER.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Jeudi	CIRCONCISION.	
2	Vendredi	S. Basile, évêque.	
3	Samedi	S.te Geneviève.	
4	DIMANCHE	S. Rigobert.	
5	Lundi	S. Siméon-Stylite.	
6	Mardi	ÉPIPHANIE.	N. L. le 6.
7	Mercredi	S. Théau.	
8	Jeudi	S. Lucien.	
9	Vendredi	S. Lucy.	
10	Samedi	S. Paul l'hermite.	
11	DIMANCHE	S.te Hortense.	
12	Lundi	S. Arcade.	
13	Mardi	Baptême de N. S.	
14	Mercredi	S. Hilaire.	P. Q. le 14.
15	Jeudi	S. Maur, abbé.	
16	Vendredi	S. Guillaume.	
17	Samedi	S. Antoine.	
18	DIM. *Septuagésime*	Chaire S. Pierre à Rome.	
19	Lundi	S. Sulpice.	
20	Mardi	S. Sébastien.	
21	Mercredi	S.te Agnès.	
22	Jeudi	S. Vincent.	Pl. L. le 22.
23	Vendredi	S. Ildefonse.	
24	Samedi	S. Babylas.	
25	DIM. *Sexagésime*	Conversion de S. Paul.	
26	Lundi	S. Polycarpe.	
27	Mardi	S. Julien.	
28	Mercredi	S. Charlemagne.	
29	Jeudi	S. François de Sales.	D. Q. le 29.
30	Vendredi	S.te Bathilde.	
31	Samedi	S. Pierre-Nolasque.	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 31 m. le matin et de 31 m. le soir.

FÉVRIER.

Jours du mois.	JOUR DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	DIM. *Quinquagésime*. . .	S. Ignace.	
2	Lundi.	PURIFICATION.	
3	Mardi.	S. Blaise.	
4	Mercredi.	*Les Cendres.*	
5	Jeudi.	S.te Agathe.	N. L. le 5.
6	Vendredi.	S. Vast.	
7	Samedi.	S. Romuald.	
8	1.er DIM. *Quadragésime.*	S. Jean de M.	
9	Lundi.	S.te Apolline.	
10	Mardi.	S.te Scolastique.	
11	Mercredi.	*Q.-temps.* S. Severin.	
12	Jeudi.	S.te Eulalie.	
13	Vendredi.	S. Lezin.	P. Q. le 13.
14	Samedi.	S. Valentin.	
15	2. DIM. *Reminiscere*. . .	S. Joyite.	
16	Lundi.	S.te Juliane.	
17	Mardi.	S. Silvain.	
18	Mercredi.	S. Simeon.	
19	Jeudi.	S. Gabin.	
20	Vendredi.	S. Eucher.	
21	Samedi.	S. Flavien.	P. L. le 21.
22	3. DIMANCHE. *Oculi*. .	Chaire de S. P. à Ant.	
23	Lundi.	S. Damien.	
24	Mardi.	S. Mathias.	
25	Mercredi.	S. Taraise.	
26	Jeudi.	S. Porphyre.	
27	Vendredi.	S.te Honorine.	
28	Samedi.	S. Romain.	D. Q. le 28.

Les jours croissent pendant ce mois de 27 m. le matin et de 47 m. le soir.

MARS.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	4. DIMANCHE. *Lætare.*	S. Aubin, évêque.	
2	Lundi.	S. Simplice.	
3	Mardi.	S. Melece.	
4	Mercredi.	S. Casimir.	
5	Jeudi.	Les cinq Plaies.	
6	Vendredi.	S.te Colette.	
7	Samedi.	S.te Perpétue.	N. L. le 7.
8	5 DIM. *La Passion.*	S. Ponce.	
9	Lundi.	S. Jean de Dieu.	
10	Mardi.	S. Boniface.	
11	Mercredi.	Les 40 Martyrs.	
12	Jeudi.	S. Pol, évêque.	
13	Vendredi.	S.te Euphrasie.	
14	Samedi.	S. Lubin, évêque.	
15	6. DIM. *Rameaux.*	S. Longin.	P. Q. le 15.
16	Lundi.	S. Cyriaque.	
17	Mardi.	S.te Gertrude.	
18	Mercredi.	S. Alexandre.	
19	Jeudi.	S. Joseph.	
20	Vendredi.	*Vendredi-Saint.*	
21	Samedi.	S. Benoît, abbé.	
22	DIMANCHE.	PAQUES.	Pl. L. le 22.
23	Lundi.	S. Victorien.	
24	Mardi.	S.te Catherine de S.	
25	Mercredi.	Le bon Larron.	
26	Jeudi.	S. Ludger.	
27	Vendredi.	S. Rupert.	
28	Samedi.	S. Irénée.	
29	1.er DIM. *Quasimodo.*	S. Eustase.	D. Q. le 29.
30	Lundi.	ANNONCIATION.	
31	Mardi.	S.te Balbine.	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 55 m. le matin et de 55 m. le soir.

AVRIL.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Mercredi.	S. Hugues.	
2	Jeudi.	S. François de Paule.	
3	Vendredi.	S. Richard.	
4	Samedi.	S. Ambroise.	
5	2. DIMANCHE.	S. Vincent Ferrier.	N. L. le 5.
6	Lundi.	S. Prudence.	
7	Mardi.	S. Hégésippe.	
8	Mercredi.	S. Denis, évêque.	
9	Jeudi.	S.te Marie Égyptienne.	
10	Vendredi.	S. Macaire.	
11	Samedi.	S. Léon, pape.	
12	3. DIMANCHE.	S. Florentin.	
13	Lundi.	S. Justin.	P. Q. le 13.
14	Mardi.	S. Tiburce.	
15	Mercredi.	S. Paterne.	
16	Jeudi.	S. Fructueux.	
17	Vendredi.	S. Anicet.	
18	Samedi.	S. Ligobert	
19	4. DIMANCHE.	S. Elpheye.	
20	Lundi.	S. Hildegonde.	
21	Mardi.	S. Marcellin.	Pl. L. le 21.
22	Mercredi.	S.te Opportune.	
23	Jeudi.	S. George.	
24	Vendredi.	S.te Beuve.	
25	Samedi.	S. Marc, *abstinence*.	
26	5. DIMANCHE.	S. Clet, pape.	
27	Lundi. *Les Rogations.*	S. Polycarpe.	D. Q. le 27.
28	Mardi.	S. Vital.	
29	Mercredi.	S. Robert.	
30	Jeudi.	ASCENSION.	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 52 m. le matin et de 52 m. le soir.

Jours du mois	JOURS DE LA SEMAINE	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Vendredi.	S. Jacques, S. Philippe.	
2	Samedi.	S. Athanase.	
3	6. DIMANCHE.	Invent. de la S.te Croix.	
4	Lundi.	Ste Monique.	
5	Mardi.	Conversion de S. Aug.	N. L. le 5.
6	Mercredi.	S. Jean-Porte-Latine.	
7	Jeudi.	S. Stanislas.	
8	Vendredi.	S. Désiré.	
9	Samedi.	*Vig. jeûne.* Tr. de S. Nic.	
10	DIMANCHE.	PENTECOTE.	
11	Lundi.	S. Mamert.	
12	Mardi.	S. Epiphane.	
13	Mercredi.	*Quat.-temps.* S. Servais.	P. Q. le 13.
14	Jeudi.	S. Boniface.	
15	Vendredi.	S. Isidore.	
16	Samedi.	S. Honoré.	
17	1.er DIMANCHE.	TRINITÉ.	
18	Lundi.	S. Félix.	
19	Mardi.	S. Célestin.	
20	Mercredi.	S. Yves.	Pl. L. le 20.
21	Jeudi.	FÊTE-DIEU.	
22	Vendredi.	S.te Julie.	
23	Samedi.	S. Didier.	
24	2. DIMANCHE.	S. Donatien.	
25	Lundi.	S. Urbain.	
26	Mardi.	S. Philippe de Néri.	D. Q. le 26.
27	Mercredi.	S. Hildevert.	
28	Jeudi.	FÊTE-DIEU (Octave).	
29	Vendredi.	S. Maximin.	
30	Samedi.	S. Hubert.	
31	3. DIMANCHE.	S.te Pétronille.	

Les jours croissent, pendant le mois, de 41 m. le matin et de 40 m. le soir.

JUIN.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Lundi.	S. Pothin.	
2	Mardi.	S. Pamphile.	
3	Mercredi.	S.te Clotilde.	N. L. le 3.
4	Jeudi.	S. Quirin.	
5	Vendredi.	S. Boniface.	
6	Samedi.	S. Claude.	
7	4. DIMANCHE.	S. Mériadec.	
8	Lundi.	S. Médard.	
9	Mardi.	S. Prime.	
10	Mercredi.	S. Landry.	
11	Jeudi.	S. Barnabé.	P. Q. le 11.
12	Vendredi.	S. Justin.	
13	Samedi.	S. Antoine de Padoue.	
14	5. DIMANCHE.	S. Basile.	
15	Lundi.	S. Rufin.	
16	Mardi.	S. Guy.	
17	Mercredi.	S. Ferréol.	
18	Jeudi.	S.te Marine.	P. L. le 18.
19	Vendredi.	S. Gervais, S. Protais.	
20	Samedi.	S. Silvère.	
21	6. DIMANCHE.	S. Leufroy.	
22	Lundi.	S. Paulin.	
23	Mardi.	*Vig. jeûne.* S. Lanfranc.	
24	Mercredi.	Nativ. S. Jean-Baptiste.	
25	Jeudi.	Translation de S. Eloi.	D. Q. le 25.
26	Vendredi.	S. Babolein.	
27	Samedi.	S. Ladislas, roi.	
28	7. DIMANCHE.	*Vigile-jeûne.* S. Irénée.	
29	Lundi.	S. Pierre, S. Paul.	
30	Mardi.	Comm. S. Paul.	

Les jours cr. de 9 m. le matin et 10 m. le soir jusqu'au 21, et décr. de 2 m. jusqu'au 30.

JUILLET.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Mercredi.	S. Martial.	
2	Jeudi.	Visitation de N. D.	
3	Vendredi.	S. Anatole.	N. L. le 3.
4	Samedi.	Transl. de S. Martin.	
5	8. DIMANCHE.	S.te Zoé.	
6	Lundi.	S. Tranquillin.	
7	Mardi.	S.te Aubierge.	
8	Mercredi.	S.te Elisabeth.	
9	Jeudi.	S. Cyrille, évêque.	
10	Vendredi.	S.te Félicité.	
11	Samedi.	Transl. de S. Benoît.	P. Q. le 11.
12	9. DIMANCHE.	S. Gualbert.	
13	Lundi.	S. Turiaf.	
14	Mardi.	S. Isaac.	
15	Mercredi.	S. Henri.	
16	Jeudi.	Notre-Dame du M. C.	
17	Vendredi.	S. Alexis.	P. L. le 17.
18	Samedi.	S. Clair, évêque.	
19	10. DIMANCHE.	S. Vincent de Paul.	
20	Lundi.	S.te Marguerite.	
21	Mardi.	S. Victor.	
22	Mercredi.	S.te Madeleine.	
23	Jeudi.	S. Apollinaire.	
24	Vendredi.	S.te Christine.	
25	Samedi.	S. Jacques S. Christophe	D. Q. le 25.
26	11. DIMANCHE.	Transl. de S. Marcel.	
27	Lundi.	S. George.	
28	Mardi.	S.te Anne.	
29	Mercredi.	S.te Marthe.	
30	Jeudi.	S. Abdon.	
31	Vendredi.	S. Germain d'Auxerre.	

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 2 h. 8 m. le matin et de 29 m. le soir.

AOUT.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Samedi	S.te Sophie.	
2	12. DIMANCHE	S. Étienne.	N. L. le 2.
3	Lundi	Invent. de S. Étienne.	
4	Mardi	S. Dominique.	
5	Mercredi	S. Yon, martyr.	
6	Jeudi	Transfigurat. de N. S.	
7	Vendredi	Susc. de la S.te Croix.	
8	Samedi	S. Justin, martyr.	
9	13. DIMANCHE	S. Romain.	P. Q. le 9.
10	Lundi	S. Laurent.	
11	Mardi	Susc. Sainte-Couronne.	
12	Mercredi	S.te Claire.	
13	Jeudi	S. Hippolyte.	
14	Vendredi	*Vigile-jeûne.* S. Eusèbe.	
15	Samedi	ASSOMPTION.	
16	14. DIMANCHE	S. Roch.	Pl. L. le 16.
17	Lundi	S. Mammès.	
18	Mardi	S.te Hélène.	
19	Mercredi	S. Louis, évêque.	
20	Jeudi	S. Bernard.	
21	Vendredi	S.te Chantal.	
22	Samedi	S. Symphorien.	
23	15. DIMANCHE	S. Sidoine.	D. Q. le 23.
24	Lundi	S. Barthélemi.	
25	Mardi	S. Louis.	
26	Mercredi	S. Zéphirin.	
27	Jeudi	S. Césaire.	
28	Vendredi	S. Augustin.	
29	Samedi	S. Médéric.	
30	16. DIMANCHE	S. Fiacre.	
31	Lundi	S. Ovide.	N. L. le 31.

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 48 m. le matin et de 48 m. le soir.

SEPTEMBRE.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Mardi	S. Leu et S. Gilles.	
2	Mercredi	S. Lazare.	
3	Jeudi	S. Grégoire.	
4	Vendredi	S.te Rosalie.	
5	Samedi	S. Bertin.	
6	17. DIMANCHE.	S. Eleuthère.	
7	Lundi	S. Cloud.	P. Q. le 7.
8	Mardi	NATIVITÉ de N. D.	
9	Mercredi	S. Omer.	
10	Jeudi	S. Nicolas de Tolentin.	
11	Vendredi	S. Hyacinthe.	
12	Samedi	S. Raphaël.	
13	18. DIMANCHE.	S. Maurille.	
14	Lundi	Exaltation-S.te-Croix.	Pl. L. le 14.
15	Mardi	S. Nicomède.	
16	Mercredi	*Q.-temps* S.te Euphémie.	
17	Jeudi	S. Lambert.	
18	Vendredi	S. Jean Chrysostome.	
19	Samedi	S. Janvier.	
20	19. DIMANCHE.	S. Eustache.	
21	Lundi	S. Mathieu.	
22	Mardi	S. Maurice.	D. Q. le 22.
23	Mercredi	S.te Thècle.	
24	Jeudi	S. Andoche.	
25	Vendredi	S. Firmin, évêque.	
26	Samedi	S. Cyprien.	
27	20. DIMANCHE.	S. Côme et S. Damien.	
28	Lundi	S. Céran, évêque.	
29	Mardi	S. Michel.	
30	Mercredi	S. Jérôme.	N. L. le 30.

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 53 m. le matin et de 53 m. le soir.

OCTOBRE.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Jeudi.	S. Remi.	
2	Vendredi.	S.ts Anges gardiens.	
3	Samedi	S. Denis l'Aréopagite.	
4	21. DIMANCHE.	S. François.	
5	Lundi.	S.te Aure.	
6	Mardi	S. Bruno.	
7	Mercredi.	S.te Julie.	P. Q. le 7.
8	Jeudi.	S.te Brigitte.	
9	Vendredi.	S. Denis.	
10	Samedi	S. Géréon.	
11	22. DIMANCHE.	S. Nicaise.	
12	Lundi.	S. Wilfrid.	
13	Mardi	S. Géraud.	
14	Mercredi.	S. Calixte.	P. L. le 14.
15	Jeudi.	S.te Thérèse.	
16	Vendredi.	S. Gal, abbé.	
17	Samedi	S. Cerboney.	
18	23. DIMANCHE.	S. Luc, évangéliste.	
19	Lundi	S.te Uranie.	
20	Mardi	S. Caprais.	
21	Mercredi.	S.te Ursule.	
22	Jeudi.	S. Mellon.	D. Q. le 22.
23	Vendredi.	S. Hilarion.	
24	Samedi.	S. Magloire.	
25	24. DIMANCHE.	S. Crépin, S. Crépinien.	
26	Lundi	S. Évariste.	
27	Mardi	S. Frumence.	
28	Mercredi.	S. Simon et S. Jude.	
29	Jeudi.	S. Faron, évêque.	N. L. le 29.
30	Vendredi.	S. Lucain.	
31	Samedi.	*Vigile-jeûne*. S. Quentin.	

Les jours décroissent pendant ce mois, de 54 m. le matin et de 54 m. le soir.

NOVEMBRE.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	25. DIMANCHE.....	TOUSSAINT.	
2	Lundi.....	*Les Morts.*	
3	Mardi.....	S. Marcel.	
4	Mercredi.....	S. Charles-Borromée.	
5	Jeudi.....	S.te Berthile.	P. Q. le 5.
6	Vendredi.....	S. Léonard.	
7	Samedi.....	S. Florent.	
8	26. DIMANCHE.....	S.tes Reliques.	
9	Lundi.....	S. Mathurin.	
10	Mardi.....	S. Léon-le-Grand.	
11	Mercredi.....	S. Martin, évêque.	
12	Jeudi.....	S. René, évêque.	Pl. L. le 12.
13	Vendredi.....	S. Gendulfe.	
14	Samedi.....	S. Bertrand.	
15	27. DIMANCHE.....	S. Maclou.	
16	Lundi.....	S. Edme.	
17	Mardi.....	S. Agnan, évêque.	
18	Mercredi.....	S.te Aude.	
19	Jeudi.....	S.te Élisabeth.	
20	Vendredi.....	S. Edmond.	
21	Samedi.....	Présentation de N. D.	D. Q. le 21.
22	28. DIMANCHE.....	S.te Cécile.	
23	Lundi.....	S. Clément.	
24	Mardi.....	S. Severin.	
25	Mercredi.....	S.te Catherine.	
26	Jeudi.....	S.te Geneviève des A.	
27	Vendredi.....	S. Vital.	
28	Samedi.....	S. Sosthène.	N. L. le 28.
29	1.er DIMANCHE.....	Avent. S. Saturnin.	
30	Lundi.....	S. André, apôtre.	

Les jours décroissent pendant ce mois, de 9h. 30m. du matin et de 9h. 30m. du soir.

DÉCEMBRE.

Jours du mois.	JOURS DE LA SEMAINE.	NOMS DES SAINTS.	PHASES de la Lune.
1	Mardi	S. Éloi.	
2	Mercredi	S. François-Xavier.	
3	Jeudi	S. Anthême.	
4	Vendredi	S.te Barbe.	P. Q. le 4.
5	Samedi	S. Sabas.	
6	2. DIMANCHE	S. Nicolas.	
7	Lundi	S.te Fare.	
8	Mardi	CONCEPTION.	
9	Mercredi	S.te Gorgonie.	
10	Jeudi	S.te Valère.	
11	Vendredi	S. Fuscien.	
12	Samedi	S.te Constance.	Pl. L. le 12.
13	3. DIMANCHE	S.te Luce.	
14	Lundi	S. Nicaise.	
15	Mardi	S. Mesmin.	
16	Mercredi	*Q.-temps.* S.te Adélaïde.	
17	Jeudi	S.te Olympiade.	
18	Vendredi	S. Nemèse.	
19	Samedi	S.te Meuris.	
20	4. DIMANCHE	S. Gratien.	D. Q. le 20.
21	Lundi	S. Thomas.	
22	Mardi	S. Chérémon.	
23	Mercredi	S.te Victoire.	
24	Jeudi	*Vigile-jeûne.* S. Yves, év.	
25	Vendredi	NOËL.	
26	Samedi	S. Étienne.	
27	DIMANCHE	S. Jean-Évangéliste.	N. L. le 27.
28	Lundi	S.ts Innocens.	
29	Mardi	S. Thomas de Cantorb.	
30	Mercredi	S.te Colombe.	
31	Jeudi	S. Silvestre.	

Les jours décroissent de 23 m. jusqu'au 21, et croissent de 4 m. du 22 jusqu'au 31.

ÉPOQUES

ÉPOQUES.

Année de la Période julienne	6531.
depuis la première Olympiade d'Iphitus	2592.
de la Fondation de Rome, selon Varron	2571.
de l'Époque de Nabonassar	2565.
de l'Ère chrétienne	1818.
de l'Hégire ou Époque des Turcs	1196.

L'année 1233 des Turcs commence le 11 Novembre 1817, et finit le 30 Octobre 1818, selon l'usage de Constantinople.

Comput ecclésiastique pour 1818.

Nombre d'or	14.	Indiction romaine	6.
Épacte	XXIII.	Lettre dominicale	D.
Cycle solaire	7.		

Déclinaison de l'aiguille aimantée, observée par M. *Bouvard*, le 10 Août 1814, à midi, 22^{d} 34^{c} vers le Nord-Ouest.

FÊTES MOBILES.

La Septuagésime, le 18 Janvier.	La Pentecôte, le 10 Mai.
Les Cendres, le 4 Février.	La Trinité, le 17 Mai.
Pâques, le 22 Mars.	La Fête-Dieu, le 21 Mai.
Les Rogations, les 27, 28 et 29 Avr.	L'Avent, le 29 Novembre.
L'Ascension, le 30 Avril.	

FÊTES OBSERVÉES EN FRANCE.

Pâques, 22 Mars.	S. Louis, 25 Août.
Ascension, 30 Avril.	Toussaint, 1.er Novembre.
Pentecôte, 10 Mai.	Noël, 25 Décembre.
Assomption, 15 Août.	

QUATRE-TEMPS.

Février, 11, 13 et 14.	Septembre, 16, 18 et 19.
Mai, 13, 15 et 16.	Décembre, 16, 18 et 19.

HEURES DES MARÉES
DANS LES PORTS PRINCIPAUX,

Aux jours des nouvelles et pleines Lunes.

	h.	m.		h.	m.
Bayonne	3	38	Lorient	3	30
Bordeaux	7	45	Mont-Saint-Michel	6	30
Boulogne	10	40	Rochefort	4	15
Brest	3	33	Rochelle (la)	3	45
Calais	11	45	Rouen	1	15
Cherbourg	7	45	Saint-Jean-de-Luz	3	30
Dieppe	10	30	Saint-Malo	6	00
Dunkerque	11	45	Saint-Vallery	10	15
Gravelines	0	00	Tréguier	7	30
Havre (le)	9	15	Vannes	3	45
Honfleur	9	15			

Pour connaître l'heure à laquelle la mer est pleine dans un des ports ci-dessus, il faut ajouter à l'heure de l'indication de la marée autant de fois 48 minutes qu'il s'est écoulé de jours depuis la nouvelle ou la pleine lune.

Si la somme de ces 48 minutes réunies à l'heure de la marée excède douze heures, l'excédant sera également l'heure de la pleine mer.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Directeur général,

M. DUPLEIX DE MÉZY (C. ✱),
Conseiller d'état.

Membres du Conseil.

M. GOUIN,
M. BOULENGER (O. ✱),
M. MOLLIÈRE LA BOULAYE.

Secrétaire général.

M. ROGER (✱).

EXTRAIT
DES LOIS ET REGLEMENS
Sur le fait de la Poste aux chevaux.

AVERTISSEMENT.

L'ORDONNANCE du 17 mai 1817 a supprimé l'Administration des postes aux chevaux; elle est réunie, sous le titre de *Division*, à l'Administration des postes.

MM. les Inspecteurs des postes sont chargés de la surveillance des deux services.

EXTRAIT DE LA LOI

Du 9 Décembre 1793.

ART. I.er L'ÉTABLISSEMENT général des Postes aux chevaux est maintenu dans toute l'étendue de la France.

II. Nul autre que les maîtres de poste munis d'une commission spéciale, ne pourra établir de relais particuliers, renvoyer ou conduire à titre de louage, des voyageurs d'un relais à un autre, à peine d'être contraint de payer, par forme d'indemnité, le prix de la course, au profit des maîtres de poste et des postillons qui auront été frustrés.

III. La prohibition portée au précédent article ne s'étend point aux conducteurs de petites voitures non suspendues, connues sous le nom de pataches ou carrioles, et allant à petites ou grandes journées dans l'intérieur de la France, non plus qu'à ceux de toute autre voiture de louage allant constamment à petites journées et sans relayer.

IV. Il est défendu à tout maître de poste de relayer quiconque aurait contrevenu aux dispositions des articles précédens, sous peine de payer lui-même la course aux maîtres de poste et postillons à qui elle serait due à titre d'indemnité.

V. Sont exceptés les relais qui seraient établis pour le service des voitures publiques partant à jour et heure fixes, et annoncées par affiches, et le transport des dépêches par-tout où les maîtres de poste n'en seraient pas chargés, lorsque ces relais seront bornés au service qui leur est attribué.

Est également excepté le cas où un relais de poste se trouverait dégarni.

VI. Les maîtres de poste ne sont point sujets au droit de patente pour l'exercice public dont ils sont chargés; ils sont seulement astreints à faire enregistrer leur commission au greffe de leurs municipalités respectives.

VII. Le service des malles sera fait par les maîtres de poste sur les routes ci-après désignées, savoir :

De Paris à Caen, par Rouen;
De Paris à Lille, par Amiens et Arras;
De Paris à Bruxelles, par Saint-Quentin et Valenciennes;
De Paris à Mézières;
De Paris à Strasbourg, par Châlons et Metz;
De Paris à Strasbourg, par Châlons et Nancy;
De Paris à Besançon, par Troyes et Dijon;
De Paris à Belfort, par Troyes et Langres;
De Paris à Bayonne, par Orléans, Limoges et Toulouse;
De Paris à Bayonne, par Orléans, Poitiers et Bordeaux;
De Paris à Lyon, par Auxerre et Châlons-sur-Saone;
De Paris à Lyon, par Moulins;
De Paris à Nantes, par le Mans;
De Paris à Brest, par Alençon et Rennes;
De Lyon à Marseille;
Et de Marseille à Bordeaux.

XIV. Les postillons auront droit à une pension de retraite, après vingt ans de service comme postillons en rang, ou dans le cas d'un accident ou d'une infirmité qui les mettrait dans l'impuissance de se procurer, par un travail quelconque, les moyens d'exister.

Cette retraite ne pourra être moindre de 150 francs, ni plus forte de 200 francs.

Elle pourra être réversible, en tout ou en partie, aux veuves et aux enfans.

Les pièces que doivent produire les postillons qui aspirent à la pension, sont,

1.° *L'acte de naissance du réclamant, légalisé par le maire ou adjoint de la commune;*

2.° *Ses états de service dans les différens relais où il a servi, avec désignation de l'époque à laquelle il est entré à chaque relais où il a été employé, et celle où il a quitté; ces états doivent être certifiés par le maire de la commune, et visés par M. le préfet du département, ou par le sous-préfet de l'arrondissement;*

3.° *Dans le cas où le titulaire d'un relais où le réclamant aurait servi, n'existerait plus, ses services à ce relais seront constatés par le titulaire actuel, d'après les renseignemens qu'il aura pu recueillir, et l'attestation de deux notables de la commune; et ce certificat devra être également visé et légalisé;*

4.° *Un certificat qui constate l'indigence du réclamant;*

5.° *Un certificat qui constate si le réclamant est encore en activité de service, et dans le cas contraire, l'époque précise à laquelle il a quitté le service.*

XXIII. Il est défendu à tous postillons d'exiger aucune rétribution au-delà des guides fixés par la loi, d'insulter les voyageurs ou de leur donner aucun sujet de plainte, sous peine, en cas de récidive, de destitution, sans préjudice des peines qui pourront leur être infligées par les tribunaux.

XXIV. Pour constater la contravention aux dispositions de l'article précédent, il sera tenu, par chaque maître de poste, un registre coté et paraphé par le maire de la commune de la situation des relais. Les voyageurs pourront consigner leurs plaintes dans ce registre.

Les inspecteurs arrêteront et relèveront ce registre à chaque tournée, et en feront rapport à l'administration.

RÉGLEMENT D'ORDRE ET DE POLICE,

Du 20 Mai 1799, en exécution de l'article XXVI de la Loi du 9 Décembre 1798.

§. 1.er *Des Maîtres de poste et Postillons.*

ART. I.er LES maîtres de poste doivent résider à leur relais, où leur présence est constamment nécessaire pour y maintenir l'ordre, l'activité et la subordination, dont ils répondent personnellement.

Ils ne peuvent transférer leur relais d'un local dans un autre, quoique dans la même commune, qu'avec l'autorisation préalable de M. le Directeur général.

II. Les maîtres de poste ne peuvent quitter le service sans avoir prévenu l'administration six mois d'avance; faute de quoi, il y sera pourvu à leurs frais, conformément à l'article LXIX de la loi des 23 et 24 juillet 1793.

III. En cas d'absence momentanée d'un titulaire, il peut charger quelqu'un de le représenter pour trois mois au plus, et seulement après en avoir prévenu l'administration; mais il ne peut ni faire gérer habituellement son relais, ni le céder, sans que le gérent ou cessionnaire ait été préalablement agréé.

IV. Les maîtres de poste ont le choix de leurs postillons; mais ils ne peuvent en prendre un sortant d'un autre relais, s'il n'est muni d'un certificat de bonne conduite donné par le titulaire du relais qu'il quitte.

Ils peuvent également les renvoyer; mais ils ne peuvent leur refuser un certificat sans des motifs graves, et dont l'administration sera juge en cas de contestation.

V. La surveillance des maîtres de poste doit s'étendre non-seulement sur leurs propres postillons, mais même sur ceux des relais voisins; ils doivent veiller particulièrement à ce que ces derniers ne s'arrêtent au relais où ils arrivent, que le temps nécessaire pour faire souffler leurs chevaux, et à ce qu'ils ne repartent point à charge ou au galop.

VI. Les maîtres de poste sont civilement responsables des accidens arrivés par le fait de leurs postillons, lorsqu'ils n'ont pas l'âge requis, ou par l'emploi de chevaux qu'ils auraient dû réformer.

VII. Les inspecteurs en tournée ont le droit de prononcer la mise à pied, pour un mois au plus, des postillons qui donneraient lieu à des plaintes dans leur service, et qui se rendraient coupables d'insolence ou d'insubordination. Les maîtres de poste sont tenus de déférer aux ordres

eur seront donnés à cet égard, et ils sont autorisés à employer per-
ellement cette mesure de discipline.

III. Tout postillon qui, après avoir subi la peine de la mise à pied,
ettra dans le cas d'une nouvelle punition, sera destitué conformément
ticle XXIII de la loi du 9 décembre 1798; il ne pourra plus être em-
é dans aucun relais, et sera privé de tout droit à la pension réglée
l'article XIV de la même loi.

X. Dans le cas d'un relais vacant ou abandonné, les deux maîtres
oste voisins sont tenus de se communiquer sur-le-champ, et sans
ndre l'ordre du conseil d'administration.
orsqu'il n'en résultera qu'une course de deux postes et demie, les maî-
de poste ne pourront prétendre à aucun dédommagement; mais, si
ourse se trouve plus étendue, il leur sera payé, indépendamment du
ordinaire pour les distances parcourues, une demi-poste d'augmen-
on, pour tenir lieu du rafraîchissement des chevaux, jusqu'à concur-
e de trois postes et demie, et le prix d'une poste entière, lorsque la
ne surpassera cette dernière distance, et jusqu'à concurrence de cinq
es, terme au-delà duquel ils ne peuvent être tenus de se communiquer.

X. Les maîtres de poste sont tenus de présenter, à la première réqui-
n des voyageurs qui auraient des plaintes à faire, le registre que les-
maîtres de poste doivent avoir à cet effet, conformément à l'article
IV de la loi du 9 décembre 1798.

XI. Les maîtres de poste pourront être requis par l'administra-
, de fournir les postillons et chevaux nécessaires pour renforcer des
is lors d'un passage extraordinaire, ou pour activer provisoirement
relais vacant ou abandonné; mais alors, outre le prix des courses qui
appartiendra de droit, il leur sera alloué, par chaque jour de route
de séjour, le prix de deux francs par homme et par cheval requis et
activité.

XII. Il est expressément défendu aux maîtres de poste de faire l'état
ouent de chevaux, même en prenant patente, à peine de destitution;
euvent néanmoins se charger de la conduite des voitures publiques
oncées par affiches et partant à jour et heure fixes.

XIII. Il leur est également et très-expressément défendu de se servir de la
voie des papiers publics, ainsi que de cartes imprimées ou faites à la main,
pour provoquer les voyageurs à donner la préférence à une route sur une autre
qui aurait la même destination.

Enfin, les voyageurs ayant le droit de se faire conduire dans les auberges
qui leur conviennent, les postillons sont tenus de prendre leurs ordres à cet
égard et de s'y conformer.

XIII. Tout postillon doit être âgé de seize ans au moins; il doit se faire inscrire au greffe de l'administration municipale, à compter du jour qu'il prend son rang, et adresser à l'administration le certificat de son inscription: le droit à la pension ne courra à l'avenir, pour les postillons qui entreront dans les relais, que du jour de cette inscription.

XIV. Les postillons doivent obéissance, non-seulement au maître de poste auquel ils sont attachés, mais encore, en ce qui concerne le service, à tous les maîtres de poste chez lesquels ils se trouvent.

XV. Tout postillon quittant un relais pour s'attacher à un autre, sera tenu, de plus que visé le certificat de bonne conduite qui lui aura été délivré par le maître de poste au relais duquel il était précédemment attaché, tant par la municipalité qu'il quittera, que par celle de son nouveau domicile.

XVI. Les postillons ne peuvent quitter un relais sans avoir prévenu le titulaire au moins un mois d'avance; et en cas de non-exécution de cette disposition, les maîtres de poste sont autorisés à leur refuser le certificat nécessaire pour entrer dans un autre relais.

XVII. L'administration veillera scrupuleusement à ce qu'aucun postillon qui aurait été renvoyé d'un relais sans certificat, ne puisse s'introduire dans un autre. Elle fera droit, au surplus, aux justes observations et réclamations des postillons.

XVIII. Les postillons en course doivent être porteurs d'une plaque au bras, qui indique le nom du relais auquel ils sont attachés, et le numéro de leur rang.

Nota. La plaque doit être aux armes du Roi.

L'infraction à cette disposition sera punie, pour la première fois, par la mise à pied pendant dix jours; pour la deuxième fois, pendant un mois; et en cas de récidive, par la destitution.

§. 2. *Du nombre de Postillons et de Chevaux à employer pour les différens services. — Service à franc-étrier.*

ART. I.er Tout courrier à franc-étrier qui n'accompagne pas une voiture, doit avoir un postillon monté pour lui servir de guide.

II. Un seul postillon ne peut conduire que trois courriers à franc-étrier; s'il y a quatre courriers, il faut deux postillons.

§ 7. *Du Chargement des chevaux et voitures.*

ART. I.er Tout courrier à franc-étrier ne peut faire porter au cheval qu'il monte, que ce que peuvent contenir en menus effets les poches de la selle. S'il y a un porte-manteau, il doit être porté en croupe par le postillon, pourvu toutefois qu'il n'excède point le poids de 15 kilogrammes, ou 30 livres.

II. Les voitures montées sur deux roues, ayant brancard, celles montées sur quatre roues, à un seul fond et ayant limonière, ne pourront être chargées, sur le derrière, de plus de 100 livres, et, sur le devant, de plus de 40 livres.

§ 8. *Police et Ordre dans le service.*

ART. I.er Il doit y avoir, dans l'écurie de chaque maître de poste, de la lumière pendant la nuit, et un postillon de garde, afin de ne pas faire attendre les courriers ; le postillon de garde allant en course, un autre doit le remplacer.

II. Le prix de la course, conformément au tarif, doit être payé au maître de poste avant le départ du courrier.

III. Le service des malles, pour lequel au surplus les maîtres de poste doivent tenir des chevaux en réserve, et celui des courriers du porteurs d'ordre du Gouvernement, doivent être faits de préférence à tous autres.

Hors ces deux cas, les courriers, voyageurs, doivent être servis, dans les postes, selon l'ordre de leur arrivée, ou de celle de leur avant-courrier, quand ils en ont un qui les précède.

N. B. Il est arrivé que des voyageurs ont contesté la préférence que doivent avoir dans le service les personnes qui se font précéder par un courrier, pour retenir et faire préparer les chevaux qui leur sont nécessaires.

L'usage des avant-courriers est d'une institution très-ancienne ; il n'a point été aboli, et toute contestation à cet égard ne peut pas être fondée.

IV. Les postillons attachés à un relais doivent seuls en conduire les chevaux, les courriers ne peuvent les faire remplacer par qui que ce soit.

V. Les courriers à franc-étrier ne peuvent se servir de brides à eux appartenant ; ils ne doivent pas passer le postillon qui les conduit ; et le maître de la poste à laquelle ils arriveraient sans leur postillon, ne doit point leur donner de chevaux avant que ce dernier ne soit arrivé, qu'il n'ait reconnu l'état des chevaux et déclaré la course et les guides payés.

VI. Les avant-courriers ne peuvent devancer que d'une poste la voiture qu'ils précèdent : il leur est défendu de partir, et aux maîtres de

poste de leur fournir les chevaux avant l'arrivée de la voiture au relais ; et s'ils partent plus d'un quart d'heure après, il leur sera donné un guide.

VII. Les postillons ne peuvent se devancer sur la route et doivent marcher dans l'ordre où ils sont partis du relais, à moins du consentement soit survenu à celui qui précède.

VIII. Il est défendu aux postillons, lorsqu'ils se rencontrent vers le milieu de leur course, d'échanger leurs chevaux, à moins qu'ils n'aient obtenu le consentement respectif des courriers.

La course d'une poste devant se faire, dans les localités ordinaires, dans une heure, les postillons ne pourront s'arrêter sans permission que pour laisser souffler leurs chevaux.

IX. Lorsque tous les chevaux d'une poste suffisamment garnie sont en course, les courriers doivent attendre que les chevaux soient de retour et aient rafraîchi ; mais, si le manque de chevaux provient de ce qu'un relais n'est pas suffisamment monté, alors les postillons seront tenus de passer avec tout ou partie seulement de leurs chevaux, après toutefois les avoir fait rafraîchir. Ils ne pourront en aucun cas être forcés à passer plus d'un relais.

X. Les maîtres de poste ne peuvent être forcés à fournir des chevaux pour les routes de traverse ; cependant ils sont autorisés à conduire les courriers dans lesdites routes, à prix défendu, de manière toutefois que le service du relais ne puisse en souffrir.

XI. Les maisons de campagne situées sur les grandes routes ou à proximité seront toujours servies au départ par le relais le plus voisin ; mais, à l'arrivée, les voyageurs pourront se faire conduire par les autres relais, sans être obligés de relayer au plus voisin, pourvu toutefois que la distance qui le sépare de la maison de campagne n'excède pas une lieue, qui ne doit être comptée que pour une demi-poste.

XII. Les maîtres de poste ne peuvent être contraints à fournir des chevaux pour être attelés à une voiture avec d'autres que ceux employés au service de la poste.

XIII. Les courriers ne doivent point forcer ni maltraiter les chevaux : dans le cas où ils se seraient portés à cet excès, et que par suite un ou plusieurs chevaux seraient mis hors de service ou viendraient à périr ; ils seront tenus d'en payer le prix au maître de poste, suivant l'estimation qui en sera faite par experts et sur le procès-verbal qui en sera dressé en présence de l'agent municipal des lieux où le délit aura été commis.

XIV. Les maîtres de poste qui conduiront à un relais sur les pays étrangers pourront faire payer sur le pied de monnaie

XV. Les droits de bac, l'entretien des routes, de pont ou barrière, sont à la charge des courriers et indépendans du prix de la course et des guides.

XVI. Tous ceux qui feront venir des chevaux de poste et les renverront sans s'en servir, paieront le prix d'une poste, et les guides dans la même proportion, à titre de dédommagement.

Ceux qui les auront fait venir et ne partiront pas de suite, paieront une demi-poste de plus, et les guides dans la même proportion, par chaque heure de retard.

N. B. Les voyageurs dont la voiture viendrait à casser pendant le parcours d'un relais à un autre, sans que l'accident puisse être attribué à l'incapacité du postillon ou à la mauvaise qualité des chevaux, paieront, à titre de dédommagement, un quart de poste pour chaque heure de retard, toutes les fois que le retard excédera deux heures au-delà du temps accordé pour la course.

XVII. Les courriers paieront soixante-quinze centimes par chaque homme et par chaque cheval, toutes les fois que par la fermeture des portes d'une commune, ou autre empêchement de cette nature, ils seront forcés de coucher et ne pourront revenir à leurs relais.

N. B. Le temps nécessaire pour le retour doit être calculé à raison d'une demi-heure de rafraîchissement, et d'une heure et demie par poste pour la course.

Dans les villes où les voyageurs ont la faculté d'ouvrir, moyennant une rétribution déterminée, de faire ouvrir les portes pendant la nuit pour entrer ou pour sortir, les maîtres de poste ne peuvent réclamer que le remboursement de cette rétribution, qui est à la charge du voyageur, et qui doit être payée double, lorsque la rentrée des chevaux doit précéder l'heure ordinaire de l'ouverture des portes.

PASSE-PORTS.

Le maître de poste de Paris, et tous autres placés sur un rayon de quinze lieues de cette commune, ne pourront donner des chevaux à aucun voyageur se présentant pour la première fois pour prendre la poste, s'il n'exhibe un passe-port, et un permis délivré par M. le Directeur général.

Ces permis seront délivrés *gratis*, sur la présentation en enregistrement des passe-ports.

TARIF du Prix des chevaux de poste et des guides des postillons, d'après les dispositions de la Loi du 16 Décembre 1799.

Il doit être payé d'avance aux maîtres de poste, conformément aux calculs ci-après, SAVOIR :

1.° Par le public, un franc cinquante centimes par chaque cheval et par poste, et soixante-quinze centimes par chaque postillon et par poste;

2.° Par l'administration des lettres, un franc par poste pour chaque voyageur accompagnant le courrier de la malle;

Trois francs soixante-quinze centimes par poste, guides compris, pour le transport des malles sur les routes et partie de route où il y a chaque jour malle montante et descendante;

Et quatre francs vingt-cinq centimes par poste, guides compris, sur les routes où il n'y a chaque jour qu'une malle, soit montante, soit descendante.

Les voyageurs sont fortement invités à donner connaissance à M. le Directeur général, de toutes les infractions qui auraient lieu de la part des maîtres de poste ou des postillons, soit au tarif ci-dessus, soit aux articles des lois et réglemens qui le précèdent.

Ce n'est que par la connaissance des abus, que on peut prendre des mesures pour les faire cesser, et l'indulgence des voyageurs à cet égard produit réellement un mal public.

RÉGLEMENT, du 20 Mai 1806.

ART. I.er Le prix des chevaux de poste sera payé désormais par les courriers, sur le pied du tarif joint au présent décret.

L'ancien tarif et les anciens réglemens seront exécutés dans tous les points auxquels il n'est pas dérogé par le nouveau.

NOUVEAU TARIF.

NOMBRE DE PERSONNES.	NOMBRE DE CHEVAUX.	PRIX.	SOMME TOTALE.
	CABRIOLETS.		
1.	2.	1f 50c	3f 00c
2.	2.	1. 50.	3. 00.
3.	3.	1. 50.	4. 50.
4.	3.	2. 00.	6. 00.
	LIMONIERES.		
1, 2 et 3.	3.	1. 50.	4. 50.
4.	3.	2. 00.	6. 00.

Nota. Il sera payé 1f 50c par chaque personne excédant le nombre de quatre.

	BERLINES.		
1, 2 et 3.	4.	1f 50c	6f 00c
4 et 5.	6.	1. 50.	9. 00.
6.	6.	1. 75.	10. 50.

Nota. Il sera payé 1f 50c par chaque personne au-dessus du nombre de six, et il ne sera jamais attelé au-delà de six chevaux sur chaque berline.

Un enfant de six ans et au-dessous ne pourra être considéré comme voyageur. Deux enfans, au-dessous de six ans, tiendront toujours lieu d'un voyageur.

Chaque voiture pourra être chargée d'une vache, soit qu'elle soit entière ou en deux parties, et d'une malle.

Nota. Il n'est rien innové sur le droit du 3.e et du 4.e cheval, qui continuera d'être perçu comme par le passé.

Développement du Tarif, d'après les Lois et Réglemens sur le fait des Postes.

NOMBRE DE PERSONNES.	PRIX. SERVICE EN VOITURE.	SOMME TOTALE.

Les maîtres de poste ne peuvent se faire payer que le nombre de chevaux fixé dans chacune des divisions du tarif, pour les personnes placées dans l'intérieur des voitures, devant et derrière.

1.re DIVISION. CHAISES ET CABRIOLETS.

Ces sortes de voitures sont montées sur deux roues, et peuvent contenir jusques à quatre personnes.

Les *chariots allemands*, qui sont montés sur quatre roues, sont compris dans cette 1.re division du tarif, lorsqu'ils sont recouverts d'un tablier, qu'ils sont à soufflet, qu'ils ne sont pas chargés d'une vache, et qu'ils ne peuvent pas contenir au-delà de deux personnes. Lorsque les *chariots allemands* réunissent toutes ces conditions, ils doivent être attelés de deux chevaux, et conduits par un postillon.

2.e DIVISION. LIMONIÈRES.

Cette 2.e classe comprend les voitures à quatre roues et à limonière, sans être à soufflet, n'ayant point deux fonds égaux, mais pouvant avoir un strapontin sur le devant. Elles doivent être conduites par un seul postillon et attelées de trois chevaux. Lorsque ces voitures sont à timon, elles font partie de la classe des berlines.

3.e DIVISION. BERLINES.

Ces voitures, montées sur quatre roues, ont les deux fonds égaux et sont à flèche ou timon. Elles doivent être conduites par deux postillons, et attelées du nombre de chevaux indiqué par le tarif dans la proportion des personnes.

CHARIOTS ALLEMANDS ET CALÈCHES.

Toutes les fois que les chariots allemands ne réunissent point les conditions nécessaires pour être assimilés aux cabriolets, ils rentrent dans la division des limonières ou dans celle des berlines.

Il en est de même des calèches, qui rentrent dans la classe des berlines, toutes les fois qu'elles ne peuvent pas être assimilées aux limonières.

DROIT DU 3.e ET DU 4.e CHEVAL, *accordé en sus du Tarif.*

Le 3.e cheval est payé à raison de 1f 50c par poste; il a lieu pour l'année, ou pour les six mois d'hiver qui commencent au 1.er novembre. Lorsque les voitures comprises dans la première division du tarif sont à

brancard, le voyageur a le droit d'exiger que le 3.e cheval soit attelé; mais, lorsque ces mêmes voitures sont à timon, le 3.e cheval ne pouvant pas être mis en arbalète sans inconvénient, elles seront conduites par deux chevaux, et il en sera payé trois.

Il est applicable aux voitures comprises dans la 1.re division du tarif, lorsqu'elles ne sont pas à soufflet.

Il n'est applicable aux voitures de cette division qui sont à soufflet que lorsqu'elles sont chargées de deux personnes.

Le 4.e cheval n'est applicable qu'aux limonières chargées de deux personnes, quand même il n'y aurait ni malle ni vache.

Les maîtres de poste ne peuvent exiger le paiement du 3.e et du 4.e cheval, qu'autant qu'ils y sont autorisés par le Livre de poste, ou par une ordonnance spéciale, qu'ils doivent représenter aux voyageurs avant leur départ.

POSTE ROYALE.

A l'entrée et à la sortie des lieux où le Roi fait son séjour momentanément, la première poste se paye double, mais à compter seulement de l'heure de minuit qui suit le jour où Sa Majesté est arrivée, et jusqu'à minuit après le jour qu'elle en est partie.

CALCUL proportionnel de ce qui doit être payé par les Courriers aux Maîtres de poste.

Nombre de Chevaux et le prix conséquent.

Distances.	1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.
1 quart de poste.	0.38	0.75	1.13	1.50	1.88	2.25	2.63	3.	3.38	3.75
Demi-poste...	0.75	1.50	2.25	3.00	3.75	4.50	5.25	6.	6.75	7.50
3 quarts de post.	1.13	2.25	3.38	4.50	5.63	6.25	7.88	9.	10.13	11.25
1 poste.....	1.50	3.00	4.50	6.00	7.50	9.00	10.50	12.	13.50	15.00
1 poste 1 quart.	1.88	3.75	5.63	7.50	9.38	11.25	13.13	15.	16.88	18.75
1 poste et dem.	2.25	4.50	6.75	9.00	11.25	13.50	15.75	18.	20.25	22.50
1 poste 3 quarts	2.63	5.25	7.88	10.50	13.13	15.75	18.38	21.	23.63	26.25
2 postes.....	3.00	6.00	9.00	12.00	15.00	18.00	21.00	24.	27.00	30.00
2 postes 1 quart.	3.38	6.75	10.13	13.50	16.88	20.25	23.63	27.	30.38	33.75
2 postes et dem.	3.75	7.50	11.25	15.00	18.75	22.50	26.25	30.	33.75	37.50
2 postes 3 quarts	4.13	8.25	12.38	16.50	20.63	24.75	28.88	33.	37.13	41.25
3 postes.....	4.50	9.00	13.50	18.00	22.50	27.00	31.50	36.	40.50	45.00
3 postes 1 quart.	4.88	9.75	14.63	19.50	24.38	29.25	34.13	39.	43.88	48.75
3 postes et dem.	5.25	10.50	15.75	21.00	26.25	31.50	36.75	42.	47.25	52.50
3 postes 3 quarts	5.63	11.25	16.63	22.50	28.13	33.75	39.38	45.	50.63	56.25
4 postes.....	6.00	12.00	18.00	24.00	30.00	36.00	42.00	48.	54.00	60.00

N.° 2.

CALCUL proportionnel de ce qui doit être payé par les Courriers aux Postillons pour leurs guides.

Distances.	Nombre de Postillons employés, et le prix proportionnel.							
	1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
	f c	f c	f c	f c	f c	f c	f c	f c
1 quart de poste...	0. 19.	0. 38.	0. 57.	0. 76.	0. 95.	1. 14.	1. 33.	1. 52.
Demi-poste.....	0. 38	0. 76.	1. 14.	1. 52	1. 90.	2. 28.	2. 66.	3. 04.
3 quarts de poste..	0. 56.	1. 12.	1. 68	2. 24.	2. 80.	3. 36.	3. 92.	4. 48.
1 poste.....	0. 75.	1. 50.	2. 25.	3. 00.	3. 75.	4. 50.	5. 25.	6. 00.
1 poste 1 quart...	0. 94.	1. 88.	2. 82.	3. 76.	4. 70.	5. 64.	6. 58.	7. 52.
1 poste et demie..	1. 13.	2. 26.	3. 39.	4. 52.	5. 65.	6. 78.	7. 91.	9. 04.
1 poste 3 quarts..	1. 31.	2. 62.	3. 93.	5. 24.	6. 55.	7. 86.	9. 17.	10. 48
2 postes.....	1. 50.	3. 00.	4. 50.	6. 00	7. 50.	9. 00.	10. 50.	12. 00.
2 postes 1 quart..	1. 69.	3. 38.	5. 07.	6. 76.	8. 45.	10. 14.	11. 83	13. 52.
2 postes et demie.	1. 88.	3. 76.	5. 64	7. 52.	9. 40.	11. 28.	13. 16.	15. 04
2 postes 3 quarts..	2. 07.	4. 14	6. 21.	8. 28.	10. 35.	12. 42.	14. 49.	16. 56.
3 postes.....	2. 26.	4. 52.	6. 78.	9. 04.	11. 30.	13. 56.	15. 82.	18. 08.
3 postes 1 quart..	2. 45.	4. 90.	7. 35.	9. 80.	12. 25.	14. 70.	17. 15.	19. 60.
3 postes et demie.	2. 64.	5. 28.	7. 92.	10. 56.	13. 20.	15. 84.	18. 48.	21. 12.
3 postes 3 quarts..	2. 83.	5. 66.	8. 49.	11. 32.	14. 15.	16. 98	19. 64.	22. 64.
4 postes.....	3. 00.	6. 00.	9. 00.	12. 00	15. 00.	18. 00.	21. 00.	24. 00

MONTAGNE DE TARARE.

EXTRAIT du Réglement du 1.er Juin 1781.

VU la difficulté de cette montagne, l'usage est d'y employer, *pour renfort*, des bœufs, qui sont payés, par paire, au même prix qu'un cheval de poste;

SAVOIR :

Pour une chaise de poste ou un cabriolet à glaces, attelé de deux chevaux, une paire de bœufs *de renfort*; ou un troisième cheval;

Attelé de trois chevaux, une paire de bœufs ou un quatrième cheval;

Pour une voiture à quatre roues et limonière, attelée de trois ou quatre chevaux, deux bœufs en été, et quatre en hiver;

Pour une voiture à timon attelée de quatre chevaux, quatre bœufs en tout temps;

Pour une voiture à timon attelée de six chevaux, quatre bœufs en été, et six en hiver.

Il ne sera pas employé de bœufs pour les cabriolets sans glaces et à soufflet, chargés d'une seule personne; mais alors le maître de poste de Tarare est autorisé à faire atteler un troisième cheval sur ces voitures, pour les conduire à Pain-Bouchain.

MONTAGNE DES ÉCHELLES.

EXTRAIT de l'Arrêté du Ministre des finances, du 4 Septembre 1802.

VU la difficulté de cette montagne, le maître de poste est chargé de fournir les bœufs de renfort qui seront employés, et qui seront payés pour chaque course, à raison d'un franc cinquante centimes la paire;

SAVOIR :

Pour une chaise de poste ou un cabriolet à glaces, attelé de deux chevaux, deux bœufs en tout temps;

Pour une voiture à quatre roues et limonière, attelée de trois ou quatre chevaux, deux bœufs en été, et quatre en hiver;

Pour une voiture à timon attelée de quatre chevaux, quatre bœufs en tout temps;

Pour une voiture à timon attelée de six chevaux, quatre bœufs en été, et six en hiver.

Il ne sera pas employé de bœufs pour les cabriolets sans glaces et à soufflet, chargés d'une seule personne; mais alors le maître de poste des Échelles est autorisé à faire atteler un troisième cheval sur ces voitures, pour les conduire à Saint-Thibault-de-Coux.

AVERTISSEMENT.

POUR la facilité des voyageurs, on a établi, à la fin du Livre de poste, une table, par ordre alphabétique, qui indique les lois et réglemens sur le fait des postes, ainsi que les différentes routes qui conduisent de Paris aux villes principales.

On trouvera à la suite du Calendrier l'indication des heures de marée, qui fera connaître au public le moment convenable au passage de la mer.

Les relais qui jouissent d'une augmentation de distance, soit à l'entrée, soit à la sortie des villes, sont désignés par l'astérisque * qui renvoie au tableau ci-après.

TABLEAU

Des Relais qui jouissent, soit à la sortie, soit à l'entrée, soit à l'une comme à l'autre, d'une distance de faveur.

PARIS.....	Il est dû, tant à l'entrée qu'à la sortie, une poste en sus de la distance marquée sur l'État.
AIX (B.-du-R.)	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
ALENÇON...	Il est dû un quart de poste sur toutes ses sorties, en sus de la distance.
AMIENS.....	Il est dû une demi-poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
ANGERS....	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, à sa sortie sur le Port-la-Vallée seulement, sans réciprocité.
ANGOULÊME	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité, soit qu'on attelle dans la ville ou au relais situé dans le faubourg.
ARRAS.....	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sans réciprocité sur l'Arbret, et avec réciprocité sur Lens.
AUXERRE...	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur ses sorties, sans réciprocité.
BESANÇON..	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, à sa sortie sur Saint-Vit seulement, sans réciprocité.
BORDEAUX..	Il est dû une demi-poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties : le relais du Carbon-Blanc a seul droit à la réciprocité.
BREST.....	Il est dû une demi-poste, en sus de la distance, à l'entrée comme à la sortie de Brest.
CAEN.....	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
CALAIS.....	Il est dû une demi-poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.

CAMBRAY...	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité, tant pour le parcours de la ville et de ses faubourgs, qu'à raison des déviations que pourraient occasionner les travaux de fortification.
CHAALONS-SUR-MARNE.	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
DIEPPE.....	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
DIJON.....	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
DOUAY.....	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
DUNKERQUE.	Il est dû une demi-poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
FONTAINEBL.	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, excepté sur Moret, sans réciprocité.
GRIZOLLES..	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur Montauban.
LAON.....	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, tant à l'entrée qu'à la sortie de Laon.
LE HAVRE ..	Il est dû une demi-poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
LILLE.....	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
LIMOGES....	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, à toutes ses sorties, sans réciprocité.
LYON.....	Il est dû une demi-poste, en sus de la distance, à l'entrée, et une poste à la sortie de Lyon.
MARSEILLE.. (B.-du-Rhô.)	Il est dû une demi-poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.

METZ	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
MÉZIÈRES	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
MONTAUBAN (Tarn-et-G.)	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, avec réciprocité de Grisolles à Montauban.
MONTIÉRAMÉ.	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur Troyes, sans réciprocité.
NANCY.....	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
NANTES....	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
NISMES.....	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, à sa sortie sur Saint-Gervasy et Uchau seulement, sans réciprocité.
ORLÉANS...	Il est dû une demi-poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties : le relais de la Ferté-Saint-Aubin a seul droit à la réciprocité.
REIMS.....	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
RENNES.....	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
ROCHEFORT.	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
ROUEN.....	Il est dû une demi-poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
S.-GERMAIN-EN-LAYE.	Il est dû une demi-poste, en sus de la distance, sur Versailles.
S.-QUENTIN..	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, et seulement avec réciprocité de Bellicourt à Saint-Quentin.

SOISSONS....	Il est dû une demi-poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties : le relais de Vaurains a seul droit à la réciprocité.
STRASBOURG.	Il est dû une demi-poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties : le relais d'Ittenheim a seul droit à la réciprocité.
TOULON....	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur ses deux sorties, sans réciprocité.
TOULOUSE..	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur Monbert, et une demi-poste sur Saint-Jory, Castanet et Leguevin, sans réciprocité.
TOURS.....	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, excepté sur Monnoye.
TROYES....	Il est dû une demi-poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
VALENC.nes..	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité.
VELAINE....	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, sur Nancy.
VERSAILLES.	Il est dû une demi-poste, en sus de la distance, sur toutes ses sorties, sans réciprocité, excepté Saint-Germain-en-Laye, qui a droit à la réciprocité.
VIENNE.....	Il est dû un quart de poste, en sus de la distance, à la sortie de Vienne sur Saint-Symphorien, et réciproquement.

ÉTAT GÉNÉRAL
DES POSTES ET RELAIS,
POUR L'AN 1818.

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
N.° 1.er	
ROUTE DE PARIS À AGEN. *(Lot-et-Garonne.)*	
Deux Routes conduisent à Agen :	
L'une par Bordeaux et Tonneins ;	
L'autre par Limoges et Moissac, 93 p. trois q.	
Par Bordeaux et Tonneins, 96 postes.	
De PARIS à BORDEAUX (*voyez* page 61).....	78.
BORDEAUX à Langon (*voyez* page 52).....	6 *et dem.*
Langon à Cauderot.....	1 *et dem.*
Cauderot à la Réole.....	1.
La Réole à la Motte-Landron.....	1.
La Motte-Landron à Marmande.....	1 *et dem.*
Marmande à Tonneins.....	2.
Tonneins à Aiguillon.....	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Aiguillon au Port-Sainte-Marie.....	1.
Port-Sainte-Marie au Pont-Saint-Hilaire.....	1 *et dem.*
Pont-Saint-Hilaire à AGEN.....	1.
Par Limoges et Moissac, 93 postes trois quarts.	
De PARIS à MONTAUBAN (*voy.* page 147).....	84 *un qu.*
MONTAUBAN* au Saula.....	1 *trois q.*
Le 3.e cheval pour 6 mois, du Saula à Montauban, sans réciprocité.....	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
Du Saula à Moissac	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Moissac à Malauze	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Malauze à la Magistère	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour 6 mois sans réciprocité.	
La Magistère à Croquelardit	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Croquelardit à AGEN	1 *et dem.*
COMMUNICATION	
D'Agen à Auch, 8 postes et demie.	
D'AGEN à Astafort	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Astafort à Lectoure	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Lectoure à Montastruc	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Montastruc à AUCH	2.
Le 3.e cheval pour l'année sans réciprocité.	

N.° 2.

ROUTE DE PARIS A ALBY. *(Tarn.)*

99 postes et demie.

De PARIS à TOULOUSE (*voyez* page 147)	90 *et dem.*
Nota. De Toulouse à Alby, la route n'est pas montée.	
TOULOUSE* à Monbert	2.
Le 3.e cheval pour 6 mois, sans réciprocité.	
Monbert à la Pointe-Saint-Sulpice	2.
La Pointe-Saint-Sulpice à Gaillac	2 *et dem.*
Gaillac à ALBY	2 *et dem.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
N.° 3.	
ROUTE DE PARIS À ALENÇON. *(Orne.)*	
23 postes trois quarts.	
Voyez page 71.....	23 *trois q.*
D'ALENÇON À CAEN, 12 postes un quart.	
D'ALENÇON à Séez.....	2 *et dem.*
Séez à Argentan.....	2 *trois q.*
Argentan à Falaise.....	2 *et dem.*
Falaise à Langannerie.....	2.
Langannerie à CAEN*.....	2 *et dem.*
Le 3.e cheval pour 6 mois, de Caen à Langannerie, sans réciprocité.	
D'ALENÇON À CHARTRES, 14 postes.	
D'ALENÇON à Neufchâtel.....	1 *trois q.*
Neufchâtel à Mamers.....	1 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Mamers à Belesme.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Belesme à Regmalard.....	2.
Le 3.e cheval pour 6 mois, de Regmalard à Belesme, sans réciprocité.	
Regmalard à la Louppe.....	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
La Louppe à Courville.....	2 *un qu.*
Courville à CHARTRES.....	2 *un qu.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
Communications.	
De la Loupe à Nogent-le-Rotrou	2 *et dem.*
De Belesme au Mans, 7 postes.	
De Belesme à Saint-Côme	2.
Le 3.e cheval pour l'année de Saint-Côme à Belesme.	
Saint-Côme à Bonnétable	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
Bonnétable à Savigné	2.
Savigné au MANS	1 *et dem.*
De Mamers à Saint-Côme	1 *un qu.*
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité de Saint-Côme à Mamers.	
De Séez à Évreux, 11 postes et demie.	
De Séez à Nonant	1 *et dem.*
Nonant à Sainte-Gauburge	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Sainte-Gauburge à l'Aigle	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année,	
L'Aigle à Lire	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année,	
Lire à Conches	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année,	
Conches à ÉVREUX	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Nonant à Argentan	2 *et dem.*
De Conches à Damville	2 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, de Damville à Conches, sans réciprocité.	
Damville à Nonancourt	1 *et dem.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Nonant à Moulineaux, 12 postes.	
De Nonant à Gacé	1 *et dem*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Gacé à Verneuse	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Verneuse à Broglie	1 *trois q*
Broglie à Bernay	1 *un qu*
Bernay à Brionne	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Brionne au Bourgtheroude	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Bourgtheroude à Moulineaux	1 *et dem*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
COMMUNICATIONS.	
De Bernay à la Rivière-Thibouville	1 *et dem.*
Le 3.e chev. pour l'année, sans réciprocité.	
De Bernay au Marché-Neuf	1 *trois q.*
De Brionne à la Rivière-Thibouville	1 *un qu.*
D'ALENÇON À TOURS, 16 postes.	
D'ALENÇON à la Hutte	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
La Hutte à Beaumont	1.
Beaumont à la Bazoge	2.
La Bazoge au MANS	1 *et dem.*
MANS à Écommoy	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Écommoy au Château-du-Loir	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Château-du-Loir à la Roue	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Roue à TOURS*	2 *et dem.*
Le 3.e cheval pour 6 mois, réciproquement.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
N.° 4.	
ROUTES DE PARIS A AMIENS. *(Somme.)*	
Par Chantilly (*voyez* page 79).....	15 *et dem.*
Par Beauvais (*voyez* page 78).....	15 *et dem.*
COMMUNICATIONS	
D'Amiens à Saint-Quentin, 10 postes.	
D'AMIENS* à Villers-Bretonneux.....	2.
Villers-Bretonneux à Faucaucourt.....	2 *un qu.*
Faucaucourt à Péronne.....	1 *trois q.*
Péronne à Beauvois.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Beauvois à Roupy.....	1.
Roupy à Saint-Quentin*.....	1.
De Beauvois à Saint-Quentin*.....	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
D'AMIENS A SOISSONS, 14 postes.	
D'AMIENS* à Moreuil.....	2 *et dem.*
Moreuil à Montdidier.....	2.
Montdidier à Cuvilly.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Cuvilly à Compiègne.....	2 *et dem.*
Compiègne à Jaulzy.....	2 *et dem.*
Jaulzy à Soissons*.....	2 *et dem.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Montdidier à Saint-Just	2.
Le 3.e cheval récip.q pour 6 mois.	
De Montdidier à Breteuil	2 *et dem.*
Le 3.e cheval récip.q pour l'année.	
De Montdidier à Roye	2.
D'Amiens à Rouen, 13 postes.	
D'Amiens* à Quevauvillers	2.
Quevauvillers à Poix	1.
Poix à Aumale	2.
Aumale à Neufchâtel	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Neufchâtel à la Boissière	1 *et dem.*
La Boissière au Vert-Galant	1 *et dem.*
Vert-Galant à Rouen*	2.
Le 3.e cheval pour 6 mois, de Rouen au Vert-Galant, sans réciprocité.	
Communications	
De Rouen* à Croisy	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Croisy à Gournay	3.
Du Vert-Galant aux Cambres	1 *et dem.*
Du Vert-Galant à Forges	3 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Rouen à Saint-Valery, 5 postes et demie.	
De Rouen* à Barentin	2.
Barentin à Doudeville	3.
Doudeville à Saint-Valery	2.
De Doudeville à Yvetot	2.

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Neufchâtel à Abbeville, 6 postes un quart.	
De Neufchâtel à Foucarmont	2.
Foucarmont à Blangy	1 *un qu.*
Blangy à Huppy	1 *et dem.*
Huppy à Abbeville	1 *et dem.*
D'Abbeville au Havre, 19 postes trois quarts.	
D'Abbeville à Valines	2.
Valines à Eu	
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Eu à Tocqueville	1 *et dem.*
Tocqueville à Dieppe*	2.
Dieppe* au Bourg-d'Un	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Bourg-d'Un à Saint-Valery	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Valery à Cany	1 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Cany à Fécamp	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Fécamp à Goderville	1 *et dem.*
Goderville à Épouville	1 *et dem.*
Épouville au Havre*	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Nota. On s'embarque au Havre pour Honfleur.	

N.° 5.

ROUTES DE PARIS À ANGERS. *(Maine-et-Loire.)*	
Par le Mans (*voyez* page 141)	36 *trois q.*
Par Tours, 43 postes un quart.	
De PARIS à TOURS (*voyez* page 61)	29 *un qu.*
TOURS à ANGERS (*voyez* page 143)	14.

De

NOMS DES RELAIS	POSTES.
ROUTES DE PARIS A ANGOULÊME. *(Charente.)*	
Par Orléans (*voyez* page 61).....	59 *et dem*
Par Chartres, 59 postes trois quarts.	
De PARIS à TOURS (*voyez* pag. 163).....	29.
TOURS à ANGOULÊME (*voyez* pag. 62).....	30 *trois q*
N.° 7.	
ROUTE DE PARIS A ARRAS. *(Pas-de-Calais.)*	
Deux Routes conduisent à Arras:	
L'une par Amiens, 23 p. un quart (*voy.* p. 113);	
L'autre par Senlis et Péronne, 22 postes un quart (*voy.* pag. 114).	
COMMUNICATIONS	
D'Arras à Abbeville, 9 postes.	
D'ARRAS* à l'Arbret.....	2.
L'Arbret à Doulens.....	2.
Doulens à Beaumetz.....	2 *et dem*
Beaumetz à Abbeville.....	2 *et dem*
D'ARRAS à Marquion.....	2 *trois q*
Marquion à Cambray *.....	1 *et dem*
D'ARRAS à Gaverelle.....	1 *un qu*
Gaverelle à Douay*.....	2.

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
D'Arras à Tinques	2 *trois q.*
Tinques à Saint-Pol	1 *et dem.*
Saint-Pol à Hesdin	2 *et dem.*
D'Arras à Saint-Omer, 8 postes et demie.	
D'Arras à Souchez	1 *et dem.*
Souchez à Béthune	2.
Béthune à Lillers	1 *et dem.*
Lillers à Aire	1 *et dem.*
Aire à Saint-Omer	2.
De Saint-Omer à Cassel	2 *et dem.*

Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.

N.° 8.

ROUTE DE PARIS À AUCH. *(Gers.)*

99 postes.

De PARIS à TOULOUSE (*voyez* page 147)	90 *et dem.*
TOULOUSE à AUCH (*voyez* page 161)	8 *et dem.*

N.° 9.

ROUTE DE PARIS À AURILLAC. *(Cantal.)*

67 postes et demie.

De PARIS à Uzerche (*voyez* page 147)	56 *trois q.*

Nota. D'Uzerche à AURILLAC la route n'est pas montée.

Uzerche à Seilhac	2.
Seilhac à TULLE	1 *trois q.*
TULLE à Argentat	2 *et dem.*
Argentat à Monvert	2.
Monvert à AURILLAC	2 *et dem.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
N.° 10.	
ROUTE DE PARIS À AUXERRE. (*Yonne.*)	
Voyez page 117	20 *trois q*
N.° 11.	
ROUTE DE PARIS À AVIGNON. (*Vaucluse.*)	
De PARIS à LYON (*voyez* page 119).	
LYON à AVIGNON (*voyez* page 124).	30 *un qu*
N.° 12.	
ROUTE DE PARIS À BAR-LE-DUC. (*Meuse.*)	
Voyez page 156	31 *et dem*
COMMUNICATIONS	
De Bar-le-Duc à Nancy, 11 postes.	
De BAR-LE-DUC à Villotte	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Villotte à Saint-Mihiel	2.
Saint-Mihiel à Beaumont	2 *et dem*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Beaumont à Rozières-en-Haye	2.
Rozières-en-Haye à NANCY*	2 *et dem*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Beaumont à Commercy	2.
Le 3.e cheval pour l'année, de Commercy à Beaumont, sans réciprocité.	
Commercy à Saint-Aubin	1 *et dem*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.

N.° 13.

ROUTE DE PARIS A BAYONNE.

Trois Routes conduisent à Bayonne :

L'une par Orléans et Bordeaux;

L'autre par Chartres, 111 post. (*voy.* pag. 53);

La 3.e par Toulouse, 125 p. un q. (*voy.* p. 54).

Par Orléans et Bordeaux, 110 postes et demie.

De PARIS à BORDEAUX (*voyez* pag. 61)	78.
BORDEAUX* au Bouscaut	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Bouscaut à Castres	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Castres à Cerons	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Cerons à Langon	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Langon à Bazas	2
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Bazas à Captieux	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Captieux au Poteau	1
Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	
Poteau à Roquefort	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Roquefort à Caloy	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, de Caloy à Roquefort.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Caloy à MONT-DE-MARSAN. Le 3.e cheval réciproquement et le 4.e sans réciprocité pour l'année.	1 *et dem.*
MONT-DE-MARSAN à Campagne. Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	1 *trois q.*
Campagne à Tartas. Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	2.
Tartas à Pontons. Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	1 *et dem.*
Pontons à Dax. Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	1 *trois q.*
Dax à Saint-Geours. Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	2.
Saint-Geours aux Cantons. Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	2.
Cantons à Ondres. Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	2.
Ondres à Bayonne. Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	1 *et dem.*
COMMUNICATION *De Bayonne à Yrun*, 6 postes et demie.	
De Bayonne à Bidart. Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	1 *et dem.*
Bidart à Saint-Jean-de-Luz. Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	1 *et dem.*
Saint-Jean-de-Luz à Orogne. Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	1 *et dem.*
Orogne à Yrun *(Poste étrangère)*. Le 3.e cheval pour 6 mois, sans réciprocité.	2.
AUTRE ROUTE DE PARIS À BAYONNE, *Par Chartres*, 111 postes.	
De PARIS à CHARTRES (*voyez* page 141).	10 *trois q.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De CHARTRES à TOURS (*voyez* page 62)	8 *et dem.*
TOURS à BORDEAUX (*voyez* page 62)	16 *et dem.*
BORDEAUX à Bayonne (*voyez* page 52)	8 *et dem.*
AUTRE ROUTE DE PARIS A BAYONNE, *Par Toulouse*, 125 postes un quart.	
De PARIS à TOULOUSE (*voyez* page 147)	90 *et dem.*
TOULOUSE à TARBES (*voyez* page 161)	18 *trois q.*
TARBES aux Bordes-d'Expocy	3
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Bordes-d'Expocy à PAU	2
PAU à Artix	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Artix à Orthès	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Orthès à Puyoo	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Puyoo à Peyrehorade	2
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Peyrehorade à Biaudos	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Biaudos à BAYONNE	2
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
N.° 14.	
ROUTE DE PARIS A BEAUVAIS,	
Voyez page 78	10 *et dem.*
N.° 15.	
ROUTE DE PARIS A BEFFORT,	
51 postes un quart.	
De PARIS à Charenton	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Charenton à Grosbois	1 et dem.
Grosbois à Brie-Comte-Robert	1.
Brie-Comte-Robert à Guignes	2.
Guignes à Mormant	1.
Mormant à Nangis	1 et dem.
Nangis à la Maison-Rouge (Seine-et-Marne)	1 et dem.
La Maison-Rouge à Provins	1 et dem.
Provins à Nogent-sur-Seine	2.
Nogent-sur-Seine à Pont-sur-Seine	1.
Pont-sur-Seine aux Granges	1 et dem.
Granges aux Grez	1 trois q.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Grez à TROYES*	2 un qu.
TROYES* à Montiéramé*	2 un qu.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Montiéramé à Vandeuvre	1 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Vandeuvre à Bar-sur-Aube	2 et dem.
Bar-sur-Aube à Colombey-les-Deux-Eglises	1 trois q.
Colombey-les-Deux-Eglises à Suzennecourt	1.
Suzennecourt à CHAUMONT-EN-BASSIGNY	2.
CHAUMONT-EN-BASSIGNY à Vesaignes	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Vesaignes à Langres	2.
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
Langres aux Griffonottes	1 et dem.
Le 3.e cheval pour 6 mois, des Griffonottes à Langres, sans réciprocité.	
Griffonottes au Fay-Billot	1 et dem.
Fay-Billot à Cintrey	1 et dem.
Cintrey à Combeau-Fontaine	1 et dem.
Combeau-Fontaine à Port-sur-Saone	1 et dem.
Port-sur-Saone à VESOUL	1 et dem.
VESOUL à Calmoutier	1 et dem.

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Calmoutier à Lure	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Lure à Champagney	2 *un qu.*
Champagney à Beffort	2.
COMMUNICATIONS	
De Brie-Comte-Robert à Melun	2.
De Beffort à Chavannes	2.
Chavannes à Altkirch	2.
Altkirch aux Trois-Maisons	2.
Trois-Maisons à Basle. *(Poste étrangère.)*	2.
De Beffort à Delle	2.
Delle à Porentruy. *(Poste étrangère.)*	1 *et dem.*
De Beffort à Montbeillard	2.
De Montbeillard à Delle	2.
De Montbeillard à Isle-sur-le-Doubs	2 *trois q.*
Des Trois-Maisons à Huningue	2.
De Troyes à Saudron, 13 postes un quart.	
De TROYES* à Piney	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Piney à Brienne	2 *un qu.*
Brienne à Tremilly	2 *et dem.*
Tremilly à Dommartin	1 *et dem.*
Dommartin à Joinville	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Joinville à Saudron	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Lure à Saint-Sauveur	2.
D'Altkirch à Mulhausen	2 *un qu.*
Mulhausen à Bantzenheim	2 *un qu.*
De Mulhausen à Sierentz	2 *un qu.*
Sierentz à Saint-Louis	1 *trois q.*

N.° 16.

ROUTE DE PARIS A BESANÇON. (*Doubs.*)

49 postes.

De PARIS à TROYES (*voyez* page 54)	19 *et dem.*
TROYES* à Saint-Parre-les-Vaudes	2 *un qu.*
Saint-Parre-les-Vaudes à Bar-sur-Seine	1 *et dem.*
Bar-sur-Seine à Mussy-sur-Seine	2 *et dem.*
Mussy-sur-Seine à Châtillon-sur-Seine	2.
Châtillon-sur-Seine à Saint-Marc	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Marc à Ampilly	1.
Le 3.e cheval pour 6 mois, sans réciprocité.	
Ampilly à Chanceaux	1 *trois q.*
Le 3.e cheval pour l'année, de Chanceaux à Ampilly, sans réciprocité.	
Chanceaux à Saint-Seine	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Seine au Val-de-Suzon	1 *un qu.*
Le 3.e cheval pour six mois, et, pour l'année, du Val-de-Suzon à Saint-Seine.	
Val-de-Suzon à DIJON	2.
Le 3.e cheval pour l'année sans réciprocité.	
DIJON à Genlis	2.
Genlis à Auxonne	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
D'Auxonne à Dôle	
Dôle à Orchamps	
Orchamps à Saint-Vit	1 *et dem.*
Saint-Vit à BESANÇON*	
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
COMMUNICATIONS	
De Châtillon à Saulieu, 8 postes et demie.	
De Châtillon-sur-Seine à Montbard	3 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Montbard à Semur	
Semur à la Maison-Neuve (Côte-d'Or)	1 *et dem.*
La Maison-Neuve à Saulieu	3 *et dem.*
De Semur à Vitteaux	3 *et dem.*
De Dijon à Combeau-Fontaine, 10 postes et demie.	
De DIJON à Mirebeau	
Mirebeau à Gray	
Gray à Lavoncourt	
Lavoncourt à Combeau-Fontaine	3 *et dem.*
De Dôle au Grand-Noir	1 *et dem.*
Grand-Noir à Seurre	1 *et dem.*
Seurre à Moisey	1 *et dem.*
Moisey à Beaune	1 *et dem.*
De Besançon à Champagnole, 8 postes et demie.	
De BESANÇON à Busy	3 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Busy à Quingey	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Quingey à Salins	2 *et dem.*
Salins à Champagnole	3
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Salins à Mouchard	2.
Mouchard à Mont-sous-Vaudrey	2.
De Mont-sous-Vaudrey à Arbois	2.
Arbois à Salins	2.
De Besançon à Langres, 11 postes.	
De BESANÇON à Recologne	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Recologne à Bonboillon	1 et dem.
Bonboillon à Gray	1 trois q.
Gray à Champlitte	2 trois q.
Champlitte à Longeau	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Longeau à Langres	1 et dem.
De Besançon à Plombières, 11 postes et demie.	
De BESANÇON à Voray	1 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Voray à Maison-Neuve (Haute-Saône)	
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Maison-Neuve à VESOUL	1 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
VESOUL à Saulx	1 et dem.
Saulx à Saint-Sauveur	1 trois q.
Saint-Sauveur à Fougerolles	1 un qu.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Fougerolles à Plombières	1 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année; et, de Plombières à Fougerolles, sur toutes les voitures indistinctement.	
De Besançon à Pontarlier, 7 postes et demie.	
De BESANÇON à Mesey	2.
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Merey à Ornans	*un dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, d'Ornans à Merey, et le 4.e sans réciprocité.	
Ornans à la Grange-d'Aleine	2.
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
La Grange-d'Aleine à Pontarlier	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Pontarlier à Levier	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Levier à Salins	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année, et le 4.e pour l'année, sans réciprocité, de Salins à Levier.	
De Pontarlier à la sortie des Verrières de France, route de Neufchâtel, frontière de la Suisse.	1 *un qu.*
De Pontarlier à la sortie de Jougne, frontière de la Suisse, route de Lausanne	2 *trois q.*
DE BESANÇON A STRASBOURG, 27 p. et demie.	
De BESANÇON à Roulans	2 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Roulans à Baume-les-Dames	1 *et dem.*
Baume-les-Dames à Clerval	2.
Clerval à l'Ile-sur-le-Doubs	1 *et dem.*
L'Ile-sur-le-Doubs à Tavey	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Tavey à Beffort	1 *et dem.*
Beffort à la Chapelle	2.
La Chapelle à Aspach	2 *et dem.*
Aspach à Isenheim	2.
Isenheim à Hatstat	1 *et dem.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Hatstat à COLMAR	1 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
COLMAR à Ostheim	*un qu.*
Ostheim à Schelestat	1 *et dem.*
Schelestat à Benfeld	2
Benfeld à Saint-Ludan	1 *et dem.*
Saint-Ludan à STRASBOURG *	1 *trois q.*
COMMUNICATION	
D'Isenheim à Mulhausen	2

N.° 17.

ROUTE DE PARIS À BLOIS. *(Loir-et-Cher.)*

Voyez ci-dessous la route de BORDEAUX	21 *trois q.*

N.° 18.

ROUTE DE PARIS À BORDEAUX. *(Gironde.)*

Trois Routes conduisent à Bordeaux:

L'une par Orléans et Poitiers;

L'autre par Châteauroux, 76 p. trois quarts (*voyez* page 64);

La troisième par Chartres, 77 p. trois quarts. (*voyez* page 65.)

Par Orléans et Poitiers, 78 postes.

De PARIS à Berny	1 *et dem.*
Berny à Lonjumeau	1
Lonjumeau à Arpajon	1 *et dem.*
Arpajon à Étrechy	1 *et dem.*
Étrechy à Étampes	1
Étampes à Mondesir	1
Mondesir à Angerville	1 *une qu.*
Angerville à Toury	1 *trois q.*
Toury à Artenay	1 *et dem.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
D'Artenay à Chevilly	1.
Chevilly à ORLÉANS*	1 *trois q.*
ORLÉANS* à Saint-Ay	1 *et dem.*
Saint-Ay à Beaugency	1 *et dem.*
Beaugency à Mer	1 *et dem.*
Mer à Menars	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour 6 mois, de Menars à Mer, sans réciprocité.	
Menars à BLOIS	1.
Le 3.e cheval pour 6 mois, de Blois à Menars.	
BLOIS à Chousy	1 *et dem.*
Chousy à Veuves	1 *et dem.*
Veuves à Amboise	1 *et dem.*
Amboise à la Frillière	1 *et dem.*
La Frillière à TOURS*	1 *et dem.*
TOURS* à Montbazon	2 *et dem.*
Le 3.e cheval pour 6 mois, avec réciprocité.	
Montbazon à Sorigny	1.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Sorigny à Sainte-Maure	2.
Le 3.e cheval pour 6 mois, avec réciprocité.	
Sainte-Maure aux Ormes	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Ormes à Ingrande	1 *et dem.*
Ingrande à Châtellerault	1.
Châtellerault aux Barres de Nintré	1.
Barres de Nintré à la Tricherie	1.
La Tricherie à Clan	1.
Clan à POITIERS	2.
POITIERS à Croutelle	1.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Croutelle à Vivonne	2.
Vivonne aux Minières	1 *et dem.*

NOMS DES RELAIS	POSTES.
De Minières à Couhé-Verac	2.
Couhé à Chaunay	1.
Chaunay aux Maisons-Blanches	1.
Maisons-Blanches à Ruffec	1.
Ruffec aux Négres	1.
Négres à Mansle	1.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Mansle à Churet	1.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Churet à ANGOULÊME *	1 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
ANGOULÊME * au Roulet	1.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Nota. Il est dû une demi-poste de plus lorsque les voyageurs se font conduire dans la cité.	
Roulet à Pétignac	1.
Pétignac à Barbezieux	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Barbezieux à Reignac	1 et dem.
Reignac à la Grolle	1 et dem.
La Grolle à Montlieu	2.
Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	
Montlieu à Chiersac	1.
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
Chiersac à Cavignac	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Cavignac à Cubzac	2 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Cubzac au Carbon-Blanc	1.
Nota. Il est dû une poste et demie de Cubzac au Carbon-Blanc, à cause du passage du bac.	
Carbon-Blanc * à BORDEAUX *	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
ROUTE DE PARIS À BORDEAUX,	
Par Châteauroux, 76 postes trois quarts.	
De PARIS à LIMOGES (*voyez* page 147).....	48 *trois q.*
LIMOGES * à Aixé.....	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Aixé à Gatinaud.....	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Gatinaud à Chalus.....	1 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Chalus à la Coquille.....	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Coquille à Thiviers.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Thiviers aux Palissons.....	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Palissons à PÉRIGUEUX.....	2 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
PÉRIGUEUX à la Massoulie.....	2 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Massoulie à Mucidan.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Mucidan à Montpon.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Montpon à Saint-Médard.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Médard à Libourne.....	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Libourne à Saint-Pardoux.....	1 *un qu.*
Nota. Il est dû un quart de poste, en sus de la distance de Libourne à Saint-Pardoux, et réciproquement, à cause de différens passages de la rivière.	
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Saint-Pardoux au Carbon-Blanc.....	2.
Carbon-Blanc* à BORDEAUX*.....	2.

ROUTE DE PARIS À BORDEAUX,

Par Chartres; 77 postes trois quarts.

De PARIS à TOURS (*voyez* page 163).....	29.
TOURS à BORDEAUX (*voyez* page 62).....	48 *trois q.*

DE BORDEAUX À BREST, 79 postes et demie.

De BORDEAUX* au Carbon-Blanc*.....	2.
Carbon-Blanc* à Cubzac.....	1.

Nota. Il est dû une demi-poste en sus de la distance au Maître de poste de Cubzac, à cause de la difficulté du bac.

Cubzac à Damet.....	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Damet à Fontarabie.....	1.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Fontarabie à Ragoneau.....	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Ragoneau à Étauliers.....	1.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Étauliers à Saint-Aubin.....	1.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Aubin à Mirambeau.....	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Mirambeau à Saint-Genis.....	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Genis à Pons.....	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Pons à la Jard	2
La Jard à Saintes	1 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Saintes à Saint-Porchaire	2
Saint-Porchaire à Saint-Hippolyte	1 et dem.
Saint-Hippolyte à Rochefort	1 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Rochefort * au Passage	2
Le 3.e cheval réciproquement pour six mois.	
Passage à LA ROCHELLE	2
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
LA ROCHELLE à Grolaud	2
Le 3.e cheval pour 6 mois sans réciprocité.	
Grolaud à Marans	2
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Marans à Morcilles	2
Morcilles à Luçon	1 et demi.
Luçon à Mareuil	2 et demi.
Mareuil à BOURBON	2 et demi.
BOURBON à Belleville	2 et demi.
Belleville à Montaigu	2 et demi.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Montaigu à la Jaunaye	2
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Jaunaye à NANTES *	2
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
NANTES * au Temple	2 et demi.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Temple à la Moere	1 et demi.
La Moere à Pont-Château	2
Pont-Château à la Roche-Bernard	2

NOMS DES RELAIS	POSTES.
De la Roche-Bernard à Muzillac	
Le 1.er cheval réciproquement pour l'année.	
Muzillac à VANNES	
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
VANNES à Auray	
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Auray à Landevan	
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Landevan à Hennebon	*et dem.*
Hennebon à Quimperlé	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Quimperlé à Rosporden	2
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Rosporden à QUIMPER	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
QUIMPER à Châteaulin	2
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Châteaulin au Faou	2
Le 1.er cheval réciproquement pour l'année.	
Faou à Landerneau	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Landerneau à BREST*	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

COMMUNICATIONS

De Moreilles à Montaigu, 8 postes et demie.

De Moreilles à Saint-Hermand	2
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Saint-Hermand à Chantonnay	2
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Chantonnay au Fougeras	1 *trois q.*
Le 1.er cheval réciproquement pour 6 mois.	
Fougeras à Montaigu	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	

NOMS DES ABBAYES.	POSTES.
De Saint-Hermand à Fontenay-le-Comte.	2 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Fontavabie à Blaye.	1 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
D'Étauliers à Blaye.	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

N.° 19.

ROUTE DE PARIS A BOURBON-VENDÉE.

52 postes et demie.

De PARIS à TOURS (*voyez* page 61).	29 *un qu.*
TOURS* à Luynes.	1 *et dem.*
Luynes à Langeais.	1 *et dem.*
Langeais aux Trois-Volets.	1 *et dem.*
Trois-Volets à Chouzé.	1 *et dem.*
Chouzé à la Croix-Verte.	2 *un qu.*
La Croix-Verte à Doué.	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Doué à Vihiers.	2 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Vihiers à Vézins.	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Vézins à Chollet.	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Chollet à Mortagne.	1 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Mortagne aux Herbiers.	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Herbiers au Fougerais.	1 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	

NOMS DES RELAIS	POSTES.
De Fougerais aux Baraques	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Baraques à BOURBON-VENDÉE	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	

N.° 20.

ROUTE DE PARIS A BOURG.

De PARIS à DIJON (*voyez* page 97).

De Dijon à Bourg, 20 postes un quart.

De DIJON à la Baraque	1 *et dem.*
La Baraque à Nuits	1 *et dem.*
Nuits à Beaune	1 *trois q.*
Beaune à Chagny	2
Chagny à Chalons-sur-Saone	2
Chalons à MÂCON (*voyez* page 119)	2 *et dem.*
MÂCON au Logis-Neuf	2
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Logis-Neuf à BOURG (Ain)	2
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

De Bourg à Genève, 15 postes un quart.

De BOURG à Pont-d'Ain	2 *et dem.*
Pont-d'Ain à Cerdon	1 *et dem.*
Cerdon à Maillac	1 *un qu.*
Le 3.e cheval pour l'année réciproquement, et le 4.e sans réciprocité.	
Maillac à Nantua	1 *un qu.*
Nantua à Saint-Germain-de-Joux	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Germain-de-Joux à Bellegarde	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Bellegarde à Pont-de-Veyle	1
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De PARIS* à VERSAILLES	2
La distance de Paris à Versailles, telle qu'on la trouve, sur la route de Versailles à Saint-Germain, est de 4 lieues.	
Collonge à Saint-Genix	2
Saint-Genix à GENEVE (Poste étrangere)	2 et dem.
Nota. Le prix de la course et le salaire des postillons, d'après les fois françaises, sont maintenus avec Geneve.	
VERSAILLES à Montfort	1 et dem.
Pontchartrain à la Queue	1 et dem.
La Queue à Houdan	1 et dem.
Houdan à Marolles	1.
N.° 21.	
Marolles à Dreux	1 et dem.
ROUTE DE PARIS À BOURGES. (Chemin)	
Dreux à Nonancourt	1 et dem.
Nonancourt à Tillieres	1 et dem.
27 postes.	
Tillieres à Verneuil	1 et dem.
De PARIS à Nogent-sur-Vernisson (voyez p. 71)	2
Verneuil à Saint-Maurice	1 et dem.
Nogent à Gien	2 et dem.
Saint-Maurice à Montargis	1 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Gien à Argent	2
Argent à la Chapelle d'Angillon	2 et dem.
Montargis au Moulin-sur-Sauldre	1 et dem.
La Chapelle à Grange-Neuve	1 et dem.
Le 3.e cheval pour l'année, de Montargis, sans réciprocité.	
Grange-Neuve à BOURGES	1 et dem.
COMMUNICATION.	
Meslé-sur-Sarthe au Mesnil-Broust	1 un qu.
Mesnil-Broust à ALENÇON*	1 et dem.
ALENÇON* à Saint-Denis (Chemin)	1 et dem.
De BOURGES à Mehun-sur-Yevre	2
Le 3.e cheval pour l'année, de Bourges, sans réciprocité.	
Saint-Denis à Precy-en-Pail	2
Mehun à Vierzon	2
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Precy-en-Pail au Ribay	2.
N.° 22.	
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Ribay à Mayenne	1
ROUTE DE PARIS À BREST.	
Le 3.e cheval pour l'année, de Mayenne au Ribay, sans réciprocité.	
Deux Routes conduisent à Brest	
Mayenne à Mortagne	2.
L'une par Alençon et Rennes :	
Mortagne à LAVAL	2
L'autre par Caen et Pontorson : (voyez page 74)	
LAVAL à Craon	2
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	

NOMS DES PAYS.	POSTES.
Par Alençon et Rennes. 74 postes-trois-quarts.	
De PARIS* à VERSAILLES	2 *un qu.*
Nota. La distance de Paris à Versailles, aller et retour, est fixée à trois postes en quart, y-bon pris la poste royale.	
VERSAILLES* à Pontchartrain	2 *et dem.*
Pontchartrain à la Queue	1 *et dem.*
La Queue à Houdan	1 *et dem.*
Houdan à Marolles	1.
Marolles à Dreux	1 *et dem.*
Dreux à Nonancourt	1 *et dem.*
Nonancourt à Tillières	1 *et dem.*
Tillières à Verneuil	1 *un qu.*
Verneuil à Saint-Maurice	2.
Saint-Maurice à Mortagne	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Mortagne au Mesle-sur-Sarthe	2.
Le 3.e cheval pour l'année, du Mesle-sur-Sarthe à Mortagne, sans réciprocité.	
Mesle-sur-Sarthe au Menil-Broust	1 *un qu.*
Menil-Broust à ALENÇON*	1 *et dem.*
ALENÇON* à Saint-Denis (Orne)	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, avec réciprocité.	
Saint-Denis à Prez-en-Pail	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Prez-en-Pail au Ribay	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Ribay à Mayenne	1 *un qu.*
Le 3.e cheval pour l'année, de Mayenne au Ribay, sans réciprocité.	
Mayenne à Martigné	2.
Martigné à LAVAL	2 *et dem.*
LAVAL à la Gravelle	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	

NOMS DES RELAIS	POSTES.
De la Gravelle à Vitré	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Vitré à Châteaubourg	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Châteaubourg à Noyal	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Noyal à RENNES *	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
RENNES * à Pacé	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Pacé à Bedé	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Bedé à Montauban (Ille-et-Vilaine)	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Montauban à Broons	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Broons à Langouedre	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Langouedre à Lamballe	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Lamballe à SAINT-BRIEUX	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
SAINT-BRIEUX à Chatelaudren	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Chatelaudren à Guingamp	1 *et dem.*
Guingamp à Belle-Ile-en-terre	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année, et le 4.e cheval pour 6 mois, sans réciproque, de Belle-Ile-en-terre au Pontou.	
Pontou à Morlaix	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Morlaix à Landivisiau	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Landivisiau à Landerneau	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Landerneau à BREST *	1 *et dem.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Belle-Ile-en-terre au Pontou	
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année,	
4.e cheval pour l'année, sans réciprocité, de Belle-Ile-en-terre au Pontou	
Pontou à Morlaix	
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Morlaix à Landivizian	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Landivizian à Landerneau	
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Landerneau à BREST	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Dreux à Regmalard, 7 postes.	
De Dreux à Morvillette	1 *et dem.*
Morvillette à Châteauneuf-en-Thimerais	
Châteauneuf à Saint-Jean-des-Murgers	2 *et dem.*
Saint-Jean-des-Murgers à Regmalard	
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
De Dreux à Mantes, 6 postes trois quarts.	
De Dreux à Anet	2
Anet à Houdan	
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Houdan à Septeuil	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Septeuil à Mantes	1 *et quart.*
De Septeuil à Pontchartrain	2 *et dem.*
D'Anet à Pacy-sur-Eure	2 *et dem.*

NOMS DES RELAIS	POSTES.
De Balesme à Mortagne	
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Pontorson à Dol	2.
De Verneuil à Chandé	trois q.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Chandé à l'Aigle	
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Morlaix à Guingamp, 8 postes.	
Dinan à Lugon	2 et dem.
De Morlaix à Plestin	
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Lugon à Lamballe	
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Plestin à Lamballe	
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Lamballe à Brest (voyez pag. 72)	3 trois q.
Lannion à Guingamp	
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
ROUTE DE PARIS A BREST.	
De Vire à Mortain	
Par Caen et Pontorson, 72 postes.	et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De PARIS à CAEN (voyez page 76)	27 trois q.
Mortain à Saint-Hilaire-du-Harcouet	
CAEN * à Mondrainville	1 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Mondrainville à Maisoncelles	trois q.
Saint-Hilaire-du-Harcouet à Ducey	
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Maisoncelles à Ménil-au-Zouf	et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Ducey à Pontorson	
Ménil-au-Zouf à Vire	qu.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Vire à Saint-Sever	et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Sever à Villedieu-les-Poêles	et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Villedieu-les-Poêles à Avranches	2 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
D'Avranches à Pontorson	2 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Pontorson à Dol	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Dol à Dinan	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Dinan à Jugon	2 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Jugon à Lamballe	2.
Le 3.e cheval pour l'année ; et pour 6 mois, de Lamballe à Jugon.	
Lamballe à BREST (*voyez* pag. 72)	10 trois q.

COMMUNICATIONS

De Vire à Fougères, 8 postes.

De Vire à Mortain	2 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Mortain à Saint-Hilaire-du-Harcouet	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Hilaire-du-Harcouet à Louvigné	2 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Louvigné à Fougères	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Dol à Saint-Malo	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Villedieu-les-Poêles à Granville	2 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

NOMS DES LIEUX.	POSTES.

N.° 23.

ROUTE DE PARIS A CAEN, *par Evreux.*

Trois Routes conduisent à Caen.

L'une par Évreux ;

L'autre par Rouen et Lisieux ;

La 3.e par Rouen et Honfleur (*voyez* page 77).

Par Évreux (*voyez* page 80) *trois q.*

Par Rouen et Lisieux, 31 postes trois quarts.

De PARIS à Saint-Denis	1.
Saint-Denis à Franconville	*idem.*
Franconville à Pontoise	*idem.*
Pontoise au Bordeau-de-Vigny	2.
Bordeau-de-Vigny à Magny	1 *et dem.*
Magny aux Thilliers	2.
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
Thilliers à Écouis	2.
Écouis à Bourg-Baudouin	1 *trois q.*
Bourg-Baudouin à la Forge-Féret	1.
La Forge-Féret à ROUEN*	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, de Rouen à la Forge-Féret, sans réciprocité.	
ROUEN* à Moulineaux	1.
Moulineaux à Bourgtheroude	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Bourgtheroude à Brionne	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Brionne au Marché-Neuf	1 *idem.*
Marché-Neuf à l'Hôtellerie	1 *trois q.*

NOMS DES RELAIS	POSTES.
De l'Hôtellerie à Lisieux	1 *et dem*
Lisieux à Estréez	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Estréez à Moult	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Moult à CAEN*	2.
COMMUNICATIONS.	
De Lisieux à Estréez	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Estréez à Canon	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Canon à Falaise	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Lisieux à Pont-Lévêque	1
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
en et Honfleur, 31 postes et demie.	
De PARIS à Moulineaux (*voyez* page 76)	7 *postes q.*
Moulineaux à Bourgachard	1 *et dem.*
Le 3.e chev. pour l'année de Bourgachard à Moulineaux.	
Bourgachard à Pont-Audemer	2 *et dem.*
Pont-Audemer à Honfleur	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Nota. On s'embarque à Honfleur pour le Havre.	
Honfleur à Pont-l'Évêque	3 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, et pour trois mois de Pont-l'Évêque à Honfleur.	
Pont-l'Évêque à Dozulé	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 4 mois.	
Dozulé à Troarn	2 *et dem.*
Troarn à CAEN*	2 *et dem.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
N.° 24.	
ROUTE DE PARIS À CAHORS.	
Voyez page 147	76 *et dem.*
N.° 25.	
ROUTE DE PARIS À CALAIS.	

Deux Routes conduisent à Calais.

L'une par Chantilly, 34 postes et demie (*voy.* page 79);

L'autre par Beauvais.

Par Beauvais, 32 postes et demie.

De PARIS* à Saint-Denis	
Saint-Denis à Moisselles	1 *et dem.*
Moisselles à Beaumont-sur-Oise	1 *et dem.*
Beaumont à Puiseux	1 *un qu.*
Puiseux à Noailles	1 *et dem.*
Noailles à BEAUVAIS	1 *trois q.*
BEAUVAIS à Marseille (Oise)	2 *un qu.*
Marseille à Granvilliers	1 *un qu.*
Granvilliers à Poix	1 *trois q.*
Poix à Airaines	2 *et dem.*
Airaines à Abbeville	2 *un qu.*
Abbeville à Nouvion	1 *et dem.*
Nouvion à Bernay	1
Bernay à Nampont	1
Nampont à Montreuil-sur-mer	1 *et dem.*
Montreuil-sur-mer à Cormont	1 *et dem.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Gormont à Samer	1.
Samer à Boulogne-sur-mer	2.
Boulogne-sur-mer à Marquise	1 trois q.
Marquise au Haut-Buisson	1 et demi.
Haut-Buisson à Calais *	1 et demi.
De Boulogne-sur-mer à Saint-Omer, 6 p. et demie.	
De Boulogne-sur-mer à Colembercq	2 un qu.
Colembercq à la Motte-Bayenghem	2 un qu.
La Motte-Bayenghem à Saint-Omer	1
Le 3.e cheval pour 6 mois, de Saint-Omer à la Motte-Bayenghem, sans réciprocité.	
De Montreuil-sur-mer à Hesdin	1

ROUTE DE PARIS À CALAIS,

Par Chantilly, 34 postes et demie.

De PARIS * à Saint-Denis	1 un qu.
Saint-Denis à Écouen	1 un qu.
Écouen à Luzarches	1 un qu.
Luzarches à Chantilly	1
Nota. Il est dû un quart de poste en sus de la distance, lorsque le maître de poste de Chantilly va prendre ses chevaux pour les conduire à Luzarches ou Laigneville.	
Chantilly à Laigneville	1 et demi.
Laigneville à Clermont (Oise)	1 un qu.
Clermont à Saint-Just	1
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Saint-Just à Wavignies	1
Wavignies à Breteuil	1 et demi.
Breteuil à Flers	1 et demi.
Flers à Hébecourt	1
Hébecourt à AMIENS *	1
AMIENS à Picquigny	1 et demi.
Picquigny à Flixecourt	1

NOMS DES RELAIS	POSTES.
De Flixecourt à Ailly-le-Haut-Clocher	1 et demi.
Ailly-le-Haut-Clocher à Abbeville	1 et demi.
Abbeville à Nouvion	1 et demi.
Nouvion à Bernay	1.
Bernay à Nampont	1 et demi.
Nampont à Montreuil-sur-mer	1 et demi.
Montreuil-sur-mer à Cormont	1.
Cormont à Samer	2.
Samer à Boulogne-sur-mer	2.
Boulogne-sur-mer à Marquise	1 et demi.
Marquise au Haut-Buisson	1 et demi.
Haut-Buisson à Calais*	2.

COMMUNICATIONS

D'Abbeville à Calais, par Saint-Omer, 15 postes.

D'Abbeville à Canchy	1 et demi.
Canchy à Hesdin	1 et demi.
Hesdin à Fruges	1 et demi.
Fruges à Avroult	1 et demi.
Avroult à Saint-Omer	1 et demi.
Saint-Omer à la Recousse	1 et demi.
La Recousse à Ardres	1 et demi.
Ardres à Calais*	2.

D'Ardres à Marquise	2 et demi.
De la Recousse à Gravelines	2.

Le 3.e cheval réciproquement pour l'aller.

N.° 26.

ROUTE DE PARIS A CARCASSONNE

Voyez page 147.

POSTES.	NOMS DES RELAIS.	POSTES.
	N.° 27	
	ROUTE DE PARIS À CHAALONS. (Marne.)	
	Voyez page 128.	
	DE CHAALONS À SAINT-QUENTIN, 15 p. et d.	
	De CHAALONS-SUR-MARNE* aux Grandes-Loges	1 et dem.
	Grandes-Loges à Sillery	1 un qu.
	Sillery à Reims*	1 et dem.
	Reims* à Bery-au-Bac	2 un qu.
	Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
	Bery-au-Bac à Corbeny	1.
	Corbeny* à LAON*	2 et dem.
	Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
	LAON* à la Fère*	1 et dem.
	Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
	La Fère à Cerisy	1 et dem.
	Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
	Cerisy à Saint-Quentin*	1 et dem.
	Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
	COMMUNICATIONS	
	De la Fère à Cerisy	1 et dem.
	Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
	Cerisy à Origny	2.
	Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
	Origny à Guise	1 et dem.
	De la Fère à Chauny	1 et dem.
	Chauny à Noyon	2.

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Chaalons à Troyes, 9 postes un quart.	
Saint-Laurent-des-Mures à la Verpillière	1 et demi.
DE CHAALONS-SUR-MARNE * à Vatry	2
Vatry à Mailly	2
Mailly à Arcis-sur-Aube	2
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Arcis-sur-Aube à Voué	2 un qu.
Voué à TROYES *.	2
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
DE CHAALONS à LUXEMBOURG, 21 postes.	
DE CHAALONS * à Somme-Vesle	2
Somme-Vesle à Orbeval	2
Orbeval à Sainte-Menehould	1.
Sainte-Menehould à Clermont-en-Argonne	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Clermont-en-Argonne à Domballe	2 un qu.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Domballe à Verdun	2.
Verdun à Étain	2
Étain à Spincourt	1 et dem.
Spincourt à Longuyon	1 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Longuyon à Longwy	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Longwy à LUXEMBOURG. (*Poste étrangère.*)	4 et dem.

N.° 28.

ROUTE DE PARIS À CHAMBÉRY.

De PARIS à LYON (*voy.* page 117).

De Lyon à Chambéry, 14 postes et demie.

De LYON * à Brom	1 un qu.
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Bron à Saint-Laurent-des-Mûres.....	1.
Saint-Laurent-des-Mûres à la Verpillière.....	1 *et dem.*
La Verpillière à Bourgoin.....	1 *et dem.*
Bourgoin à la Tour-du-Pin.....	2.
La Tour-du-Pin au Gaz.....	1
Gaz au Pont-de-Beauvoisin.....	1 *un qu.*
Pont-de-Beauvoisin aux Échelles-de-Savoie.	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Échelles-de-Savoie à Saint-Thibault-de Coux.	1 *et dem.*
Le 3.e et le 4.e cheval réciproquem.t pour l'année.	
Saint-Thibault-de-Coux à CHAMBÉRY.....	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année réciproquement.	

Post. étrangères.

De CHAMBÉRY à Montmeillant. *(Postes étrangères.)*	2.
Le 3.e cheval pour 6 mois.	
De Chambéry à Genève, 11 postes trois quarts.	
De CHAMBÉRY à Aix.....	2.
Aix à Albens.....	1 *et dem.*
Albens à Rumilly.....	1 *un qu.*
Rumilly à Mionas.....	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour 6 mois, sans réciprocité.	
Mionas à Frangy.....	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour 6 mois; et pour l'année, de Frangy à Mionas.	
Frangy au Luiset.....	2.
Le 3.e cheval pour l'année, et pour 6 mois, du Luiset à Frangy.	
Luiset à GENÈVE.....	2.

Postes étrangères.

Nota. Le prix de la course et la fixation des distances, d'après les lois françaises, sont maintenus avec Genève, tant à aller qu'au retour.

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
D'Albens à Genève 7 postes un quart.	
D'Albens à Annecy	2 *et demi*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Annecy à Cruseilles	2
Cruseilles à GENÈVE	*trois q*
Le 3.e cheval pour 6 mois, et pour l'année, de Genève à Cruseilles.	
Voyez la note, page 83.	
N.° 29.	
ROUTE DE PARIS À CHARTRES. *(Eure-et-Loir.)*	
Voyez page 163	*trois q*
N.° 30.	
ROUTE DE PARIS À CHÂTEAUROUX. *(Indre.)*	
Voyez page 147	32 *et dem*
DE CHÂTEAUROUX À TOURS, 13 P. et demie.	
De CHÂTEAUROUX à Buzançois	3 *et dem*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Buzançois à Châtillon-sur-Indre	3
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Châtillon-sur-Indre à Loches	3
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Loches à Cormery	2 *et dem*
Cormery à TOURS	*et dem*
N.° 31.	
ROUTE DE PARIS À CHAUMONT-EN-BASSIGNY. *(Haute-Marne.)*	
Voyez page 54	*et dem*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
COMMUNICATIONS	
De Chaumont à Mirecourt, 12 postes.	
De CHAUMONT à Mandres	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Mandres à Montigny	2.
Le 3.e cheval pour 6 mois, de Montigny à Mandres.	
Montigny à Bourbonne-les-Bains	2 et dem
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Bourbonne à Ligneville	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Ligneville à Mirecourt	2 et dem
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Mandres à Clefmont	2 et dem
De Chaumont à Saint-Dizier, 9 postes.	
De CHAUMONT à Vignory	2 et dem
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Vignory à Joinville	2 et dem
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Joinville à la Neuville	2
La Neuville à Saint-Dizier	2
N.° 32.	
ROUTE DE PARIS A CHERBOURG,	
44 postes et demie.	
De PARIS* à Nanterre	1 et dem
Nanterre à Saint-Germain-en-Laye	1 et dem
Saint-Germain-en-Laye à Triel	1 et dem
Triel à Meulan	1.

NOMS DES RELAIS	POSTES.
De Meulan à Mantes	2.
Mantes à Bonnières	1 *et dem.*
Bonnières à Pacy-sur-Eure	2.
Pacy à Évreux	1 *et dem.*
Évreux à la Commanderie	2 *un qu.*
La Commanderie à la Rivière-Thibouville	2.
La Rivière-Thibouville au Marché-Neuf	2 *un qu.*
Marché-Neuf à l'Hôtellerie	1 *trois q.*
L'Hôtellerie à Lisieux	1 *et dem.*
Lisieux à Estréez	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Estréez à Moult	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Moult à CAEN*	2.
CAEN* à Bretteville	1 *et dem.*
Bretteville à Bayeux	2.
Bayeux à Vaubadon	1 *et dem.*
Vaubadon à SAINT-LO	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
SAINT-LO à Saint-Jean-Day	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Jean-Day à Carentan	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Carentan à Sainte-Mère-Église	1 *et dem.*
Sainte-Mère-Église à Valoghes	2.
Valoghes à Cherbourg	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Dol à Dinan	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
COMMUNICATIONS	
Dinan à Jugon	2 *et dem.*
De Bayeux à la Cambe	2 *et dem.*
La Cambe à Carentan	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De SAINT-LO à la Fosse……………………	deux
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Fosse à Coutances……………	
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
D'ÉVREUX à……… { Louviers. [illegible] Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	2 et dem
De Louviers à Elbeuf.	
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Elbeuf à ROUEN*……………………………	2 un qu
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
DE CARENTAN À LORIENT, 36 postes trois qu	
De Carentan à Periers………………	
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Periers à Coutances…………………	
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Coutances à Granville………………	
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Granville à Avranches………………	2 et dem
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Avranches à Pontorson………………	
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Pontorson à Dol………………………	
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Dol à Dinan………………………………	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Dinan à Jugon……………………………	2 et dem
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Jugon à Lamballe…………………	
Le 3.e cheval pour l'année, et pour 6 mois de Lamballe à Jugon.	

NOMS DES RELAIS	POSTES.
De Lamballe à Moncontour	3
Moncontour à Pontgand	*et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Pontgand à Loudéac	3 *et dem.*
Loudéac à Pontivy	3 *et dem.*
Pontivy à Baud	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Baud à Hennebon	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Hennebon à Lorient	1 *et dem.*

Nota. Jusqu'à l'achèvement du pont qui traverse la rivière du Scorf, il sera payé 1 poste trois quarts d'Hennebon à Lorient, et 2 postes de Lorient à Hennebon.

COMMUNICATIONS.

De Dol au faubourg Saint-Servan	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

De Dol à Dinan, 4 postes.

De Dol à Saint-Pierre-de-Plesguen	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Saint-Pierre-de-Plesguen à Dinan	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

De Pontivy à Josselin	4 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

N.° 33.

ROUTE DE PARIS À CLERMONT. *(Puy-de-Dôme.)*

48 postes un quart.

De PARIS à MOULINS (*voyez* page 119)	3 6 *un qu.*
MOULINS à Châtel-Neuve	2 *et dem.*
Châtel-Neuve à Saint-Pourçain	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES
De Saint-Pourçain au Mayet-d'École	1
Mayet-d'École à Gannat	1
Gannat à Aigueperse	1
Aigueperse à Riom	2
Riom à CLERMONT	1 *et dem.*
COMMUNICATION	
De Gannat à Vichy	3
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
DE CLERMONT A LYON, 21 postes et demie.	
De CLERMONT à Pont-sur-Allier	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Pont-sur-Allier à Lezoux	1 *et dem.*
Lezoux à Thiers	1 *trois q.*
Thiers à la Bergère	1 *trois q.*
Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Bergère à Noiretable	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
Noiretable à Saint-Thurien	1 *un qu.*
Le 3.e cheval pour l'année, de Saint-Thurien à Noiretable, sans réciprocité.	
Saint-Thurien à Boen	2.
Boen à Feurs	2.
Feurs à Saint-Barthélemy-de-l'Estra	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
Saint-Barthélemy à Fenouilh	1.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Fenouilh à Duerne	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Duerne à la Braly	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois; et pour l'année, de la Braly à Duerne.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De la Braly au Grand-Buisson.....	1 *trois q.*
Le 3.e cheval pour 6 mois, de Grand-Buisson à Braly.	
Grand-Buisson à LYON*.....	1 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

De Duerne à Montbrison, 4 postes trois quarts.

De Duerne à Bellegarde.....	2 *et dem.*
Bellegarde à MONTBRISON.....	2 *un qu.*

N.° 34.

DE CLERMONT A LYON,

Par le Puy et Saint-Etienne, 20 postes trois quarts.

De CLERMONT à Vayre.....	1 *trois q.*
Vayre à Issoire.....	1 *un qu.*
Issoire à Lempde.....	2 *un qu.*
Lempde à la Chaumette.....	2 *et dem.*
La Chaumette à Six.....	2 *et dem.*
Six au PUY.....	2 *et dem.*
PUY à Issengeaux.....	1 *un qu.*
Issengeaux à Pont-Salomon.....	1 *et dem.*
Pont-Salomon à Saint-Étienne.....	1 *et dem.*
Saint-Étienne à Saint-Chamond.....	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, de Saint-Chamond à Saint-Étienne.	
Saint-Chamond à Rive-de-Gier.....	1 *un qu.*
Le 3.e cheval pour l'année, de Rive-de-Gier à Saint-Chamond.	
Rive-de-Gier à Brignais.....	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Brignais à LYON*.....	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
COMMUNICATIONS	
De CLERMONT à Rochefort	3 *et dem.*
Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	
Rochefort au Mont-d'Or	3.
Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Saint-Étienne à Andresieux	2.
Andresieux à MONTBRISON	2.

N.° 34.

ROUTE DE PARIS À COLMAR. *(Haut-Rhin.)*

60 postes un quart.

De PARIS à Lunéville (*voyez* page 156)	45 *trois q.*
Lunéville à Ménil-Flin	2
Ménil-Flin à Raon-l'Étape	2 *un qu.*
Raon-l'Étape à Saint-Diey	2
Saint-Diey à Gemaingotte	1 *et dem.*
Gemaingotte à Sainte-Marie-aux-Mines	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Sainte-Marie-aux-Mines à Schelestat	2 *et dem.*
Le 3.e cheval pour 6 mois, de Schelestat à Sainte-Marie-aux-Mines, sans réciprocité.	
Schelestat à Ostheim	1 *et dem.*
Ostheim à COLMAR	1 *un qu.*
COMMUNICATIONS	
De Schelestat à Marckolsheim	2.
De COLMAR à Neuf-Brisach	1 *trois q.*
De Neuf-Brisach au Vieux-Brisach. *(Poste étrang.)*	1

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De COLMAR à Meyenheim	2 *un qu.*
Meyenheim à Mulhausen	2 *un qu.*
De Mulhausen à Epinal, 12 postes trois quarts.	
De Mulhausen à Aspach	2 *un qu.*
Aspach à Orbey	2 *un qu.*
Orbey à Saint-Maurice	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Maurice à la Roche	1 *trois q.*
La Roche à Remiremont	1 *trois q.*
Remiremont à Pouxeux	1 *et dem.*
Pouxeux à EPINAL	1 *et dem.*

N.° 35.

ROUTE DE PARIS À COMPIÈGNE, 9 p. et demie.	
De PARIS* au Bourget	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Bourget à Louvres	1 *et dem.*
Louvres à la Chapelle-en-Serval	1 *et dem.*
La Chapelle-en-Serval à Senlis	1 *et dem.*
Senlis à Villeneuve-sur-Verberie	1 *et dem.*
Villeneuve à la Croix-Saint-Ouen	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, de la Croix-Saint-Ouen à Villeneuve, sans réciprocité.	
La Croix-Saint-Ouen à COMPIÈGNE	1.

COMMUNICATION.

De Louvres à Mortfontaine	1 *et dem.*
De Mortfontaine à Nanteuil	2.

N.° 36.

ROUTE DE PARIS À DIEPPE.

Deux Routes conduisent à Dieppe.

L'une par Gisors, 22 p. 3 qu. *(voy. P. 94).*

L'autre par Rouen, 22 p. 3 qu. *(voy. P. 94).*

Par Gisors, 20 postes.

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Paris à Saint-Denis	1
Saint-Denis à Franconville	1 *et dem.*
Franconville à Pontoise	1 *et dem.*
Pontoise à Chars	2 *un qu.*
Chars à Gisors	2.
Gisors à Gournay	3
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Gournay à Forges	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Forges à Pommereval	3
Pommereval à Bois-Robert	2
Bois-Robert à DIEPPE	1 *un qu.*
Le 3.e cheval pour l'année, de la Croix-Saint-Ouen à Villeneuve, sans réciproquité.	

COMMUNICATIONS

La Croix-Saint-Ouen à COMPIÈGNE	1.
De Saint-Denis à Louvres	2 *et dem.*
De Forges à Neufchâtel	3.
De Pommereval à Neufchâtel	3.
De Pommereval à la Boissière	2.

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
ROUTE DE PARIS A DIEPPE.	
Par Rouen, 22 postes trois quarts.	
De PARIS * à Saint-Denis	1.
Saint-Denis à la Frette	1 *et dem.*
Franconville à Pontoise	1 *et dem.*
Pontoise au Bordeau-de-Vigny	2
Bordeau-de-Vigny à Magny	1 *et dem.*
Magny aux Thilliers	2
Le 3.e cheval pour l'année sans réciprocité.	
Thilliers à Écouis	2.
Écouis à Bourg-Baudouin	1 *trois q.*
Bourg-Baudouin à la Forge-Féret	1 *et dem.*
La Forge-Féret à ROUEN *	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, de Rouen à la Forge-Féret sans réciprocité.	
ROUEN * aux Cambres	2
Cambres à Totes	1 *et dem.*
Totes à Omonville	1 *et dem.*
Omonville à DIEPPE *	1 *trois q.*

N.° 37.

ROUTE DE PARIS A DIGNE (*Basses-Alpes*).	
De PARIS à LYON (*voyez* page 117).	
De Lyon à Digne, 37 postes.	
De LYON * à Bron	1 *un qu.*
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
Bron à Saint-Laurent-des-Mûres	1

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Saint-Laurent-des-Mûres à la Verpillière.	1 *et dem.*
La Verpillière à Bourgoin.	1 *et dem.*
Bourgoin à Eclose.	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
Eclose à la Frette.	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Frette à Rives.	1 *et dem.*
Rives à Voreppe.	1 *et dem.*
Le 3.e et le 4.e cheval pour l'année, de Voreppe à Rives, sans réciprocité.	
Voreppe à GRENOBLE.	2
GRENOBLE à Vizille.	1
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Vizille à la Frey.	1
Le 3.e et le 4.e cheval sans réciprocité pour l'année.	
La Frey à la Mure.	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Mure aux Souchons.	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Souchons à Corps.	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Corps à la Guinguette de Bayet.	1
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Guinguette à Brutinet.	1 *un qu.*
Brutinet à GAP.	1 *trois q.*
Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	
Nota. De Gap à Digne, les postes ne sont pas montées.	
GAP à la Saulce.	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

NOMS DES RELAIS	POSTES.
De la Saulce à Rourebeau	1 trois q.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Rourebeau à Sisteron	1 trois q.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Sisteron à Lescale	1
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Lescale aux Grillons	1 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Grillons à DIGNE	1 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
COMMUNICATIONS	
De Voreppe à Voiron	1 et dem.
Voiron à Montferrat	2.
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
Montferrat à Gaz	1.
Le 3.e cheval pour l'année, de Gaz à Montferrat.	
De Voiron à Rives	1 et dem.
De Voiron à Tullins	1 et dem.
De Voreppe à Valence, 9 postes et demie.	
De Voreppe à Tullins	1 et dem.
Tullins à la Laigrerie	1 et dem.
Le 3.e cheval pour l'année, avec réciprocité.	
La Laigrerie à Saint-Marcellin	1 et dem.
Saint-Marcellin aux Fauris	1 et dem.
Le 3.e cheval pour 6 mois, et pour l'année, des Fauris à Saint-Marcellin.	
Fauris à Romans	1 et dem.
Romans à VALENCE (Drôme)	2.

De

NOMS DES RELAIS	POSTES.
De Digne à Brignolles, 12 postes et demie.	
Nota. Cette communication, [illegible] n'est pas montée.	
De Digne à Mezel	1 *et dem.*
Mezel à la Begude-Blanche	1 *et dem.*
La Begude à Riez	1 *et dem.*
Riez à Quinson	2 *et dem.*
Quinson à Barjols	2 *et dem.*
Barjols à Brignolles	2 *et dem.*
De Riez à Aix, 7 postes.	
Nota. Cette communication n'est pas montée.	
De Riez à Greoux	2 *et dem.*
Greoux à Saint-Paul	1 *un qu.*
Saint-Paul à Peyrolles	1 *et dem.*
Peyrolles à Aix *	1 *trois q.*

N.° 38.

Route de Paris à Dijon. (*Côte-d'Or.*)

Quatre Routes conduisent à Dijon :

L'une par Troyes;

L'autre par Joigny et Tonnerre, 38 p. un q. (*voyez ci-dessous*).

La 3.e par Fontainebleau, 38 p. 3/4 (*v. p. 99*).

La 4.e par Avallon, 38 post. 3/4 (*voy. p. 99*).

Par Troyes, 37 postes trois quarts (*voy. p. 98*).

Par Joigny et Tonnerre, 38 postes un quart.

De Paris * à Charenton	
Charenton à Villeneuve-Saint-Georges	1 *un qu.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Villeneuve-Saint-Georges à Lieusain	1 trois q.
Lieusain à MELUN	1 trois q.
MELUN au Châtelet	1 un qu.
Châtelet à Panfou	1.
Panfou à Fossard	1 trois q.
Fossard à Villeneuve-la-Guiard	1.
Villeneuve-la-Guiard à Pont-sur-Yonne	1 et dem.
Pont-sur-Yonne à Sens	1 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Sens à Villeneuve-sur-Yonne	1 trois q.
Villeneuve-sur-Yonne à Villevallier	1.
Villevallier à Joigny	1.
Joigny à Esnon	1.
Esnon à Saint-Florentin	1 et dem.
Saint-Florentin à Flogny	1 et dem.
Flogny à Tonnerre	1 trois q.
Tonnerre à Ancy-le-Franc	2.
Ancy-le-Franc à Aizy-sur-Armançon	1 trois q.
Aizy-sur-Armançon à Montbard	1 et dem.
Montbard à Villeneuve-les-Couvers	2 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Villeneuve-les-Couvers à Chanceaux	1 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Chanceaux à Saint-Seine	1 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Seine au Val-de-Suzon	1 un qu.
Le 3.e cheval pour 6 mois; et pour l'année, du Val-de-Suzon à Saint-Seine.	
Val-de-Suzon à DIJON	2.
Le 3.e cheval pour l'année, réciproquement.	
COMMUNICATION De Sens à Tonnerre, 8 postes.	
De Sens à Maslay-le-Petit	1 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Maslay à Villeneuve-sur-Vannes	1 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Villeneuve-sur-Vannes à Estissac	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Estissac à TROYES*	2 *et dem.*
ROUTE DE PARIS A DIJON,	
Par Fontainebleau, 38 postes trois quarts.	
De PARIS* à Villejuif	1
Villejuif à Fromenteau	1 *un qu.*
Fromenteau à Essonne	1 *et dem.*
Essonne à Ponthierry	1 *un qu.*
Ponthierry à Chailly	1
Chailly à Fontainebleau*	1 *un qu.*
Fontainebleau* à Fossard	1
Fossard à Villeneuve-la-Guiard	1
Villeneuve-la-Guiard à DIJON (*voy.* page 98)	27 *et dem.*
ROUTE DE PARIS A DIJON,	
Par Avallon, 38 postes trois quarts.	
De PARIS à Joigny (*voyez* page 97)	5 *un qu.*
Joigny à Bassou	1 *et dem.*
Bassou à AUXERRE*	2
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
AUXERRE* à Saint-Bris	1
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Saint-Bris à Vermanton	1
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Vermanton à Lucy-le-Bois	2 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Lucy-le-Bois à Avallon	2
Avallon à Rouvray	2
Le 5.e cheval pour l'année, d'Avallon à Rouvray ; et pour 6 mois, de Rouvray à Avallon.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Rouvray à Maison-Neuve (Côte-d'Or)	2.
Le 3.e cheval pour l'année, de Maison-Neuve à Rouvray, sans réciprocité.	
Maison-Neuve à Vitteaux	2.
Vitteaux à la Chaleur	trois q.
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
La Chaleur au Pont-de-Pany	1 et dem.
Le 3.e cheval pour l'année, du Pont-de-Pany à la Chaleur sans réciprocité.	
Pont-de-Pany à DIJON	2 et dem.
D'Avallon à Éposses	2 et dem.
Éposses à Semur	1 et dem.
DE DIJON À GENÈVE, 24 postes trois quarts.	
De DIJON à Genlis	1
Genlis à Auxonne	trois q.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Auxonne à Dôle	2
Dôle à Mont-sous-Vaudrey	2 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Mont-sous-Vaudrey à Poligny	2
Poligny à Champagnole	2 et dem.
Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	
Champagnole à Maisonneuve (Jura)	2 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Maisonneuve à Saint-Laurent (Jura)	1 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année, et le 4.e sans réciprocité.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Saint-Laurent à Morez	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Morez aux Rousses	1 *et dem.*
Le 3.e et le 4.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
Les Rousses à la Vattay	1 *et q.*
Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	
Nota. Les voyageurs qui se feront conduire des Rousses à Saint-Cergues, relais étranger, à pied d'une poste et demie, il est défendu au maître de poste des Rousses de conduire au-delà de Saint-Cergues, sous peine de destitution.	
La Vattay à Gex	1
Le 3.e et le 4.e cheval pour l'année, de Gex à la Vattay, sans réciprocité.	
Gex à GENÈVE. (*Poste étrangère*)	1
Le 3.e chev. pour l'année, de Genève à Gex, sans récip.	
Nota. Le prix de la course et la fixation de la distance, d'après les lois étrangères, sont maintenus avec Genève, tant à l'aller qu'au retour.	
DE DIJON À SEDAN, 37 postes un quart.	
De DIJON* à Norges-le-Pont	1 *et dem.*
Norges-le-Pont à Thil-le-Châtel	2.
Thil-le-Châtel à Prauthoy	2 *et dem.*
Prauthoy à Longeau	1 *et dem.*
Longeau à Langres	1 *et dem.*
Langres à Montigny	2 *et dem.*
Le 5.e cheval réciproquement pour l'année.	
Montigny à Clefmont	1 *et dem.*
Clefmont à Saint-Thiébault	1 *et dem.*
Saint-Thiébault à Neufchâteau	2 *et dem.*
Neufchâteau à Domremy	1 *un qu.*
Domremy à Vaucouleurs	2 *un qu.*
Vaucouleurs à Void	1 *et dem.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Void à Commercy	1
Commercy à Saint-Mihiel	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Mihiel à Troyon	1 trois q.
Troyon à Verdun	1 dem.
Verdun à Samoigneux	1 dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Samoigneux à Sivry-sur-Meuse	1 dem.
Sivry-sur-Meuse à Dun	1 dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Dun à Stenay	1 dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Stenay à Mouzon	1
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Mouzon à Sedan	1
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

N.° 39.

ROUTE DE PARIS À DRAGUIGNAN.

De PARIS à LYON (*voyez* pag. 117)	40.
LYON à Aix (*voyez* pag. 124)	40.

Nota. La route d'Aix à Draguignan se trouve comprise dans celle d'Aix à Nice (*voyez* page 126).

N.° 40.

ROUTE DE PARIS À DUNKERQUE.

Deux Routes conduisent à Dunkerque

L'une par Amiens et Saint-Pol, 38 p. et demie.

L'autre par Lille et Bailleul, 38 p. et demie.

NOMS DES RELAIS	POSTES.
Par Amiens et Saint-Pol, 34 postes.	
De PARIS à AMIENS (*voyez* page 46)	15 *et dem.*
AMIENS à Talmas	2.
Talmas à Doulens	*trois q.*
Le ½.e cheval pour 6 mois, de Doulens à Talmas, sans réciprocité.	
Doulens à Frevent	3
Le ½.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Frevent à Saint-Pol	1 *et dem.*
Le ½.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Saint-Pol à Pernes	1 *et dem.*
Le ½.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Pernes à Lillers	1 *et dem.*
Le ½.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Lillers à Aire	1 *et dem.*
Aire à Hazebrouck	1 *trois q.*
Hazebrouck à Casrel	1 *et dem.*
Cassel à Bergues	2 *et dem.*
Bergues à Dunkerque	1
ROUTE DE PARIS À DUNKERQUE,	
Par Lille et Bailleul, 38 postes et demie.	
De PARIS à LILLE (*voyez* page 113)	29.
LILLE à Armentières	1 *et dem.*
Armentières à Bailleul	1 *et dem.*
Bailleul à Cassel	2 *et dem.*
Cassel à Bergues	2 *et dem.*
Bergues à Dunkerque	1
Autre par Amiens et Saint-Pol, 34 p. et demie.	
Autre par Lille et Bailleul, 38 p. et demie.	
De Bergues à Rousbrugge. *(Poste étrangère.)*	*trois q.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Dunkerque à Calais, 5 postes.	
Dunkerque à Gravelines	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Gravelines à Calais	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Dunkerque à Furnes. *(Poste étrangère.)*	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année.	

N.° 41.

ROUTE DE PARIS À ÉPINAL.

Deux Routes conduisent à Épinal :

L'une par Neufchâteau ;
L'autre par Charmes, 50 p. unqs. (*v.* p. 105.)

Par Neufchâteau, 48 postes.

PARIS à Ligny (*voyez* page 156)	33 *et dem.*
Ligny à Houdelaincourt	2 *et dem.*
Houdelaincourt à Domremy	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Domremy à Neufchâteau	1 *un qu.*
Neufchâteau à Chatenoy	1 *et dem.*
Chatenoy à Mirecourt	2 *et dem.*
Mirecourt à Darnieulle	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Darnieulle à ÉPINAL	1 *un qu.*

Par Charmes, 50 postes un quart.

PARIS à NANCY (*voyez* page 156)	42 *et dem.*
NANCY à Flavigny	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Flavigny à Rouville	1 *et dem.*
Rouville à Charmes	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année.	
Charmes à Ligny	2 *et dem.*
Ligny à ÉPINAL	1 *et dem.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
ROUTE DE PARIS À ÉPINAL.	
Par Charmes, 50 postes un quart.	
De PARIS à NANCY (*voyez* page 156)	42 *un qu.*
NANCY* à Flavigny	1 *trois q.*
Le 3.e cheval pour l'année, de Flavigny à Nancy.	
Flavigny à Rôville	1 *et dem.*
Rôville à Charmes	1 *et dem.*
Charmes à Igney	1 *et dem.*
Igney à ÉPINAL	1 *et dem.*
COMMUNICATIONS.	
De Neufchâteau à Nancy, 6 postes trois quarts.	
De Neufchâteau à Martigny	1 *et dem.*
Martigny à Colombey (Meurthe)	1 *et dem.*
Colombey à Bainville	2
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Bainville à NANCY*	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Colombey à Toul	2 *et dem.*
D'Épinal à Lunéville, 7 postes et demie.	
D'ÉPINAL à Girecourt	2.
Girecourt à Rambervillers	1 *et dem.*
Rambervillers à Moyen	2.
Moyen à Lunéville	2.
N.° 42.	
ROUTE DE PARIS À ÉVREUX. (*Eure.*)	
Voyez page 85	13.
N.° 43.	
ROUTE DE PARIS À FOIX. (*Ariége.*)	
90 postes et demie.	
De PARIS à TOULOUSE (*voyez* page 147)	90 *et dem.*

Nota. La route de Toulouse à Foix est [illegible]

NOMS DES RELAIS	POSTES.
N.° 44.	
ROUTE DE PARIS A FONTAINEBLEAU.	
7 postes un quart.	
N.° 45.	
ROUTE DE PARIS A GAP.	
De Paris à Lyon (*voyez* pag	
Lyon à Gap (*voyez* page 94)	
N.° 46.	
ROUTE DE PARIS A GRENOBLE. (*bis*)	
De Paris à Lyon (*voyez* page	
Lyon à Grenoble (*voyez* page 94)	
Commun à tous.	
De Grenoble à Chambéry, 7 postes.	
De Grenoble à Lumbin	
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Lumbin à Chapareillan	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Chapareillan à CHAMBÉRY	
Le 3.e cheval pour l'année.	
N.° 47.	
ROUTE DE PARIS à GUÉRET. *(Creuse.)*	
58 postes trois quarts.	
De PARIS à LIMOGES *(voyez* page 147)	48 *trois q.*
LIMOGES* au Mazet	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Mazet à Saint-Léonard	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Léonard à Sauviat	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Sauviat à Bourganeuf	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Bourganeuf à Drouille	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Drouille à GUÉRET	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
DE BOURGANEUF À CLERMONT, 15 p. trois q.	
De Bourganeuf à Pontarion	
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Pontarion à Charbonnière	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
Charbonnière à Aubusson	2 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Aubusson au Pouget	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Roux à la Villeneuve	1 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

NOMS DES RELAIS	POSTES.
De la Villeneuve-à-Saint-Avit	1 *et demi.*
3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Avit à Pont-au-Mur	1 *et demi.*
3.e cheval pour 6 mois ; et pour l'année, de Pont-au-Mur à Saint-Avit.	
Pont-au-Mur à Pont-Gibaud	2 *et qu.*
Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	
Pont-Gibaud à CLERMONT	2 *et dem.*
Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	

N.° 48.

ROUTE DE PARIS AU HAVRE.

Trois Routes conduisent au Havre

L'une par Pontoise ;

L'autre par le Vaudreuil, 27 p. trois quarts (*voyez* page 109) ;

La 3.e par Louviers, 27 p. trois quarts (*voyez* page 110).

Par Pontoise, 26 postes un quart.

De PARIS * à Saint-Denis	1.
Saint-Denis à Franconville	1 *et dem.*
Franconville à Pontoise	1 *et dem.*
Pontoise au Bordeau-de-Vigny	2.
Bordeau-de-Vigny à Magny	1 *et dem.*
Magny aux Thilliers	2.
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
Thilliers à Écouis	2.
Écouis à Bourg-Baudouin	2 *trois q.*
Bourg-Baudouin à la Forge-Féret	1 *et dem.*
La Forge-Féret à ROUEN *	
Le 3.e cheval pour l'année, de Rouen à la Forge-Féret, sans réciprocité, . . . (*voyez* ci-dessus)	

NOMS DES RELAIS	POSTES
De ROUEN* à Barentin	2
Barentin à Yvetot	2 *et dem.*
Yvetot à Aliquerville	*dem.*
Aliquerville à Bolbec	1 *et dem.*
Bolbec à la Botte	*dem.*
La Botte au Havre	2
Le 3.e cheval pour l'année, du Havre à la Botte.	
Nota. On s'embarque au Havre pour Honfleur.	

COMMUNICATIONS

D'Yvetot à Ypreville	2 *et dem.*
Ypreville à Fécamp	1 *et dem.*

D'Yvetot à la Mailleraye	2
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Mailleraye à Pont-Audemer	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Pont-Audemer à Lisieux	4.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

ROUTE DE PARIS AU HAVRE,

Par le Vaudreuil, 27 postes trois quarts.

De PARIS* à Nanterre	*et dem.*
Nanterre à Saint-Germain-en-Laye	1 *et dem.*
Saint-Germain-en-Laye à Triel	1 *et dem.*
Triel à Meulan	1
Meulan à Mantes	2
Mantes à Bonnières	*dem.*
Bonnières à Vernon	1 *et dem.*
Vernon à Gaillon	1 *trois q.*
Gaillon au Vaudreuil	2
Vaudreuil au Port-Saint-Ouen	1 *et dem.*
Port Saint-Ouen à ROUEN*	1 *et dem.*
ROUEN au Havre (*voyez ci-dessus*)	*dem.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
ROUTE DE PARIS AU HAVRE.	
Par Louviers, 27 postes trois quarts.	
De PARIS* à Nanterre	1 *et dem.*
Nanterre à Saint-Germain-en-Laye	1 *et dem.*
Saint-Germain-en-Laye à Triel	1 *et dem.*
Triel à Meulan	1
Meulan à Mantes	1
Mantes à Bonnières	1 *et dem.*
Bonnières à Vernon	1 *et dem.*
Vernon à Gaillon	1 *trois q.*
Gaillon à Louviers	1 *et dem.*
Louviers au Port-Saint-Ouen	2
Port-Saint-Ouen à ROUEN*	1 *et dem.*
ROUEN au Havre (*voyez* page 109)	1 *et dem.*
N.° 49.	
ROUTE DE PARIS À LAON. (*Aisne.*)	
16 postes trois quarts.	
De PARIS* au Bourget	1 *et dem.*
Bourget au Mesnil-Amelot	2.
Mesnil à Dammartin	1.
Dammartin à Nanteuil	1 *et dem.*
Nanteuil à Levignen	1 *et dem.*
Levignen à Villers-Cotterets	2.
Villers-Cotterets à Verte-Feuille	1 *et dem.*
Verte-Feuille à Soissons*	1 *et dem.*
Soissons* à Vaurains	1
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Vaurains* à LAON*	1
Le 3.e cheval réciproquement pour	

NOMS DES RELAIS	POSTES.
Communications	
De Laon à Barbançon, 12 postes.	
De LAON * à Marle	2 trois q.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Marle à Vervins	1 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Vervins à la Capelle	2 un q.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
La Capelle à Avesnes	1 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Avesnes à Solre-le-Château	1 et dem.
Le 3.e cheval pour 6 mois, sans réciproeité.	
Solre-le-Château à Barbançon	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Barbançon à Philippeville. *(Poste étrangère.)*	2 et dem.
Le 3.e cheval pour l'année.	

N.° 50.

ROUTE DE PARIS À LAVAL, *(Mayenne.)*

Voyez page 71

De Laval à Tours, 17 postes.

De Laval à Meslay	2 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Meslay à Sablé	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Sablé à la Flèche	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Flèche au Lude	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Lude au Château-la-Vallière	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Château-la-Vallière à la Roue	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
La Roue à TOURS*	2 *et dem.*
Le 3.e cheval pour 6 mois, réciproquement.	
COMMUNICATIONS	
Du Lude au Château-du-Loir	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Château-la-Vallière à Baugé	4.
Baugé à Suette	2 *un qu.*
Suette à ANGERS	2 *et dem.*

N.° 51.

ROUTE DE PARIS À LILLE. *(Nord.)*

Deux Routes conduisent à Lille:

L'une par Amiens et Arras;

L'autre par Péronne et Arras, 29 postes.

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
Par Amiens et Arras, 29 postes	
Nota. On peut également suivre, pour se rendre à Amiens, la route de Chantilly, page 79.	
De PARIS* à Saint-Denis	
Saint-Denis à Moisselles	
Moisselles à Beaumont-sur-Oise	1 et demi.
Beaumont à Puiseux	1 un quart.
Puiseux à Noailles	1 et demi.
Noailles à BEAUVAIS	1 trois quarts.
BEAUVAIS à Noiremont	
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
Noiremont à Bretouil	1 et demi.
Bretouil à Flers	1 et demi.
Flers à Hébecourt	1.
Hébecourt à AMIENS*	1.
AMIENS* à Talmas	1 trois quarts.
Talmas à Doulens	1 trois quarts.
Le 3.e cheval pour 6 mois, de Doulens à Talmas, sans réciprocité.	
Doullens à l'Arbret	2.
L'Arbret à ARRAS*	2.
ARRAS* à Lens	2.
Le 3.e cheval pour l'année, de Lens à Arras, sans réciprocité.	
Lens à Carvin	1 et demi.
Carvin à LILLE	2 un quart.

COMMUNICATIONS

De Beauvais à Ecouis, 6 postes trois quarts.

De BEAUVAIS à la Houssoye	1 trois quarts.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De la Houssoye à Gisors	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Gisors à Étrépagny	1 *et dem.*
Étrépagny à Écouis	1 *et dem.*
De la Houssoye à Chars	3 *trois q.*
De Gisors à Magny	1 *et dem.*
De BEAUVAIS à Clermont (Oise)	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De LILLE* à Pont-à-Marcq	1 *et dem.*
Pont-à-Marcq à Orchies	1 *et dem.*
Orchies à Saint-Amand	2.

ROUTE DE PARIS À LILLE,

Par Péronne et Arras, 28 postes.

De PARIS * au Bourget	1 *et dem.*
Bourget à Louvres	1 *et dem.*
Louvres à la Chapelle-en-Serval	1 *et dem.*
La Chapelle-en-Serval à Senlis	1.
Senlis à Pont-Sainte-Maxence	1 *et dem.*
Pont-Sainte-Maxence au Bois-de-Lihus	1 *et dem.*
Bois-de-Lihus à Gournay-sur-Aronde	1 *un qu.*
Gournay-sur-Aronde à Cuvilly	1.
Cuvilly à Conchy-les-Pots	1.
Conchy-les-Pots à Roye	1 *et dem.*
Roye à Fonches	1.
Fonches à Marché-le-Pot	1.
Marché-le-Pot à Péronne	1 *et dem.*
Péronne à Sailly	1 *et dem.*
Sailly à Ervillers	2.
Ervillers à ARRAS *	2.
ARRAS * à LILLE (*voyez* page 113)	5 *trois q.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
COMMUNICATIONS	
De Péronne à Lille, 12 postes un quart.	
De Péronne à Fins	2.
Fins à Bonavy	1 *et dem.*
Bonavy à Cambray*	1 *et dem.*
Cambray* à Bac-Aubencheul	1 *et dem.*
Bac-Aubencheul à Douay*	1 *trois q.*
Douay* à Pont-à-Marcq	2 *et dem.*
Pont-à-Marcq à LILLE*	1 *et dem.*
De Cambray* à Beauvois	1 *et dem.*
Beauvois au Cateau	1 *et dem.*
Cateau à Landrecy	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Landrecy à Avesnes	2 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Douay* à Orchies	2.
Orchies à Tournay. *(Poste étrangère.)*	2.
De Douay* à Lens	2 *et dem.*
Lens à Béthune	2 *un qu.*
De Béthune au Waquet	2 *et dem.*
Waquet à LILLE*	2.
LILLE* à Menin. *(Poste étrangère.)*	2.
De LILLE* à Pont-à-Tressin	1 *et dem.*
Pont-à-Tressin à Tournay. *(Poste étrangère.)*	1 *trois q.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De LILLE à Ypres. *(Poste étrangère.)*	4.
N.° 52.	
ROUTE DE PARIS À LIMOGES. *(Haute-Vienne.)*	
Voyez page 147	48 *trois q.*
DE LIMOGES À SAINTES, 30 postes.	
De LIMOGES* à la Barre	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Barre à Saint-Junien	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Junien à la Péruse	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Péruse à la Rochefoucauld	2 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Rochefoucauld à ANGOULÊME *	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Nota. Il est dû une demi-poste de plus lorsque les voyageurs se font conduire dans la cité.	
ANGOULÊME * à Hiersac	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Hiersac à Jarnac	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Jarnac à Cognac	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Cognac à Pontreau	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Pontreau à Saintes	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
COMMUNICATION.	
De la Rochefoucauld à Mansle	3.

NOMS DES RELAIS.	POSTES.

N.° 53.

ROUTE DE PARIS A LONS-LE-SAULNIER. *(Jura.)*

De PARIS à DIJON (*voyez* page 97).

De Dijon à Lons-le-Saulnier, 12 postes.

De DIJON à Genlis	
Genlis à Auxonne	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Auxonne à Dôle	2.
Dôle à Tassenière	2 *et dem.*
Tassenière à Mantry	2.
Mantry à LONS-LE-SAULNIER	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

N.° 54.

ROUTE DE PARIS A LYON. *(Rhône.)*

Trois Routes conduisent à Lyon :

L'une par Auxerre et Autun;
L'autre par Nevers et Moulins (*voy.* page 119);
La 3.e par Troyes et Dijon (*voyez* page 121).
Enfin on peut encore se rendre de Paris à Dijon par les routes indiquées à la page 97.

Par Auxerre et Autun, 59 postes.

De PARIS* à Charenton	1.
Charenton à Villeneuve-Saint-Georges	1 *un qu*
Villeneuve-Saint-Georges à Lieusain	1 *trois q*
Lieusain à MELUN	1 *trois q*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De MELUN au Châtelet	1 *un qu.*
Châtelet à Panfou	1.
Panfou à Fossard	1 *trois q.*
Fossard à Villeneuve-la-Guiard	1.
Villeneuve-la-Guiard à Pont-sur-Yonne	1 *et dem.*
Pont-sur-Yonne à Sens	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Sens à Villeneuve-sur-Yonne	1 *trois q.*
Villeneuve-sur-Yonne à Villevallier	
Villevallier à Joigny	
Joigny à Bassou	1 *et dem.*
Bassou à AUXERRE*	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
AUXERRE* à Saint-Bris	
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Saint-Bris à Vermanton	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Vermanton à Lucy-le-Bois	2 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Lucy-le-Bois à Avallon	
Avallon à Rouvray	2.
Le 3.e cheval pour l'année, d'Avallon à Rouvray ; et pour 6 mois, de Rouvray à Avallon.	
Rouvray à la Roche-en-Berny	1.
La Roche-en-Berny à Saulieu	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Saulieu à Pierre-Écrite	1 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Pierre-Écrite à Chissey	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, de Chissey à Pierre-Écrite, sans réciprocité.	
Chissey à Autun	2 *et dem.*
Autun à Saint-Émilan	2.
Le 3.e cheval pour l'année, d'Autun à Saint-Émilan ; et pour 6 mois, de Saint-Émilan à Autun.	
Saint-Émilan à Saint-Léger	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, de Saint-Léger à Saint-Émilan, sans réciprocité.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Saint-Léger à Bourgneuf.	1.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Bourgneuf à Châlons-sur-Saone.	1 *et dem.*
Châlons à Senecey	2.
Senecey à Tournus.	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Tournus à Saint-Albin.	2.
Saint-Albin à MÂCON.	2.
MÂCON à la Maison-Blanche	2.
La Maison-Blanche à Saint-Georges de Rognains.	1 *trois q.*
Saint-Georges à Anse	1 *trois q.*
Anse à Limonest.	1 *et dem.*
Le 3.e et le 4.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
Limonest à LYON *.	1 *et dem.*
Le 3.e et le 4.e cheval pour l'année, de Lyon à Limonest, sans réciprocité.	
ROUTE DE PARIS À LYON,	
Par Nevers et Moulins, 59 postes et demie.	
De PARIS * à Villejuif	1.
Villejuif à Fromenteau	1 *un qu.*
Fromenteau à Essonne	1 *et dem.*
Essonne à Ponthierry.	1 *un qu.*
Ponthierry à Chailly.	1.
Chailly à Fontainebleau *	1 *un qu.*
Fontainebleau * à Nemours	2.
Nemours à la Croisière.	1 *et dem.*
La Croisière à Fontenay	1.
Fontenay à Puits-Lalande	1.
Puits-Lalande à Montargis	1
Montargis à la Commodité.	1 *un qu.*
La Commodité à Nogent-sur-Vernisson	1.
Nogent-sur-Vernisson à la Bussière.	1 *et dem.*
La Bussière à Briare	1 *et dem.*
Briare à Neuvy-sur-Loire.	2.

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Neuvy à Cosne	1 *trois q.*
Cosne à Pouilly	1 *trois q.*
Pouilly à la Charité	1 *et dem.*
La Charité à Pougues	1 *et dem.*
Pougues à NEVERS	1 *et dem.*
NEVERS à Magny	1 *et dem.*
Magny à Saint-Pierre-le-Moutier	1 *et dem.*
Saint-Pierre-le-Moutier à Saint-Imbert	1 *un qu.*
Saint-Imbert à Villeneuve-sur-Allier	1 *et dem.*
Villeneuve-sur-Allier à MOULINS	1 *et dem.*
MOULINS à Bessay	2.
Bessay à Varennes	2.
Varennes à Saint-Gérand-le-Puy	1 *et dem.*
Saint-Gérand-le-Puy à la Palisse	1 *un qu.*
Le 3.e cheval pour l'année, de la Palisse à Saint-Gérand, sans réciprocité.	
La Palisse à Droiturier	1 *un qu.*
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
Droiturier à Saint-Martin-d'Estréaux	1.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Martin-d'Estréaux à la Pacaudière	1.
Le 3.e cheval pour l'année, de la Pacaudière à Saint-Martin-d'Estréaux, sans réciprocité.	
La Pacaudière à Saint-Germain-l'Espinasse	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Germain-l'Espinasse à Roanne	1 *et dem.*
Roanne à Saint-Symphorien-de-Lay	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Symphorien à Pain-Bouchain	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
Pain-Bouchain à Tarare	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, de Tarare à Pain-Bouchain, sans réciprocité.	
Tarare aux Arnas	1 *et dem.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
Des Ancs à Salvagny	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Salvagny à LYON*	1 *trois q.*
Le 3.e et le 4.e cheval pour l'année, de Lyon à Salvagny.	
COMMUNICATIONS	
De la Charité à Coupois	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Coupois à BOURGES	3 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Moulins à Autun, 12 postes.	
De MOULINS à Chérame-le-Roi	2.
Chérame à Bourbon-Lancy	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Bourbon-Lancy à Luzy	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Luzy à la Maison-de-Bourgogne	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Maison-de-Bourgogne à Autun	2 *et dem.*
De Saint-Gérand-le-Puy à Vichy	3.
Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	
De la Palisse à Vichy	3 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
ROUTE DE PARIS A LYON,	
Par Troyes et Dijon, 62 postes et demie.	
De PARIS* à Charenton	1.
Charenton à Grosbois	1 *et dem.*
Grosbois à Brie-Comte-Robert	1.
Brie-Comte-Robert à Guignes	2.
Guignes à Mormant	1.
Mormant à Nangis	1 *et dem.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Nangis à la Maison-Rouge (Seine-et-Marne)	1 *et dem.*
La Maison-Rouge à Provins	1 *et dem.*
Provins à Nogent-sur-Seine	2.
Nogent-sur-Seine à Pont-sur-Seine	1.
Pont-sur-Seine aux Granges	1 *et dem.*
Granges aux Grez	1 *trois q.*
Le 5.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Grez à TROYES*	2 *un qu.*
TROYES* à Saint-Parre-les-Vaudes	2 *un qu.*
Saint-Parre-les-Vaudes à Bar-sur-Seine	1 *et dem.*
Bar-sur-Seine à Mussy-sur-Seine	2 *et dem.*
Mussy-sur-Seine à Châtillon-sur-Seine	2.
Châtillon-sur-Seine à Saint-Marc	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Marc à Ampilly	1.
Le 3.e cheval pour six mois, sans réciprocité.	
Ampilly à Chanceaux	1 *trois q.*
Le 3.e cheval pour l'année, de Chanceaux à Ampilly, sans réciprocité.	
Chanceaux à Saint-Seine	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Seine au Val-de-Suzon	1 *un qu.*
Le 3.e cheval pour 6 mois, et pour l'année, du Val-de-Suzon à Saint-Seine.	
Val-de-Suzon à DIJON*	2.
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
DIJON* à la Baraque	1 *et dem.*
La Baraque à Nuits	1 *et dem.*
Nuits à Beaune	1 *trois q.*
Beaune à Chagny	2.
Chagny à Châlons-sur-Saone	2.
Châlons à Senecey	2.
Senecey à Tournus	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Tournus à Saint-Albin	2.
Saint-Albin à MÂCON	2.

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De MÂCON à la Maison-Blanche	2.
La Maison-Blanche à Saint-Georges-de-Rognains.	1 *trois q.*
Saint-Georges à Anse.	1 *trois q.*
Anse à Limonest.	1 *et dem.*
Le 3.e et le 4.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
Limonest à LYON*.	1 *et dem.*
Le 3.e et le 4.e cheval pour l'année, de Lyon à Limonest, sans réciprocité.	
DE LYON À BESANÇON, 22 POSTES.	
De LYON* à Miribel	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Miribel à Mont-Luel	1 *et dem.*
Mont-Luel à Meximieux	1 *trois q.*
Meximieux à Bublanne	1 *et dem.*
Bublanne au Pont-d'Ain	1 *et dem.*
Pont-d'Ain à BOURG.	2 *et dem.*
BOURG à Saint-Étienne-du-Bois	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Étienne-du-Bois à Saint-Amour	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Amour à Beaufort.	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Beaufort à LONS-LE-SAULNIER	2.
LONS-LE-SAULNIER à Mantry	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Mantry à Poligny	1 *trois q.*
Poligny à Arbois.	1 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Arbois à Mouchard.	1.
Mouchard à Quingey	2.
Quingey à Busy.	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Busy à BESANÇON	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
N.° 55.	
ROUTE DE PARIS À MÂCON. *(Saone-et-Loire.)*	
Voyez page 117	5 *un qu.*
N.° 56.	
ROUTE DE PARIS AU MANS. *(Sarte.)*	
Voyez page 141	25 *un qu.*
N.° 57.	
ROUTE DE PARIS À MARSEILLE. *(B.-du-Rhô.)*	
De PARIS à LYON (*voyez* pag. 117).	
De Lyon à Marseille, 43 postes et demie.	
De LYON* à Saint-Fons	1.
Saint-Fons à Saint-Symphorien-d'Ozon	1.
Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Symphorien-d'Ozon à Vienne* (Isère)	1 *et aem.*
Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	
Vienne à Auberive	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Auberive au Péage-de-Roussillon	1.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Péage-de-Roussillon à Saint-Rambert	1 *et dem.*
Saint-Rambert à Saint-Vallier	1 *et dem.*
Saint-Vallier à Tain	1 *trois q.*
Tain à VALENCE (Drôme)	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
VALENCE à la Paillasse	1 *et dem.*
La Paillasse à Loriol	1 *et dem.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Loriol à Derbières.	1 *et dem.*
Derbières à Montelimart.	1 *et dem.*
Montelimart à Donzère.	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Donzère à la Palud.	2.
Le 3.e cheval pour l'année, de la Palud à Donzère.	
La Palud à Mornas.	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Mornas à Orange.	1 *et dem.*
Nota. Les courriers qui se feront conduire d'Orange, de Sorgues, d'Avignon ou de Saint-Andiol, à Vaucluse, paieront aux deux premiers relais sur le pied de trois postes, au troisieme sur le pied de trois postes et demie, au quatrième deux postes et demie.	
Orange à Sorgues.	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Sorgues à AVIGNON.	1 *et dem.*
AVIGNON à Saint-Andiol.	2.
Saint-Andiol à Orgon.	1 *un qu.*
Orgon au Pont-Royal.	2.
Pont-Royal à Saint-Canat.	2.
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
Saint-Canat à Aix*.	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Aix* au Pin.	2.
Pin à MARSEILLE.	2.
DE MARSEILLE À TOULON.	
De MARSEILLE* à Aubagne.	2.
Aubagne à Cujes.	1 *et dem.*
Cujes au Beausset.	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Beausset à Toulon*.	2.
Le 3.e cheval pour 6 mois, de Toulon au Beausset, sans réciprocité.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
D'AIX À NICE, 26 postes et demie.	
D'Aix* à la Galinière	1 *et dem.*
La Galinière à la Grande-Pugère	1 *trois q.*
La Grande-Pugère à Tourves	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Tourves à Brignolles	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Brignolles à Flassans	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Nota. Indépendamment de la demi-poste de rafraîchissement autorisée par l'article 9 des réglemens, il sera payé trois postes pour la distance de Brignolles au Luc, jusqu'au rétablissement du relais de Flassans.	
Flassans au Luc	1
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Luc à Vidauban	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Nota. Le Maître de poste de Vidauban conduit à DRAGUIGNAN.	
Vidauban au Muy	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Muy à Fréjus	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Fréjus à Lestrelles	2.
Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	
Lestrelles à Cannes	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Cannes à Antibes	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Antibes à NICE. *(Poste étrangère.)*	4.
Le 3.e cheval pour l'année.	
N.° 58.	
ROUTE DE PARIS À MELUN. *(Seine-et-Marne.)*	
Voyez page 117	5 *et dem.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Melun à Orléans, 43 postes.	
De Melun à Fontainebleau *	2.
Fontainebleau * à la Chapelle	2.
La Chapelle à Malesherbes	1 *et dem.*
Malesherbes à Pithiviers	2 *un qu.*
Pithiviers à Chilleurs-aux-Bois	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Chilleurs à Loury	1.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Loury à Orléans *	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Communication	
De Pithiviers à Toury	2.
N.° 59.	
Route de Paris à Mende. (*Lozère.*)	
69 postes.	
De Paris à Moulins (*voyez* page 119)	36 *un qu.*
Moulins à Clermont (*voyez* page 88)	11 *trois q.*
Clermont à Vayre	1 *trois q.*
Vayre à Issoire	2 *un qu.*
Issoire à Lempde	2 *un qu.*
Lempde à la Baraque	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Baraque à Saint-Flour	2 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Nota. Le surplus de la route n'est pas monté.	
Saint-Flour à la Bessière-de-Lair	2.
La Bessière à Saint-Chely	2.
Saint-Chely à Serverette	2.
Serverette à Rieutort	1 *et dem.*
Rieutort à Mende	2.

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
N.° 60.	
ROUTE DE PARIS A METZ. *(Moselle.)*	
39 postes et demie.	
De PARIS* à Bondy	1 *et dem.*
Bondy à Claye	2.
Claye à Meaux	2.
Meaux à Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux	1 *et dem.*
S.t-Jean-les-Deux-Jumeaux à la Ferté-sous-Jouarre.	1.
La Ferté-sous-Jouarre à la Ferme-de-Paris	2.
La Ferme-de-Paris à Château-Thierry	1 *et dem.*
Château-Thierry à Paroy	1.
Paroy à Dormans	1 *et dem.*
Dormans au Port-à-Binson	1.
Port-à-Binson à Épernay	2.
Épernay à Jaalons	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Jaalons à CHAALONS-SUR-MARNE*	2.
CHAALONS * à Somme-Vesle	2.
Somme-Vesle à Orbeval	2.
Orbeval à Sainte-Menehould	1.
Sainte-Menehould à Clermont-en-Argonne	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Clermont-en-Argonne à Domballe	1 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Domballe à Verdun	2.
Verdun à Manheule	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Manheule à Harville	1 *un qu.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Harville à Mars-la-Tour	1 *et dem.*
Mars-la-Tour à Gravelotte	1 *un qu.*
Gravelotte à METZ.	2 *un qu.*
Le 3.e cheval pour 6 mois, de Metz à Gravelotte, sans réciprocité.	
COMMUNICATIONS.	
De Paris à Coulommiers, 7 postes trois quarts.	
De PARIS * à Neuilly-sur-Marne.	2.
Neuilly à Pomponne	1 *et dem.*
Pomponne à Couilly.	1 *et dem.*
Couilly à Coulommiers.	2 *trois q.*
De Coulommiers à la Ferté-Gaucher	2.
De Meaux à Dammartin	2.
De Meaux à Couilly	1.
Couilly à Fontenay	2 *et dem.*
Fontenay à Guignes.	1.
Guignes à MELUN.	2.
De la Ferté-sous-Jouarre à Chaalons, 11 p. trois q.	
De la Ferté-sous-Jouarre à Bussière	1 *et dem.*
Bussière à Vieux-Maisons	1 *et dem.*
Vieux-Maisons à Montmirail	1 *et dem.*
Montmirail à Fromentières.	1 *et dem.*
Fromentières à Étoges.	1 *et dem.*
Étoges à Chaintrix	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Chaintrix à CHAALONS *	2 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Saint-Avold à Phalsbourg, 7 postes.	
De Saint-Avold à Puttelange	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Puttelange à Bouquenom.	2
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Bouquenom à Druling	2 *et dem.*
Druling à Phalsbourg	1 *et dem.*
De Puttelange à Deux-Ponts, 10 postes.	
De Puttelange à Sarreguemines	1 *et dem.*
Sarreguemines à Rorbach (Moselle)	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Rorbach à Bitche	2.
Bitche à Eschweiler	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Eschweiler à Deux-Ponts. *(Poste étrangère.)*	2.
De Puttelange à Altrof	2.
De Bouquenom à Sarreguemines	2 *et dem.*
Sarreguemines à Sarrebruck	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Sarreguemines à Longwy, 15 postes.	
De Sarreguemines à Forbach	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Forbach à Sarrelouis. *(Poste étrangère.)*	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Sarrelouis à Bouzonville	2.
Bouzonville à Thionville	3 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Thionville à Fontoy	2.

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Fontoy à Aumetz	1.
Aumetz à Longwy	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De METZ* à Mondelange	2 *un qu.*
Mondelange à Thionville	1 *et dem.*
Thionville à Frisange. *(Poste étrangère.)*	2.
De Mondelange à Fontoy.	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Metz à Rorbach, 11 postes un quart.	
De METZ* à Courcelles-Chaussy	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Courcelles à Fouligny	1.
Fouligny à Saint-Avold	2.
Saint-Avold à Forbach	2 *un qu.*
Forbach à Sarrebruck	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Sarrebruck à Rorbach (Sarre). *(Poste étrang.)*	2.
De Metz à Sarrelouis, 6 postes trois quarts.	
De METZ* aux Étangs	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Les Etangs à Bonlay	1 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Bonlay à Téterchen	1 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Téterchen à Sarrelouis. *(Poste étrangère.)*	2 *un qu.*
Le 3.e cheval de Sarrelouis à Téterchen, sans réciprocité.	

NOMS DES RELAIS	POSTES.

N.° 61.

ROUTE DE PARIS À MÉZIÈRES. (4 journées.)

29 postes et demie.

De PARIS* au Bourget	*et dem.*
Bourget au Mesnil-Amelot	2.
Mesnil à Dammartin	1.
Dammartin à Nanteuil	*et dem.*
Nanteuil à Levignen	*et dem.*
Levignen à Villers-Cotterets	2.
Villers-Cotterets à Verte-Feuille	*et dem.*
Verte-Feuille à Soissons*	*et dem.*
Soissons* à Braine-sur-Vesle	2 *un qu.*
Braine à Fismes	*et dem.*
Fismes à Jonchery	*un qu.*
Jonchery à Reims*	2.
Reims* à Isle	2.
Isle à Rethel	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Rethel à Launoy	2
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Launoy à MÉZIÈRES*	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

COMMUNICATION.

De Soissons* à Oulchy-le-Château	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Oulchy-le-Château à Château-Thierry	2 *un qu.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Reims à Stenay, 11 postes trois quarts.	
De Reims* à Isle	2.
Isle à Hauvre	2 *trois q*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Pauvre à Vouziers	2.
Le 3.e cheval pour 6 mois ; et pour l'année, de Vouziers à Pauvre.	
Vouziers à Boult-aux-Bois	1 *et dem*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Boult-aux-Bois à Buzancy	1.
Buzancy à Stenay	2 *et dem*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Rethel à Pauvre	2.
De Mézières à Givet, 8 postes un quart.	
De MÉZIÈRES * à Lonny	1 *et dem*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Lonny à Rocroy	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Rocroy à Fumay	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Fumay à Givet	2 *trois q*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
De Givet à Dinant. *(Poste étrangère.)*	2 *et dem*
Le 3.e cheval pour l'année.	
De Givet à Philippeville. *(Poste étrangère)*	2 *et dem*
Le 3.e cheval pour l'année.	
De Mézières à Luxembourg, 17 postes trois quarts.	
De MÉZIÈRES* à Sedan	2 *trois q*
Sedan à Mouzon	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Mouzon à Stenay	1
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Stenay à Montmédy	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Montmédy à Longuyon	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Longuyon à Longwy	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Longwy à LUXEMBOURG. *(Poste étrangère.)*	4 *et dem.*
De Sedan à Carignan	2 *un qu.*
Carignan à Montmédi	2 *trois q.*

N.° 62.

ROUTE DE PARIS À MONTAUBAN. *(T.-et-Gar.)*

Voyez page 147 84 *un qu.*

N.° 63.

ROUTE DE PARIS À MONTBRISON. *(Loire.)*

61 postes un quart.

De PARIS à Roanne (*voyez* page 119)	49 *un qu.*
Roanne à Villemontois	1 *et dem.*
Villemontois à Saint-Just-en-Chevalet	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Just-en-Chevalet à la Bergère	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Bergère à Noiretable	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
Noiretable à Saint-Thurien	1 *un qu.*
Le 3.e cheval pour l'année, de Saint-Thurien à Noiretable, sans réciprocité.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Saint-Thurien à Boen	2.
Boen à MONTBRISON	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
COMMUNICATIONS	
De la Bergère à Clermont, 6 postes trois quarts.	
De la Bergère à Thiers	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Thiers à Lezoux	1 *trois q.*
Lezoux à Pont-sur-Allier	1 *et dem.*
Pont-sur-Allier à CLERMONT	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
De MONTBRISON à Feurs	2.

N.° 64.

ROUTE DE PARIS À MONT-DE-MARSAN. *(Land.)*

De PARIS à BORDEAUX (*voyez* pag. 61).	
BORDEAUX à MONT-DE-MARSAN (*voyez* pag. 52).	18 *et dem.*

N.° 65.

ROUTE DE PARIS À MONTPELLIER. *(Hér.)*

De PARIS à LYON (*voyez* page 117).	
De Lyon à Montpellier, 41 postes.	
De LYON à la Palud (*voyez* page 124)	1 *trois q.*
La Palud au Pont-Saint-Esprit	
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Pont-Saint-Esprit à Bagnols	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Bagnols à Connaux	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Connaux à Valiguières	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Valiguières à la Foux	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, de la Foux à Valiguières, sans réciprocité.	
La Foux à Saint-Gervasy	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Gervasy à NISMES	1 *et dem.*
NISMES à Uchau	1 *trois q.*
Uchau à Lunel	1 *trois q.*
Lunel à Colombières	1 *et dem.*
Colombières à MONTPELLIER	1 *trois q.*
COMMUNICATIONS	
Du Pont-Saint-Esprit à Mornas	1 *et dem.*
De la Foux à Tarascon	2.
Le 3.e cheval pour l'année, avec réciprocité.	
Tarascon à Saint-Remy	
Saint-Remy à Orgon	
De Saint-Remy à Saint-Andiol	2 *et dem.*
De Tarascon à Curbussot	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Curbussot à NISMES	1 *et dem.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
DE MONTPELLIER À NARBONNE, 12 p. et d.	
De MONTPELLIER à Fabrègues	1 *et dem.*
Fabrègues à Gigean	1.
Gigean à Mèze	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Mèze à Pézenas	2 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Pézenas à la Begude-de-Jordy	1 *un qu.*
La Begude-de-Jordy à Béziers	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Béziers à Nissan	1 *un qu.*
Nota. Le 3.e cheval est dû de Nissan à Béziers, lorsqu'au lieu de s'arrêter à la station, on se fait conduire en ville.	
Nissan à Narbonne	2
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

N.° 66.

ROUTE DE PARIS À MOULINS. *(Allier.)*

Voyez page 119 36 *un qu.*

DE MOULINS À GUÉRET, 16 postes et demie.

De MOULINS à Souvigny	1 *et dem.*
Souvigny à la Pierre-Percée	1.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
La Pierre-Percée au Montet-aux-Moines	1 *un qu.*
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
Montet-aux-Moines à Mont-Marault	1 *et dem.*
Mont-Marault à Doyet	1 *et dem.*
Doyet à Mont-Luçon	2
Le 3.e cheval pour l'année, de Mont-Lucon à Doyet, sans réciprocité.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Mont-Luçon à Lamayd	1 *trois q.*
Le 3.e cheval pour 6 mois sans réciprocité.	
Lamayd à Gouzon	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Gouzon à Feuillat	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Feuillat à GUÉRET	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

N.° 67.

ROUTES DE PARIS À NANCY. *(Meurthe.)*

Par Chalons (*voyez* page 156)	42 *un qu.*
Par Brienne, 41 postes.	
De PARIS* à Charenton	1.
Charenton à Grosbois	1 *et dem.*
Grosbois à Brie-Comte-Robert	1.
Brie-Comte-Robert à Guignes	2.
Guignes à Mormant	1.
Mormant à Nangis	1 *et dem.*
Nangis à la Maison-Rouge (Seine-et-Marne)	1 *et dem.*
La Maison-Rouge à Provins	1 *et dem.*
Provins à Nogent-sur-Seine	2.
Nogent-sur-Seine à Pont-sur-Seine	1.
Pont-sur-Seine aux Granges	1 *et dem.*
Granges à Mery-sur-Seine	1 *et dem.*
Mery à Arcis-sur-Aube	2 *un qu.*
Arcis-sur-Aube à Coclois	2.
Coclois à Brienne	2.

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Brienne à Tremilly	2 *et dem.*
Tremilly à Dommartin-le-Saint-Père	1 *et dem.*
Dommartin à Joinville	2 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, avec réciprocité.	
Joinville à Saudron	2.
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
Saudron à Houdelaincourt	1 *trois q.*
Houdelaincourt à Vaucouleurs	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Vaucouleurs à Toul	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Toul à Velaine	1 *et dem.*
Velaine * à NANCY*	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
COMMUNICATIONS	
De Dommartin à Colombey-les-Deux-Églises	3.
De Brienne à Bar-sur-Aube	2 *et dem.*
De Toul à Rozières-en-Haye	
Rozières-en-Haye à Pont-à-Mousson	
De Pont-à-Mousson à Beaumont	2 *et dem.*
Le 3.e cheval pour 6 mois, sans réciprocité.	
De Nancy à Metz, 7 postes un quart.	
De NANCY* à Belleville	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Belleville à Pont-à-Mousson	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour 6 mois, sans réciprocité.	
Pont-à-Mousson à Voisage	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Voisage à METZ*	2 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
De Nancy à Phalsbourg, 10 postes et demie.	
De NANCY* à Champenoux	1 *et dem.*
Champenoux à Moyenvic	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Moyenvic à Dieuze	1 *et dem.*
Dieuze à Loudrefing	1 *et dem.*
Loudrefing à Fénestrange	1 *et dem.*
Fénestrange à Phalsbourg	2 *et dem.*
De Fénestrange à Bouquenom	1 *et dem.*
Bouquenom à Rorbach. *(Moselle.)*	2.
De Phalsbourg à Beinheim, 8 postes un quart.	
De Phalsbourg à Saverne	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, de Saverne à Phalsbourg, sans réciprocité.	
Saverne à Hochfeld	1 *trois q.*
Hochfeld à Haguenau	2.
Haguenau à Beinheim	3.
De Haguenau à Nider-Bronn	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Nider-Bronn à Bitche	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
N.° 68.	
ROUTE DE PARIS A NANTES. *(Loire-Infér.)*	
Deux Routes conduisent à Nantes.	
L'une par le Mans;	
L'autre par Tours; 54 p. un quart *(voy.* p. 143)	
Par le Mans, 47 postes trois quarts.	
De PARIS* à VERSAILLES*	un qu.
Nota. La distance de Paris à Versailles, aller et retour, est fixée à trois postes un quart, y compris la poste royale.	
VERSAILLES* à Coignières	2.
Coignières à Rambouillet	1 trois q.
Rambouillet à Épernon	1 et dem.
Épernon à Maintenon	1.
Maintenon à CHARTRES	2 un qu.
CHARTRES à Courville	2 un qu.
Courville à Montlandon	2.
Montlandon à Nogent-le-Rotrou	2 et dem.
Nogent-le-Rotrou à la Ferté-Bernard	2 et dem.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Ferté-Bernard à Conneré	2 un qu.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Conneré à Saint-Mars-la-Bruyère	1 un qu.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Mars-la-Bruyère au MANS	1 trois q.
MANS au Guesselard	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Guesselard à Foulletourte	1.
Foulletourte à la Flèche	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Flèche à Durtal	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, de Durtal à la Flèche, sans réciprocité.	
Durtal à Suette	2.
Suette à ANGERS	2 *et dem.*
ANGERS à Saint-Georges	2 *un qu.*
Saint-Georges à Champtocé	1.
Champtocé à Varades	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Varades à Ancenis	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Ancenis à Oudon	1 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Oudon à la Sailleraye	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Sailleraye à NANTES	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
COMMUNICATIONS	
De Maintenon à Dreux	3.
Du Mans à Laval, 8 postes trois quarts.	
Du MANS à Coulans	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Coulans à Saint-Denis d'Orques	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Denis à Vaiges	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Vaiges à LAVAL	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De la Flèche à Baugé	2.
Baugé à Longué	2.
Longué à Saumur	2.
ROUTE DE PARIS À NANTES,	
Par Tours, 54 postes un quart.	
De PARIS à TOURS (*voyez* page 61)	29 *un qu.*
TOURS* à Luynes	1 *et dem.*
Luynes à Langeais	1 *et dem.*
Langeais aux Trois-Volets	1 *et dem.*
Trois-Volets à Chouzé	1 *et dem.*
Chouzé à la Croix-Verte	2 *un qu.*
Nota. Il est dû une demi-poste de plus que la fixation, par les courriers qui se feront conduire à Saumur, soit de Chouzé, soit des Rosiers et de Longué, ou qui partiront de cette commune.	
La Croix-Verte aux Rosiers	2.
Rosiers au Port-la-Vallée	1 *un qu.*
Port-la-Vallée à ANGERS*	2 *et dem.*
ANGERS à NANTES (*voyez* page 142)	11.
DE NANTES À RENNES, 14 postes.	
De NANTES* à Gesvres	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Gesvres à la Croix-Blanche	1 *et dem.*
La Croix-Blanche à Nozay	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Nozay à Derval	1 *et dem.*
Derval à la Breharaye	1 *et dem.*
La Breharaye à Roudun	2.
Roudun au Bout-de-Lande	2.
Bout-de-Lande à RENNES	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
N.° 69.	
ROUTE DE PARIS À NEVERS. *(Nièvre.)*	
Voyez page 119	29.
N.° 70.	
ROUTE DE PARIS À NIORT. *(Deux-Sèvres.)*	
53 postes trois quarts.	
De PARIS à Croutelle (*voyez* page 61)	4 5 *un qu.*
Croutelle à Lusignan	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Lusignan à la Villedieu-du-Perron	1 *et dem.*
La Villedieu-du-Perron à Saint-Maixent	2.
Le 3.e cheval pour l'année, de Saint-Maixent à la Villedieu-du-Perron, sans réciprocité.	
Saint-Maixent à la Crèche	1.
La Crèche à NIORT	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
COMMUNICATIONS	
De NIORT à Oulme	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Oulme à Fontenay (Vendée)	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
De Niort à Saintes, 8 postes trois quarts.	
De NIORT à Villeneuve (Charente-Inférieure)	3.
Villeneuve à Saint-Jean-d'Angely	2 *et dem.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Saint-Jean-d'Angely à Saint-Hilaire.....	1 *un qu.*
Saint-Hilaire à Saintes.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

N.° 71.

ROUTE DE PARIS À NISMES. *(Gard.)*

De PARIS à LYON (*voyez* page 117).	
LYON à la Palud (*voyez* page 124).....	13 *trois q.*
La Palud à NISMES (*voyez* page 135).....	10 *trois q.*

COMMUNICATION

De Nismes à Avignon, 7 postes trois quarts.

De NISMES* à Saint-Gervasy.....	1 *et dem.*
Saint-Gervasy à la Foux.....	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Foux à la Bégude-de-Saze.....	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Bégude-de-Saze à AVIGNON.....	2 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

Nota. Les courriers qui se feront conduire d'Avignon à Vaucluse, paieront sur le pied de trois postes.

N.° 72.

ROUTE DE PARIS À ORLÉANS. *(Loiret.)*

Voyez page 61.....	14 *trois q.*

N.° 73.

ROUTE DE PARIS À PAU. *(Basses-Pyrénées.)*

De PARIS à BORDEAUX (*voyez* page 61).	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Bordeaux à Pau, 26 postes.	
De BORDEAUX à Roquefort (*voyez* page 54)	1 5 *et dem.*
Roquefort à Villeneuve-de-Marsan.....	2.
Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année, de Roquefort à Aire, pendant la vacance du relais de Villeneuve-de-Marsan.	
Villeneuve-de-Marsan à Aire.....	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Aire à Auriac.....	3 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Auriac à Navailles.....	1.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Navailles à PAU.....	1 *trois q.*
COMMUNICATIONS	
D'Aire à Tarbes, 9 postes.	
D'Aire à Plaisance (Gers).....	3 *et dem.*
Plaisance à Vic-en-Bigorre.....	3 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Vic-en-Bigorre à Tarbes.....	2.
De TARBES à Bagnères.....	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Bagnères à Lourdes.....	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Pau à Barréges, 10 postes et demie.	
De PAU à Lestelle.....	3.
Lestelle à Lourdes.....	2.
Lourdes à Pierrefitte.....	2 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
Pierrefitte à Luz.....	2.
Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	
Luz à Barréges.....	1.
Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Luz à Saint-Sauveur.....	1 *un qu.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
N.° 74.	
ROUTE DE PARIS À PÉRIGUEUX. *(Dordogne.)*	
60 postes trois quarts.	
De PARIS à LIMOGES (*voyez* le numéro suivant)..	48 *trois q.*
LIMOGES à PÉRIGUEUX (*voyez* page 64).....	12.
N.° 75.	
ROUTE DE PARIS À PERPIGNAN. *(Pyr.-Orient.)*	
Trois Routes conduisent à Perpignan :	
L'une par Orléans ;	
L'autre par Bourges, 119 postes et demie (*voyez* pag. 150) ;	
La troisième par Lyon, 120 postes un quart (*voyez* pag. 151).	
Par Orléans, 118 postes et demie.	
De PARIS* à Berny.....	1 *et dem.*
Berny à Lonjumeau.....	1.
Lonjumeau à Arpajon.....	1 *et dem.*
Arpajon à Étrechy.....	1 *et dem.*
Étrechy à Étampes.....	1.
Étampes à Mondesir.....	1.
Mondesir à Angerville.....	1 *un qu.*
Angerville à Toury.....	1 *trois q.*
Toury à Artenay.....	1 *et dem.*
Artenay à Chevilly.....	1.
Chevilly à ORLÉANS*.....	1 *trois q.*
ORLÉANS* à la Ferté-Saint-Aubin*.....	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Ferté-Saint-Aubin à la Motte-Beuvron.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
la Motte-Beuvron à Nouan-le-Fuzelier	1.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Nouan à Salbris	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Salbris à la Loge	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Loge à Vierzon	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Vierzon à Massay	2 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Massay à Vatan	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Vatan à l'Épine-Fauveau	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
L'Épine-Fauveau à CHÂTEAUROUX	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
CHÂTEAUROUX à Lottier	2.
Lottier à Argenton	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Argenton au Fay	2.
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
Fay à la Ville-au-Brun	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Ville-au-Brun à Morterol	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Morterol à Chanteloube	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Chanteloube à la Maison-Rouge (H.te-Vienne)	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Maison-Rouge à LIMOGES*	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
LIMOGES* à Pierre-Buffière	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Pierre-Buffière à Magnac	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Magnac à Masseré	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Masseré à Uzerche	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Uzerche à Saint-Pardoux	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Pardoux à Donzenac	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Donzenac à Brives	1 *et dem.*
Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	
Brives à Cressensac	2 *et dem.*
Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	
Cressensac à Souillac	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Nota. Le Maître de poste de Souillac est autorisé à faire mettre une paire de bœufs sur toutes les voitures à quatre roues qu'il conduit, soit à Peyrac, soit à Cressensac, laquelle lui sera payée 3 francs, compris le pour-boire du bouvier.	
Souillac à Peyrac	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Nota. Il est dû deux postes trois quarts réciproquement de Souillac à Peyrac, à cause du passage du bac jusqu'à l'entière confection du pont.	
Peyrac au Pont-de-Rodes	2 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Pont-de-Rodes à Pélacoy	2 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Pélacoy à CAHORS	2 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
CAHORS à la Madeleine	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Madeleine à Caussade	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Caussade à MONTAUBAN* (Tarn-et-Garonne).	2 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
MONTAUBAN* à Grizolles	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Grizolles à Saint-Jory	1 *et dem.*
Saint-Jory à TOULOUSE*	2 *un qu.*
TOULOUSE* à Castanet	1 *et dem.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Castanet à Baziége	1 *et dem.*
Baziége à Villefranche	1 *et dem.*
Villefranche à Castelnaudary	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Castelnaudary à Villepinte	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Villepinte à Alzonne	1.
Alzonne à CARCASSONNE	2 *un qu.*
CARCASSONNE à Barbeirac	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Barbeirac à Moux	1 *et dem.*
Moux à Cruscades	2.
Cruscades à Narbonne	2 *un qu.*
Narbonne à Sigean	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Sigean à Fitou	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Fitou à Salces	1.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Salces à PERPIGNAN	2.
COMMUNICATIONS.	
De PERPIGNAN au Boulou	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Boulou à la Jonquière. *(Poste étrangère.)*	3.
Le 3.e cheval pour l'année.	
De PERPIGNAN à Elne	1 *et dem.*
Elne à Collioure	1 *et dem.*
Collioure au Port-Vendre	1.
Nota. La communication de Perpignan à Port-Vendre n'est pas montée.	
ROUTE DE PARIS À PERPIGNAN,	
Par Bourges, 119 postes et demie.	
De PARIS à Nogent-sur-Vernisson (*voyez pag.* 119).	16 *trois q.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Nogent à BOURGES (*voyez* pag. 70).....	11.
BOURGES à Saint-Florent.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Saint-Florent à Issoudun.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Issoudun à CHÂTEAUROUX.....	3 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
CHÂTEAUROUX à PERPIGNAN (*voyez* pag. 148).	84 *et dem.*
COMMUNICATION.	
D'Issoudun à Massay.....	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
ROUTE DE PARIS À PERPIGNAN, *Par Lyon*, 120 postes un quart.	
De PARIS à LYON (*voyez* page 117).....	59 *et dem.*
LYON à La Palud (*voyez* pag. 124).....	23 *trois q.*
La Palud à MONTPELLIER (*voyez* pag. 135).....	17.
MONTPELLIER à Narbonne (*voyez* pag. 137)....	12 *et dem.*
Narbonne à PERPIGNAN (*voyez* pag. 150).....	7 *et dem.*
N.° 76.	
ROUTE DE PARIS À PLOMBIÈRES, 51 postes et demie.	
De PARIS à Ligny (*voyez* page 156).....	33 *et dem.*
Ligny à ÉPINAL (*voyez* page 104).....	14 *et dem.*
ÉPINAL à Xertigny.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Xertigny à Plombières.....	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année; et de Plombières à Xertigny, sur toutes les voitures indistinctement.	
COMMUNICATION	
De Plombières à Remiremont.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année; et sur toutes les voitures à deux chevaux indistinctement, de Plombières à Remiremont.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
N.° 77.	
ROUTES DE PARIS À POITIERS. *(Vienne.)*	
Par Orléans (*voyez* page 61).....	44 *un qu.*
Par Chartres, 44 postes.	
De PARIS à TOURS (*voyez* page 163).....	29.
TOURS à POITIERS (*voyez* page 62).....	15.
N.° 78.	
ROUTE DE PARIS À PRIVAS. *(Ardèche.)*	
De PARIS à LYON (*voy.* page 117).	
LYON à VALENCE (*voy.* page 124).....	13 *trois q.*
Nota. De Valence à Privas, la route n'est pas montée.	
N.° 79.	
ROUTE DE PARIS AU PUY. *(Haute-Loire.)*	
62 postes.	
De PARIS à MOULINS (*voyez* page 119).....	36 *un qu.*
MOULINS à CLERMONT (*voyez* page 88).....	11 *et dem.*
CLERMONT au PUY (*voyez* page 90).....	14 *un qu.*
N.° 80.	
ROUTE DE PARIS À QUIMPER. *(Finistère.)*	
66 postes.	
De PARIS à Mayenne (*voyez* page 70).....	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Mayenne à Ploermel (*voyez* page 168).....	18.
Ploermel à Josselin.....	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, sans réciprocité.	
Josselin à Lomine.....	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Lominé à Baud.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Baud à Hennebon.....	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Hennebon à Quimperlé.....	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Quimperlé à Rosporden.....	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Rosporden à QUIMPER.....	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
COMMUNICATIONS	
De Landevan au Port-Louis.....	2 *un qu.*
D'Hennebon au Port-Louis.....	1 *et dem.*
De Lorient à Quimperlé.....	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

N.° 81.

ROUTE DE PARIS A RAMBOUILLET.

De PARIS* à VERSAILLES*.....	2 *un qu.*
Nota. La distance de Paris à Versailles, aller et retour, est fixée à trois postes un quart, y compris la poste royale.	
VERSAILLES* à Coignières.....	2.
Coignières à RAMBOUILLET.....	1 *trois q.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
COMMUNICATION	
De VERSAILLES* à Pontchartrain.....	2 *et dem.*
Pontchartrain à RAMBOUILLET.....	2.
N.° 82.	
ROUTES DE PARIS À RENNES. *(Ille-et-Vilaine.)*	
Par Alençon (*voyez* page 70).....	44 *et dem.*
Par Fougères, 41 postes et demie.	
De PARIS à Mayenne (*voyez* page 70).....	31.
Mayenne à RENNES (*voyez* page 168).....	10 *et dem.*
COMMUNICATIONS	
De Rennes à Dol, 6 postes.	
De RENNES* à Hédé.....	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Hédé à Combourg.....	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Combourg à Dol.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
D'Hédé à Saint-Malo, 5 postes et demie.	
D'Hédé à Saint-Pierre-de-Plesguen.....	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
S.t-Pierre-de-Plesguen à Châteauneuf (Ille-et-Vil.).	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Châteauneuf à Saint-Malo.....	1 *et dem.*
Et pendant la hauteur de la marée, 2 postes.	
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Châteauneuf à Dinan.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

N.° 83.

ROUTE DE PARIS À ROCHEFORT,

61 postes trois quarts.

De PARIS à Croutelle (*voyez* page 61).....	45 *un qu*
Croutelle à NIORT (*voyez* page 144).....	8 *et dem*
NIORT à Frontenay.....	1 *et dem*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Frontenay à Mauzé.....	1 *et dem*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Mauzé à Surgères.....	1 *et dem*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Surgères à Muron.....	1 *et dem*
Muron à Rochefort*.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

N.° 84.

ROUTE DE PARIS À LA ROCHELLE. *(Ch.-Inf.)*

62 postes.

De PARIS à Croutelle (*voyez* page 61).....	45 *un qu*
Croutelle à NIORT (*voyez* page 144).....	8 *et dem*
NIORT à Frontenay.....	1 *et dem*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Frontenay à Mauzé.....	1 *et dem*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Mauzé à la Laigne.....	1.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Laigne à Nuaillé.....	1 *trois q*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Nuaillé à Grolaud.....	1 *et dem*
Grolaud à LA ROCHELLE.....	1.
Le 3.e cheval pour 6 mois, de la Rochelle à Grolaud, sans réciproché.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
N.° 85.	
ROUTES DE PARIS À ROUEN. *(Seine-Inférieure.)*	
Par Pontoise (*voyez* page 108)	15 *trois q.*
Par Meulan (*voyez* page 109)	17 *un qu.*
N.° 86.	
ROUTE DE PARIS À SAINT-BRIEUX. *(C.-du-N.)*	
Voyez page 70	57 *et dem.*
N.° 87.	
ROUTE DE PARIS À SAINT-LO. *(Manche.)*	
Voyez page 85	35 *un qu.*
N.° 88.	
ROUTE DE PARIS À STRASBOURG. *(Bas-Rhin.)*	
Deux Routes conduisent à Strasbourg :	
L'une par Nancy ;	
L'autre par Metz, 60 post. (*voy.* pag. 159).	
Par Nancy, 59 postes trois quarts.	
De PARIS* à Bondy	1 *et dem.*
Bondy à Claye	2.
Claye à Meaux	2.
Meaux à Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux	1 *et dem.*
S.t-Jean-les-Deux-Jumeaux à la Ferté-sous-Jouarre	1.
La Ferté-sous-Jouarre à la Ferme-de-Paris	2.

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De la Ferme-de-Paris à Château-Thierry.	1 *et dem.*
Château-Thierry à Paroy.	1.
Paroy à Dormans.	1 *et dem.*
Dormans au Port-à-Binson.	1.
Port-à-Binson à Épernay.	2.
Épernay à Jaalons.	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Jaalons à CHAALONS-SUR-MARNE*.	2.
CHAALONS* à la Chaussée.	2.
La Chaussée à Vitry-sur-Marne.	2.
Vitry-sur-Marne à Longchamp.	2.
Longchamp à Saint-Dizier.	1 *et dem.*
Saint-Dizier à Saudrupt.	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saudrupt à BAR-LE-DUC.	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
BAR-LE-DUC à Ligny.	2.
Ligny à Saint-Aubin.	1.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Aubin à Void.	1 *trois q.*
Void à Laye.	1 *et dem.*
Laye à Toul.	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, de Toul à Laye, sans réciprocité.	
Toul à Velaine.	1 *et dem.*
Velaine à NANCY*.	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
NANCY* à Domballe.	2.
Domballe à Lunéville.	1 *et dem.*
Lunéville à Bénaménil.	1 *trois q.*
Bénaménil à Blamont.	2.
Blamont à Heming.	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Heming à Sarrebourg.	1.
Sarrebourg à Hommarting.	1.
Hommarting à Phalsbourg.	1.

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Phalsbourg à Saverne	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, de Saverne à Phalsbourg, sans réciprocité.	
Saverne à Wasselonne	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Wasselonne à Ittenheim	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Ittenheim* à STRASBOURG*	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
COMMUNICATIONS	
De Nancy à Sarrelouis, 13 postes et demie.	
De NANCY à Champenoux	1 *et dem.*
Champenoux à Château-Salins	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Château-Salins à Baronville	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Baronville à Foulquemont	1 *et dem.*
Foulquemont à Fouligny	1.
Fouligny à Saint-Avold	2.
Saint-Avold à Uberhern	2.
Uberhern à Sarrelouis (*Poste étrangère*)	1 *et dem.*
De Baronville à Grostenquin	1 *et dem.*
Grostenquin à Saint-Avold	2.
De Saint-Avold à Altrof	2.
Altrof à Dieuze	2.
De STRASBOURG* à Kehl (*1 poste française*)	*11 trois q.*
De Saverne à Wiltheim	2.
Wiltheim à Stutzheim	1 *un qu.*
Stutzheim à STRASBOURG*	1 *et dem.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
ROUTE DE PARIS À STRASBOURG, *Par Metz*, 60 postes.	
De PARIS à METZ (*voyez* page 128)	39 *et dem.*
METZ* à la Horgne	1 *et dem.*
La Horgne à Solgne	1 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Solgne à Delme	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Delme à Château-Salins	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Château-Salins à Moyenvic	1.
Moyenvic à Bourdonnay	2.
Bourdonnay à Heming	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Heming à Sarrebourg	1.
Sarrebourg à Hommarting	1.
Hommarting à Phalsbourg	1.
Phalsbourg à Saverne	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, de Saverne à Phalsbourg, sans réciprocité.	
Saverne à Wasselonne	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Wasselonne à Ittenheim	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Ittenheim* à STRASBOURG*	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
COMMUNICATIONS	
De Wasselonne à Obernheim	2 *et dem.*
Obernheim à Schelestat	2 *et dem.*
D'Obernheim à Neustadt, 15 postes un quart.	
D'Obernheim à Entzheim	1 *et dem.*
Entzheim à STRASBOURG*	1 *et dem.*
STRASBOURG* à Brumpt	2
Brumpt à Haguenau	1 *et dem.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Haguenau à Sultz	2.
Sultz à Wissembourg	1 *trois q.*
Wissembourg à Barbelroth	1 *et dem.*
Barbelroth à Landau. *(Postes étrangères.)*	1 *et dem.*
Landau à Neustadt. *(Postes étrangères.)*	2.
De Landau à Kandel	1 *et dem.*
Kandel à Lauterbourg	1 *et dem.*
Lauterbourg à Wissembourg	2.
De Lauterbourg à Carlsruhe. *(Postes étrang.)*	3.
De Lauterbourg à Rastadt. *(Postes étrang.)*	2 *et dem.*
De Barbelroth à Kandel. *(Postes étrangères.)*	1 *et dem.*
Kandel à Rhinzabern. *(Postes étrangères.)*	1.

DE STRASBOURG À BASLE, 15 postes.

De STRASBOURG* à Krafft	2.
Krafft à Frisenheim	1 *et dem.*
Frisenheim à Marckolsheim	2 *un qu.*
Marckolsheim à Neuf-Brisach	2.
Neuf-Brisach à Fessenheim	1 *et dem.*
Fessenheim à Bantzenheim	1 *un qu.*
Bantzenheim à Gros-Kembs	2.
Gros-Kembs à Saint-Louis	1 *et dem.*
Saint-Louis à Basle. *(Poste étrangère.)*	2.

De Strasbourg à Germersheim, 11 postes et dem.

De STRASBOURG* à la Wantzenau	1 *et dem.*
La Wantzenau à Drusenheim	2.
Drusenheim à Beinheim	2.
Beinheim à Lauterbourg	2.
Lauterbourg à Rhinzabern	2.
Rhinzabern à Germersheim. *(Poste étrangère.)*	2.

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
N.° 89.	
ROUTE DE PARIS À TARBES. *(Hautes-Pyrénées.)*	
107 postes un quart.	
De PARIS à TOULOUSE (*voyez* page 147).....	90 *et dem.*
TOULOUSE* à Leguevin.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Leguevin à l'Ile-Jourdain.....	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
L'Ile-Jourdain à Gimont.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Gimont à Aubiet.....	1.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Aubiet à AUCH.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
AUCH à Vicnau.....	1 *trois q.*
Vicnau à Mirande.....	1 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Mirande à Miélan.....	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Miélan à Rabasteins.....	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Rabasteins à TARBES.....	2 *un qu.*
COMMUNICATIONS	
De Tarbes à Cauterets, 6 postes et demie.	
De TARBES à Lourdes.....	2 *et dem.*
Lourdes à Pierrefitte.....	2 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année sans réciprocité.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Pierrefitte à Cauterets.....	1 *et dem.*
Le 3.e et le 4.e cheval réciproquement pour l'année.	
De TARBES à Bagnères de Bigorre.....	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

N.° 90.

ROUTE DE PARIS A TOULON.

De PARIS à LYON (*voyez* page 117).

De Lyon à Toulon, 48 postes trois quarts.

De LYON à AIX (*voyez* page 124).....	40.
Aix* à Cujes.....	4 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Cujes au Beausset.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Beausset à Toulon*.....	2.
Le 3.e cheval pour 6 mois, de Toulon au Beausset, sans réciprocité.	

COMMUNICATION

De Toulon au Luc, 5 postes trois quarts.

De Toulon* à Cuers.....	2 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Cuers à Carnoules.....	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Carnoules au Luc.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
N.° 91.	
ROUTE DE PARIS À TOULOUSE. *(Haute Gar.)*	
Voyez page 147	90 *et dem.*
N.° 92.	
ROUTES DE PARIS À TOURS. *(Indre-et-Loire.)*	
Par Orléans (*voyez* page 61)	29 *un qu.*
Par Chartres, 29 postes.	
De PARIS* à VERSAILLES*	2 *un qu.*
Nota. La distance de Paris à Versailles, aller et retour, est fixée à trois postes un quart, y compris la poste royale.	
VERSAILLES* à Coignières	2.
Coignières à Rambouillet	1 *trois q.*
Rambouillet à Épernon	1 *et dem.*
Épernon à Maintenon	1.
Maintenon à CHARTRES	2 *un qu.*
CHARTRES à la Bourdinière	2.
La Bourdinière à Bonneval	2.
Bonneval à Châteaudun	2.
Châteaudun à Cloye	1 *et dem.*
Cloye à Pezou	2.
Pezou à Vendôme	1 *et dem.*
Vendôme à Neuve-Saint-Amand	1 *trois q.*
Neuve-Saint-Amand à Château-Regnault	1 *trois q.*
Château-Regnault à Monnoye	2.
Monnoye à TOURS	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
N.° 93.	
ROUTE DE PARIS À TROYES. *(Aube.)*	
Voyez page 54	19 *et dem.*
N.° 94.	
ROUTE DE PARIS À TULLE. *(Corrèze.)*	
60 postes et demie.	
De PARIS à Uzerche (*voyez* page 147)	56 *trois q.*
Uzerche à TULLE (*voyez* page 50)	3 *trois q.*
N.° 95.	
ROUTE DE PARIS À VALENCE. *(Drôme.)*	
De PARIS à LYON (*voyez* page 117).	
LYON à VALENCE (*voy.* page 124)	13 *trois q.*
N.° 96.	
ROUTE DE PARIS À VALENCIENNES.	
Deux Routes conduisent à Valenciennes :	
L'une par Senlis et Péronne ;	
L'autre par Noyon et Saint-Quentin, 30 p. trois quarts (*voyez* page 165).	
Par Senlis et Péronne, 27 postes et demie.	
De PARIS* au Bourget	1 *et dem.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
Du Bourget à Louvres	1 *et dem.*
Louvres à la Chapelle-en-Serval	1 *et dem.*
La Chapelle-en-Serval à Senlis	1.
Senlis à Pont-Sainte-Maxence	1 *et dem.*
Pont-Sainte-Maxence au Bois-de-Lihus	1 *et dem.*
Bois-de-Lihus à Gournay-sur-Aronde	1 *un qu.*
Gournay-sur-Aronde à Cuvilly	1.
Cuvilly à Conchy-les-Pots	1.
Conchy-les-Pots à Roye	1 *et dem.*
Roye à Fonches	1.
Fonches à Marché-le-Pot	1.
Marché-le-Pot à Péronne	1 *et dem.*
Péronne à Fins	2.
Fins à Bonavy	1 *et dem.*
Bonavy à Cambray *	1 *et dem.*
Cambray * à Bouchain	2.
Bouchain à Valenciennes	2 *un qu.*
De Valenciennes * à Quievrain. *(Poste étrangère.)*	1 *et dem.*

ROUTE DE PARIS À VALENCIENNES,

Par Noyon et Saint-Quentin, 30 postes trois quarts.

De PARIS * au Bourget	1 *et dem.*
Bourget à Louvres	1 *et dem.*
Louvres à la Chapelle-en-Serval	1 *et dem.*
La Chapelle-en-Serval à Senlis	1.
Senlis à Villeneuve-sur-Verberie	1 *et dem.*
Villeneuve à la Croix-Saint-Ouen	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année, de la Croix-Saint-Ouen à Villeneuve, sans réciprocité.	
La Croix-Saint-Ouen à Compiègne	1.
Compiègne à Ribecourt	1 *trois q.*
Ribecourt à Noyon	1 *un qu.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Noyon à Guiscard	1 *et dem.*
Guiscard à Ham	1 *un qu.*
Ham à Roupy	1 *et dem.*
Roupy à Saint-Quentin*	1.
Saint-Quentin* à Bellicourt*	1 *et dem.*
Bellicourt à Bonavy	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Bonavy à Cambray*	1 *et dem.*
Cambray* à Bouchain	2.
Bouchain à Valenciennes	2 *un qu.*
COMMUNICATIONS	
De Ham à Beauvois	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Saint-Quentin à Avesnes, 8 postes et demie.	
De Saint-Quentin* à Origny	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Origny à Guise	1 *et dem.*
Guise à l'Échelle	1 *et dem.*
L'Échelle à la Capelle	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
La Capelle à Avesnes	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Bouchain à Douay*	2 *et dem.*
De Valenciennes* à Condé	1 *et dem.*
Condé à Leuze. *(Poste étrangère.)*	2 *un qu.*
De Valenciennes à Laon, 11 postes un quart.	
De Valenciennes* à Jalain	1.
Jalain au Quesnoy	1.
Quesnoy à Landrecy	1 *et dem.*
Landrecy à Étreux-Landernas	2.
Étreux-Landernas à Guise	1 *et dem.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Guise à Marle.....	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Marle à LAON *.....	2 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Valenciennes * à Jalain.....	1.
Jalain à Bavay.....	1 *et dem.*
Bavay à Maubeuge.....	1 *et dem.*
De Maubeuge à Coursolre.....	1 *et dem.*
Coursolre à Barbançon. *(Poste étrangère.)*....	1 *et dem.*
De Maubeuge à Givet, 9 postes et demie.	
De Maubeuge à Avesnes.....	2.
Le 3.e cheval pour 6 mois, d'Avesnes à Maubeuge.	
Avesnes à Trelon.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Trelon à Chimay..... *Post. étr.*	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Chimay à Marienbourg..... *Post. étr.*	1 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Marienbourg à Givet.....	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Chimay à Rocroy.....	3 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Maubeuge à Mons. *(Poste étrangère.)*.....	2 *et dem.*
De Chimay à Beaumont..	3 *et dem.*
Beaumont à Grandreng. *(Postes étrangères.)*..	2.
Grandreng à Mons....	1 *trois q.*
De Rocroy à Maubert-Fontaine.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Rocroy à Charleroy, 8 postes et demie.	
De Rocroy à Marienbourg.....	2 *et dem.*
Le 3.e cheval pour l'année.	
Marienbourg à Philippeville. } *(Postes étrangères.)*	2.
Philippeville à Charleroy. . }	4.
D'Avesnes à Lonny, 8 postes trois quarts.	
D'Avesnes à la Capelle.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
La Capelle à Hirson.....	1 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Hirson à Bellevue.....	1 *et dem.*
Le 3.e cheval pour 6 mois, de Bellevue à Hirson, sans réciprocité.	
Bellevue à Maubert-Fontaine.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Maubert-Fontaine à Lonny.....	1 *et dem.*
De Valenciennes* à Saint-Amand.....	1 *et dem.*
Saint-Amand à Tournay. *(Poste étrangère.)*...	2 *un qu.*
Le 3.e cheval pour 6 mois.	

N.° 97.

ROUTE DE PARIS À VANNES. *(Morbihan.)*

54 postes un quart.

De PARIS à Mayenne (*voyez* page 70).....	31.
Mayenne à Ernée.....	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Ernée à Fougères.....	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Fougères à Saint-Aubin-du-Cormier.....	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Saint-Aubin-du-Cormier à Liffré.....	1.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De Liffré à RENNES*.	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
RENNES* à Mordelles.	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Mordelles à Plelan.	2 *et dem.*
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Plelan à Ploermel.	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Ploermel au Roc-Saint-André.	1.
Le 3.e cheval réciproquement pour 6 mois.	
Roc-Saint-André à Pont-Guillemet.	2.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Pont-Guillemet à VANNES.	2 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
COMMUNICATIONS	
De VANNES à Lominé.	3 *un qu.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Lominé à Pontivy.	2 *trois q.*
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
De Fougères à Saint-Malo, 9 postes.	
De Fougères à Antrain.	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Antrain à Dol.	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	
Dol à Saint-Malo.	3.
Le 3.e cheval réciproquement pour l'année.	

N.° 98.

ROUTE DE PARIS À VERSAILLES. *(S.-et-Oise.)*	
Voyez page 141.	2 *un qu.*
De VERSAILLES* à Saint-Germain-en-Laye*.	1 *et dem.*

NOMS DES RELAIS.	POSTES.
De VERSAILLES * à Orsay	2.
Orsay à Arpajon	2.
De VERSAILLES * à Berny	2.
De Berny à Orsay	1 *et dem.*
Orsay à Dourdan	3.
Dourdan à Étampes	2.
De Dourdan à Ablis	2.
Ablis à CHARTRES	3 *un qu.*
De Dourdan à Rambouillet	3 *et dem.*
D'Ablis à Rambouillet	2.

N.° 99.

ROUTE DE PARIS À VESOUL. *(Haute-Saone.)*

Voyez page 54 ..... 43 *et dem.*

FIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

ET DES ROUTES DE POSTE.

Lois et Réglemens.

	Pages.
Arrêté du 20 mai 1799	23.
Berlines	31.
Calcul proportionnel des paiemens	33.
Chaises de poste et cabriolets	31.
Chargement des chevaux et voitures	26.
Chariots allemands et calèches	31.
Administration des postes	19.
Distances de faveur	37.
Guides des postillons	28.
Heures des marées dans les ports	18.
Limonières	31.
Loi du 9 décembre 1798	20.
Montagnes des Échelles et de Tarare	35.
Passe-ports et permis de poste	28.
Police et ordre dans le service	26.
Poste royale	32.
Service à franc-étrier	26.
Tarif des postes	30
Troisième et quatrième cheval	32

Routes de poste.

De Paris à....	Agen	41
	Alby	42
	Alençon	43
	D'Alençon à Caen	43

Pages.

DE PARIS À...

Nantes..... 141.
De Nantes à Rennes..... 143.
Nevers..... 144.
Niort..... 144.
Nismes..... 145.
Orléans..... 145.
Pau..... 145.
Périgueux..... 147.
Perpignan..... 147.
Plombières..... 151.
Poitiers..... 152.
Privas..... 152.
Puy..... 152.
Quimper..... 152.
Rambouillet..... 153.
Rennes..... 154.
Rochefort..... 155.
Rochelle (la)..... 155.
Rouen..... 156.
Saint-Brieux..... 156.
Saint-Lo..... 156.
Strasbourg..... 156.
De Strasbourg à Basle..... 160.
Tarbes..... 161.
Toulon..... 162.
Toulouse..... 163.
Tours..... 163.
Troyes..... 164.
Tulle..... 164.
Valence..... 164.
Valenciennes..... 164.
De Valenciennes à Laon.... 166.
Vannes..... 168.
Versailles..... 169.
Vesoul..... 170.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES RELAIS DE POSTE.

A

Abbeville, *pages* 48, 49, 78, 80.
Ablis, 170.
Agen, 41, 42.
Aigueperse, 89.
Aiguillon, 41.
Ailly-le-Haut-Clocher, 80.
Airaines, 78.
Aire *(Pas-de-Calais)*, 50, 103.
Aire *(Landes)*, 146.
Aix *(Bouches-du-Rhône)*, 97, 125, 126, 162.
Aix *(Mont-Blanc)*, 83.
Aixe, 64.
Aizy-sur-Armançon, 98.
Albens, 83, 84.
Alby, 42.
Alençon, 43, 45, 71.
Aliquerville, 109.
Altkirch, 56, 57.
Altrof, 130, 158.
Alzonne, 150.
Amboise, 62.
Amiens, 46, 47, 79, 103, 113.
Ampilly, 57, 122.
Ancenis, 142.
Ancy-le-Franc, 98.
Andresieux, 91.
Anet, 73.
Angers, 112, 142, 143.
Angerville, 61, 147.

A

Angoulême, *pages* 63, 116.
Annecy, 84.
Anse, 119, 123.
Antibes, 126.
Antrain, 169.
Arbois, 59, 123.
Arbret (L'), 49, 113.
Arcis-sur-Aube, 82, 138.
Ardres, 80.
Argent, 70.
Argentan, 43, 44.
Argentat, 50.
Argenton, 148.
Armentières, 103.
Arnas (Les), 120, 121.
Arpajon, 61, 147, 170.
Arras, 49, 50, 113, 114.
Artenay, 61, 62, 147.
Artix, 54.
Aspach, 60, 92.
Astafort, 42.
Aubagne, 125.
Auberive, 124.
Aubiet, 161.
Aubusson, 107.
Auch, 42, 161.
Aumale, 47.
Aumetz, 131.
Auray, 67.
Auriac, 146.
Aurillac, 50.

A

Autun, *pages* 118, 121.
Auxerre, 99, 118.
Auxonne, 57, 58, 100, 117.
Avallon, 99, 100, 118.
Avesnes, 111, 115, 166, 167, 168.
Avignon, 125, 145.
Avranches, 74, 75, 87.
Avroult, 80.

B

Bac-Aubencheul, 115.
Bagnères de Bigorre, 146, 162.
Bagnols, 136.
Bailleul, 103.
Bainville, 105.
Bantzenheim, 57, 160.
Bar-le-Duc, 51, 157.
Bar-sur-Aube, 55, 139.
Bar-sur-Seine, 57, 122.
Baraque (La), 69, 122.
Baraque (La) *(Cantal)*, 127.
Baraques (Les) *(Vendée)*, 69.
Barbançon, 111, 167.
Barbeirac, 150.
Barbelroth, 160.
Barbezieux, 63.
Barentin, 47, 109.
Barjols, 97.
Baronville, 158.
Barre (La), 116.
Barres-de-Nintré (Les), 62.
Barréges, 146.
Basle, 56, 160.
Bassou, 99, 118.
Baud, 88, 153.
Baugé, 112, 143.
Baume-les-Dames, 60.
Bavay, 167.
Bayeux, 86.
Bayonne, 53, 54.
Bazas, 52.

B

Baziége, *page* 150.
Bazoge (La), 45.
Beaufort, 123.
Beaugency, 62.
Beaumetz, 49.
Beaumont *(Jemmapes)*, 167.
Beaumont *(Meurthe)*, 51, 139.
Beaumont-sur-Oise, 78, 113.
Beaumont-sur-Sarthe, 45.
Beaune, 58, 69, 122.
Beausset (Le), 125, 162.
Beauvais, 78, 113, 114.
Beauvois *(Aisne)*, 46, 166.
Beauvois *(Nord)*, 115.
Bedé, 72.
Beffort, 56, 60.
Begude-Blanche (La), 97.
Begude-de-Jordy (La), 137.
Begude-de-Saze (La), 145.
Beinheim, 140, 160.
Belesme, 43, 44, 74.
Bellegarde, 69, 70, 90.
Belle-Ile-en-terre, 72, 73.
Belleville, 139, 140.
Belleville *(Vendée)*, 66.
Bellevue *(Aisne)*, 168.
Bellicourt, 166.
Bénaménil, 157.
Benfeld, 61.
Bergère (La), 89, 134, 135.
Bergues, 103.
Bernay, 45.
Bernay *(Somme)*, 78, 80.
Berny, 61, 106, 147, 170.
Béry-au-Bac, 81.
Besançon, 58, 59, 60, 123.
Bessay, 120.
Bessière-de-Lair (La), 127.
Béthune, 50, 115.
Béziers, 137.
Biaudos, 54.
Bidart, 53.
Bitche, 130, 141.

B

Blamont, *page* 157.
Blangy, 48.
Blaye, 68.
Blois, 62.
Boen, 89, 135.
Bois-de-Lihus, 114, 165.
Bois-Robert, 93.
Boissière (La), 47, 93.
Bolbec, 109.
Bonavy, 115, 165, 166.
Bonboillon, 59.
Bondy, 128, 156.
Bonlay, 131.
Bonnetable, 44.
Bonneval, 163.
Bonnières, 86, 109, 110.
Bordeau-de-Vigny, 76, 94, 108.
Bordeaux, 52, 63, 65.
Bordes-d'Expoey (Les), 54.
Botte (La), 109.
Bouchain, 165, 166.
Boulogne-sur-mer, 79, 80.
Boulou (Le), 150.
Bouis-aux-Bois, 133.
Bouquenom, 130, 140.
Bourbon-Lancy, 121.
Bourbon-Vendée, 66, 69.
Bourbonne-les-Bains, 85.
Bourdinière (La), 163.
Bourdonnay, 159.
Bourg (*Ain*), 69, 123.
Bourgachard, 77.
Bourganeuf, 109.
Bourg-Baudouin, 76, 94, 108.
Bourg-d'Un, 48.
Bourges, 70, 128, 151.
Bourget (Le), 92, 110, 114, 132, 164, 165.
Bourgneuf, 119.
Bourgoin, 83, 95.
Bourgtheroude, 45, 76.
Bouscaut (Le), 52.
Bout-de-Lande, 143.

B

Bouzonville, *page* 130.
Braine-sur-Vesle, 132.
Braly (La), 89, 90.
Breharaye (La), 143.
Brest, 67, 73.
Breteuil, 47, 79, 113.
Bretteville, 86.
Briare, 70, 119.
Brie-Comte-Robert, 55, 56, 121 138.
Brienne, 56, 138, 139.
Brignais, 90.
Brignolles, 97, 126.
Brionne, 45, 70.
Brives, 149.
Broglie, 45.
Bron, 82, 83, 94.
Broons, 72.
Brumpt, 159.
Brutinet, 95.
Bublanne, 123.
Buisson (Le Grand), 90.
Buisson (Le Haut), 79, 80.
Bussière (La), 119.
Bussière (*Seine-et-Marne*), 129.
Busy, 58, 123.
Buzançois, 84.
Buzancy, 133.

C

Caen, 43, 74, 77, 86.
Cahors, 149.
Calais, 79, 80, 104.
Calmoutier, 55, 56.
Caloy, 52, 53.
Cambe (La), 86.
Cambray, 49, 115, 165, 166.
Cambres (Les), 47, 94.
Campagne, 53.
Canchy, 80.
Cannes, 126.
Canon, 77.
Cantons (Les), 53.

C

Cany, *page* 48.
Capelle (La), 111, 166, 168.
Captieux, 52.
Carbon-Blanc (Le), 63, 65.
Carcassonne, 150.
Carentan, 86, 87.
Carignan, 134.
Carlsruhe, 160.
Carnoules, 162.
Carvin, 113.
Cassel, 50, 103.
Castanet, 149, 150.
Castelnaudary, 150.
Castres, 52.
Cateau (Le), 115.
Cauderot, 41.
Caussade, 149.
Cauterets, 162.
Cavignac, 63.
Cerdon, 69.
Cerisy, 81.
Cerons, 52.
Chaalons-sur-Marne, 81, 82, 128, 129, 157.
Chagny, 69, 122.
Chailly, 99, 106, 119.
Chaintrix, 129.
Chaleur (La), 100.
Châlons-sur-Saone, 69, 119, 122.
Chalus, 64.
Chambéry, 83, 107.
Champagney, 56.
Champagnole, 58, 100.
Champenoux, 140, 158.
Champlitte, 59.
Champtocé, 142.
Chanceaux, 57, 98, 142.
Chandé, 74.
Chanteloube, 148.
Chantilly, 79.
Chantonnay, 67.
Chapareillan, 107.
Chapelle (La) *(Seine-et-Marne)*, 127.

C

Chapelle-d'Angillon (La), *page* 70.
Chapelle-en-Serval (La), 90, 114, 165.
Chapelle (La) *(Haut-Rhin)*, 60.
Charbonnière, 107.
Charenton, 54, 55, 97, 117, 121, 138.
Charité (La), 120, 121.
Charleroy, 168.
Charmes, 104, 105.
Chars, 93, 114.
Chartres, 43, 141, 163, 170.
Châteaubourg, 72.
Château-du-Loir, 45, 112.
Châteaudun, 163.
Château-la-Vallière, 112.
Châteaulin, 67.
Châteauneuf *(Ille-et-Vil.)*, 154, 155.
Châteauneuf-en-Thimerais, 73.
Château-Regnault, 165.
Châteauroux, 84, 148, 152.
Château-Salins, 158, 159.
Château-Thierry, 128, 132, 156.
Châtelaudren, 72.
Châtelet (Le), 98, 128.
Châtellerault, 62.
Châtel-Nevre, 88.
Chatenoy, 104.
Châtillon-sur-Indre, 84.
Châtillon-sur-Seine, 57, 58, 122.
Chaumette (La), 90.
Chaumont-en-Bassigny, 59, 85.
Chauffay, 63.
Chauny, 81.
Chaussée (La), 157.
Chavagnes, 56.
Chérame-le-Roi, 121.
Cherbourg, 86.
Chevilly, 62, 147.
Chiersac, 63.
Chilleurs, 127.
Chimay, 167.

C

Chissey, *page* 181.
Cholet, 68.
Chousy, 62.
Chouzé, 68, 143.
Churet, 63.
Cintrey, 55.
Clan, 62.
Claye, 128, 156.
Clefmont, 85, 101.
Clermont *(Meuse)*, 82, 128.
Clermont *(Oise)*, 79, 114.
Clermont *(Puy-de-Dôme)*, 89, 90, 91, 108, 127, 155.
Cleval, 60.
Cloye, 163.
Coclois, 138.
Cognac, 116.
Coignières, 141, 153, 163.
Colembercq, 79.
Collioure, 150.
Collonge, 70.
Colmar, 61, 91, 92.
Colombey *(Meurthe)*, 105.
Colombey-les-Deux-Eglises, 55, 139.
Colombières, 136.
Combeau-Fontaine, 53, 58.
Combourg, 154.
Commanderie (La), 86.
Commercy, 51, 103.
Commodité (La), 119.
Compiègne, 46, 92, 165.
Conches, 44.
Conchy-les-Pots, 114, 166.
Condé, 166.
Connaux, 136.
Conneré, 141.
Coquille (La), 64.
Corbeny, 81.
Cormery, 84.
Cormont, 78, 79, 80.
Corps, 95.
Cosne, 120.

C

Couhé-Verac, *page* 63.
Couilly, 129.
Coulans, 142.
Coulommiers, 129.
Coupois, 121.
Courcelles *(Moselle)*, 131.
Courville, 43, 141.
Coursolre, 167.
Coutances, 87.
Crèche (La), 144.
Cressensac, 149.
Croisière (La), 119.
Croisy, 47.
Croix-Blanche (La), 143.
Croix-Saint-Ouen (La), 92, 165.
Croix-Verte (La), 68, 143.
Croquelardit, 42.
Croutelle, 62, 144.
Cruscades, 150.
Cruseilles, 84.
Cubzac, 63, 65.
Cuers, 162.
Cujes, 125, 162.
Curbussot, 136.
Cuvilly, 46, 114, 165.

D

Damet, 65.
Dammartin, 130, 129, 132.
Damville, 44, 87.
Darnieulle, 104.
Dax, 53.
Delle, 56.
Delme, 159.
Derbières, 125.
Derval, 143.
Deux-Ponts, 130.
Dieppe, 48, 93, 94.
Dieuze, 140, 158.
Digne, 96, 97.
Dijon, 57, 58, 98, 100, 101 117, 122.

C

Cany, *page* 48.
Capelle (La), 111, 166, 168.
Captieux, 52.
Carbon-Blanc (Le), 63, 65.
Carcassonne, 150.
Carentan, 84, 87.
Carignan, 134.
Carlsruhe, 160.
Carnoules, 162.
Carvin, 113.
Cassel, 50, 103.
Castanet, 149, 150.
Castelnaudary, 150.
Castres, 52.
Cateau (Le), 115.
Cauderot, 41.
Caussade, 149.
Cauterets, 162.
Cavignac, 63.
Cerdon, 69.
Cerisy, 81.
Cerons, 52.
Chaalons-sur-Marne, 81, 88, 128, 129, 157.
Chagny, 69, 122.
Chailly, 99, 106, 119.
Chaintrix, 129.
Chaleur (La), 100.
Châlons-sur-Saone, 69, 119, 122.
Chalus, 64.
Chambéry, 83, 107.
Champagney, 56.
Champagnole, 58, 100.
Champenoux, 140, 158.
Champlitte, 59.
Champtocé, 142.
Chanceaux, 57, 98, 112.
Chandé, 74.
Chanteloube, 148.
Chantilly, 79.
Chantonnay, 67.
Chapareillan, 107.
Chapelle (La) *(Seine-et-Marne)*, 127.

C

Chapelle-d'Angillon (La), *page* 76.
Chapelle-en-Serval (La), 90, 114, 165.
Chapelle (La) *(Haut-Rhin)*, 60.
Charbonnière, 107.
Charenton, 54, 55, 97, 117, 125, 138.
Charité (La), 120, 121.
Charleroy, 168.
Charmes, 104, 105.
Chars, 93, 114.
Chartres, 43, 141, 163, 170.
Châteaubourg, 72.
Château-du-Loir, 45, 112.
Châteaudun, 163.
Château-la-Vallière, 112.
Chêneaulin, 67.
Châteauneuf *(Ille-et-Vil.)*, 154, 155.
Châteauneuf-en-Thimerais, 73.
Château-Regnault, 165.
Châteauroux, 84, 148, 158.
Château-Salins, 158, 159.
Château-Thierry, 128, 132, 158.
Châtelaudren, 72.
Châtelet (Le), 98, 128.
Châtellerault, 62.
Châtel-Nevre, 88.
Chatenoy, 104.
Châtillon-sur-Indre, 84.
Châtillon-sur-Seine, 57, 58, 120.
Chaumette (La), 90.
Chaumont-en-Bassigny, 56, 85.
Chauny, 63.
Chauny, 81.
Chaussée (La), 157.
Chavannes, 56.
Chérame-le-Roi, 121.
Cherbourg, 86.
Chevilly, 62, 147.
Chiersac, 63.
Chilleurs, 127.
Chimay, 167.

C

Chinon, *page* 118.
Cholet, 68.
Chousy, 62.
Chouzé, 68, 143.
Churet, 63.
Cintrey, 55.
Clan, 62.
Claye, 128, 156.
Clefmont, 85, 101.
Clermont *(Meuse)*, 81, 128.
Clermont *(Oise)*, 79, 114.
Clermont *(Puy-de-Dôme)*, 89, 90, 91, 108, 127, 155.
Clerval, 60.
Cloye, 163.
Coclois, 138.
Cognac, 116.
Coignières, 141, 153, 163.
Colembert, 79.
Collioure, 150.
Collonge, 70.
Colmar, 61, 91, 92,
Colombey *(Meurthe)*, 105.
Colombey-les-Deux-Eglises, 55, 139.
Colombières, 136.
Combeau-Fontaine, 55, 38.
Combourg, 154.
Commanderie (La), 86.
Commercy, 51, 103.
Commodité (La), 119.
Compiègne, 46, 92, 165.
Conches, 44.
Conchy-les-Pots, 114, 165.
Condé, 166.
Connaux, 136.
Conneré, 141.
Coquille (La), 64.
Corbeny, 81.
Cormery, 84.
Cormont, 78, 79, 80.
Corps, 95.
Cosne, 120.
Couhé-Verac, *page* 63.
Couilly, 129.
Coulans, 142.
Coulommiers, 129.
Coupois, 121.
Courcelles *(Moselle)*, 131.
Courville, 43, 141.
Coursolre, 167.
Coutances, 87.
Crèche (La), 144.
Cressensac, 149.
Croisière (La), 119.
Croisy, 47.
Croix-Blanche (La), 143.
Croix-Saint-Ouen (La), 92, 16
Croix-Verte (La), 68, 143.
Croquelardit, 42.
Croutelle, 62, 144.
Cruscades, 150.
Cruseilles, 84.
Cubzac, 63, 65.
Cuers, 162.
Cujes, 125, 162.
Curbussot, 136.
Cuvilly, 46, 114, 165.

D

Damet, 65.
Dammartin, 130, 129, 132.
Damville, 44, 87.
Darnieulle, 104.
Dax, 53.
Delle, 56.
Delme, 159.
Derbières, 125.
Derval, 143.
Deux-Ponts, 130.
Dieppe, 48, 93, 94.
Dieuze, 140, 158.
Digne, 96, 97.
Dijon, 57, 58, 98, 100, 101, 117, 122.

D

Dinan, *pages* 75, 87, 88, 155.
Dinant, 133.
Dol, 75, 87, 88, 154, 169.
Dôle, 58, 100, 117.
Domballe *(Meurthe)*, 157.
Domballe *(Meuse)*, 82, 128
Dommartin, 56, 139.
Domremy, 101, 104.
Donzenac, 149.
Donzère, 125.
Dormans, 128, 157.
Douay, 49, 115, 166.
Doudeville, 47.
Doué, 68.
Doulens, 43, 103, 119.
Dourdan, 170.
Doyet, 137.
Dozulé, 77.
Draguignan, 102.
Dreux, 71, 73, 142.
Droiturier, 120.
Drouille, 107.
Druling, 130.
Drusenheim, 160.
Duerne, 89, 90.
Dun-sur-Meuse, 102.
Dunkerque, 103, 104.
Durtal, 142.

E

Echelle (L'), 166.
Echelles (Les), 83.
Eclose, 95.
Ecommoy, 45.
Ecouen, 79.
Ecouis, 76, 94, 108, 114.
Elbeuf, 87.
Elne, 150.
Entzheim, 159.
Epernay, 128, 157.
Epernon, 141, 163.
Epinal, 92, 104, 105, 151.

E

Épine-Fauveau (L'), *page* 148.
Epoisses, 100.
Epouville, 48.
Ernée, 168.
Ervillers, 114.
Eschweiler, 130.
Esnon, 98.
Essonne, 99, 106, 119.
Estissac, 99.
Estréez, 77, 86.
Étain, 82.
Étampes, 61, 147, 170.
Étangs (Les), 131.
Étauliers, 65, 68.
Étoges, 129.
Étrechy, 61, 147.
Étrépagny, 114.
Étreux-Landernas, 166.
Eu, 48.
Evreux, 44, 86, 87.

F

Fabrègues, 137.
Falaise, 43, 77.
Faou (Le), 67.
Faucaucourt, 46.
Fauris (Les), 96.
Fay (Le), 148.
Fay-Billot (Le), 55.
Fécamp, 48, 109.
Fénestrange, 140.
Fenouillh, 89.
Fère (La), 81.
Ferme-de-Paris (La), 128, 156, 257.
Ferté-Bernard (La), 141.
Ferté-Gaucher (La), 129.
Ferté-Saint-Aubin (La), 147.
Ferté-sous-Jouarre (La), 128, 129, 156.
Fessenheim, 160.

F

Feuillat, *page* 138.
Feurs, 89, 135.
Fins, 115, 165.
Fismes, 132.
Fitou, 150.
Flassans, 126.
Flavigny, 105.
Flèche (La), 112, 142, 143.
Flers, 79, 113.
Flixecourt, 79, 80.
Flogny, 98.
Foix, 105.
Fonches, 114, 165.
Fontainebleau, 99, 106, 119, 127.
Fontarabie, 65, 68.
Fontenay (*Seine-et-Marne*), 129.
Fontenay (*Loiret*), 119.
Fontenay (*Vendée*), 68, 144.
Fontoy, 130, 131.
Forbach, 130, 131.
Forge-Féret (La), 76, 94, 108.
Forges, 47, 93.
Fossard, 98, 99, 118.
Fosse (La), 87.
Foucarmont, 48.
Fougerais (Le), 67, 68, 69.
Fougères, 75, 168, 169.
Fougerolles, 59.
Fouligny, 131, 158.
Foulletourte, 142.
Foulquemont, 158.
Foux (La), 136, 145.
Franconville, 76, 93, 94, 108.
Frangy, 83.
Fréjus, 126.
Frette (La), 95.
Frevent, 103.
Frey (La), 95.
Frillière (La), 62.
Frisange, 131.
Frisenheim, 160.
Fromenteau, 99, 106, 119.

F

Fromentières, *page* 129.
Frontenay, 155.
Fruges, 80.
Fumay, 133.
Furnes, 104.

G

Gacé, 45.
Gaillac, 42.
Gaillon, 109, 110.
Galinière (La), 126.
Gannat, 89.
Gap, 95.
Gatinaud, 64.
Gaverelle, 49.
Gaz (Le), 83, 96.
Gemaingotte, 91.
Genève, 70, 83, 84, 101.
Genlis, 57, 100, 117.
Germersheim, 166.
Gesvres, 143.
Gex, 101.
Gien, 70.
Gigean, 137.
Gimont, 161.
Girecourt, 105.
Gisors, 93, 114.
Givet, 133, 167.
Goderville, 48.
Gournay-en-Bray, 47, 93.
Gournay-sur-Aronde, 114, 165.
Gouzon, 138.
Grand-Noir, 58.
Grandreng, 167.
Granges (Les), 55, 122, 138.
Grange-d'Aleine (La), 60.
Grange-Neuve, 70.
Granville, 75, 87.
Granvilliers, 78.
Gravelines, 80, 104.
Gravelle (La), 71, 72.
Gravelotte, 129.
Gray, 58, 59.

G

Grenoble, *pages* 95, 166.
Greoux, 97.
Grez (Les), 55, 122.
Griffonottes (Les), 55.
Grillons (Les), 96.
Grizolles, 149.
Groland, 66, 155.
Grolle (La), 63.
Grosbois, 55, 121, 138.
Gros-Kembs, 160.
Grostenquin, 158.
Guéret, 107, 138.
Guesselard, 141, 142.
Guignes, 55, 121, 139, 138.
Guingamp, 72, 74.
Guinguette-de-Boyer, 95.
Guiscard, 166.
Guise, 81, 166, 167.

H

Haguenau, 140, 159, 166.
Ham, 166.
Harville, 128, 129.
Hatstat, 60, 61.
Havre (Le), 48, 109.
Hazebrouck, 103.
Hébecourt, 79, 113.
Hédé, 154.
Heming, 157, 159.
Hennebon, 87, 88, 153.
Herbiers (Les), 68.
Hesdin, 50, 79, 80.
Hiersac, 116.
Hirson, 168.
Hochfeld, 140.
Hommarting, 157, 159.
Honfleur, 77.
Horgne (La), 159.
Hôtellerie (L'), 76, 77, 86.
Houdan, 71, 73.
Houdelaincourt, 164, 139.
Houssoye (La), 113, 114.
Huningue, 56.

H

Huppy, *page* 48.
Hutte (La), 145.

I

Igney, 105.
Ile-Jourdain, 161.
Ile-sur-le-Doubs, 56, 60.
Ingrande, 62.
Isenheim, 60, 61.
Isle, 132, 133.
Issengeaux, 90.
Issoire, 90, 127.
Issoudun, 151.
Ittenheim, 158, 159.

J

Jaalons, 128, 157.
Jalain, 166, 167.
Jard (La), 66.
Jarnac, 116.
Jaulzy, 46.
Jaunaye (La), 66.
Joigny, 98, 99, 118.
Joinville, 56, 85, 139.
Jonchery, 132.
Jonquière (La), 150.
Josselin, 88, 153.
Jougne, 60.
Jugon, 75, 87.

K

Kandel, 160.
Kehl, 158.
Krafft, 160.

L

L'Aigle, 44, 74.
Laigneville, 79.

H

Laigne (La), *page* 155.
Laigrerie (La), 96.
Lamayd, 138.
Lamballe, 72, 75, 87.
Landau, 160.
Landerneau, 67, 73.
Landevan, 67, 153.
Landiviziau, 73.
Landrecy, 115, 166.
Langamerie, 43.
Langeais, 68, 143.
Langon, 41, 52.
Langouedre, 72.
Langres, 55, 59, 101.
Lannion, 74.
Laon, 81, 110, 111, 167.
Launoy, 132.
Lauterbourg, 160.
Laval, 71, 111, 142.
Lavoncourt, 58.
Laye, 157.
Lectoure, 42.
Léguevin, 161.
Lempde, 90, 127.
Lens, 113, 115.
Lescale, 96.
Lestelle, 146.
Lestrelles, 126
Leuze, 166.
Levier, 60.
Levignen, 110, 138.
Lezoux, 89, 135.
Libourne, 64.
Lieusain, 98, 117.
Liffré, 168, 169.
Lignéville, 85.
Ligny, 104, 157.
Lille, 103, 113, 114, 115, 116.
Lillers, 50, 103.
Limoges, 64, 107, 116, 148.
Limonest, 119, 123.
Lire, 44.

L

Lisieux, *page* 77, 86, 119.
Loches, 84.
Loge (La), 148.
Loges (Les grandes), 81.
Logis-Neuf (*Ain.*), 69.
Lominé, 153, 169.
Longchamp, 157.
Longeau, 59, 101.
Longué, 143.
Longuyon, 82, 134.
Longwy, 82, 131, 134.
Lonjumeau, 61, 147.
Lonny, 133, 168.
Lons-le-Saulnier, 117, 123.
Lorient, 88, 153.
Loriol, 124, 125.
Lottier, 148.
Loudéac, 88.
Loudrefing, 140.
Louppe (La), 43, 44.
Lourdes, 146, 161.
Loury, 127.
Louviers, 87, 110.
Louvigné, 75.
Louvres, 92, 93, 114, 165.
Luc (Le), 126, 162.
Luçon, 66.
Lucy-le-Bois, 99, 118.
Lude (Le) 112.
Luiset (Le), 83.
Lumbin, 106, 107.
Lunel, 136.
Lunéville, 91, 105, 157.
Lure, 56, 57.
Lusignan, 144.
Luxembourg, 82, 134.
Luynes, 68, 143.
Luz, 146.
Luzarches, 79.
Luzy, 121.
Lyon, 82, 90, 94, 119, 121, 123, 124, 135.

M

Mâcon, *pages* 69, 119, 122, 123.
Madeleine (La), 149.
Magistère (La), 42.
Magnac, 148.
Magny *(Nièvre)*, 120.
Magny *(Seine-et-Oise)*, 76, 94, 108, 114.
Maillac, 69.
Mailleraye (La), 109.
Mailly, 82.
Maintenon, 141, 142, 163.
Maison-Blanche (La), 119, 123.
Maisons-Blanches (Les), 63.
Maisoncelles, 74.
Maison-de-Bourgogne (La), 121.
Maison-Neuve (La) *(Côte-d'Or)*, 58, 100.
Maison-Neuve *(Haute-Saone)*, 59.
Maisonneuve *(Jura)*, 100.
Maison-Rouge (La) *(Seine-et-Marne)*, 55, 122, 138.
Maison-Rouge (La) *(Haute-Vienne)*, 148.
Malauze, 42.
Malesherbes, 127.
Mamers, 43, 44.
Mandres, 85.
Manheule, 128.
Mans (Le), 44, 45, 141, 142.
Mansle, 63, 116.
Mantes, 73, 86, 109, 110.
Mantry, 117, 123.
Marans, 66.
Marché-le-Pot, 114, 165.
Marché-Neuf, 45, 76, 86.
Marckolsheim, 91, 160.
Mareuil *(Vendée)*, 66.
Mariembourg, 167, 168.
Marle, 111, 167.
Marmande, 41.
Marolles, 71.
Marquion, 49.
Marquise, 79, 80.

M

Mars-la-Tour, *page* 129.
Marseille *(Bouches-du-Rhône)*, 125.
Marseille *(Oise)*, 78.
Martigné, 71.
Martigny *(Vosges)*, 105.
Maslay-le-Petit, 98.
Massay, 148, 151.
Masseré, 148, 149.
Massoulie (La), 64.
Maubert-Fontaine, 167, 168.
Maubeuge, 167.
Mauzé, 155.
Mayenne, 71, 153, 168.
Mayet-d'Ecole, 89.
Mazet (Le), 107.
Meaux, 128, 129, 156.
Mehun-sur-Yèvre, 70.
Melun, 56, 98, 106, 112, 118, 127, 129.
Menars, 62.
Mende, 127.
Ménil-Amelot (Le), 110, 132.
Ménil-au-Zouf (Le), 74.
Ménil-Broust (Le), 71.
Ménil-Flin, 90.
Menin, 115.
Mer, 62.
Merey, 59, 60.
Mery-sur-Seine, 138.
Meslay, 111, 112.
Mesle-sur Sarthe (Le), 71.
Metz, 129, 131, 140, 159.
Meulan, 85, 86, 109, 110.
Meximieux, 123.
Meyenheim, 92.
Mèze, 137.
Mezel, 97.
Mézières, 132, 133.
Mielan, 161.
Minières (Les), 62, 63.
Mionas, 83.
Mirambeau, 65.

M

Mirande, *page* 161.
Mirebeau, 58.
Mirecourt, 85, 104.
Miribel *(Ain)*, 123.
Moere (La), 66.
Moisey, 58.
Moissac, 42.
Moisselles, 78, 113.
Moncontour, 88.
Mondelange, 131.
Mondesir, 61, 147.
Mondrainville, 74.
Monnoye, 163.
Mons, 167.
Montaigu *(Vendée)*, 66, 67.
Montargis, 119.
Montastruc *(Gers)*, 42.
Montauban *(Ille-et-Vil.)*, 72.
Montauban *(Tarn-et-Garonne)*, 41, 149.
Montbard, 58, 98.
Montbazon, 62.
Montbeillard, 56.
Montbert, 42.
Montbrison, 90, 91, 135.
Mont-de-Marsan, 53.
Montdidier, 46, 47.
Mont-d'Or, 91.
Montelimart, 125.
Montet-aux-Moines (Le), 137.
Montferrat, 96.
Montiéramé, 55.
Montigny, 85, 101.
Montlandon, 141.
Montlieu, 63.
Mont-Luçon, 137, 138.
Mont-Luel, 123.
Mont-Marault, 137.
Montmédy, 134.
Montmeillant, 83.
Montmirail, 129.
Montpellier, 136, 137.
Montpont, 64.

M

Montreuil-sur-mer, *pag.* 78, 79, 80.
Mont-sous-Vaudrey, 58, 100.
Monvert, 50.
Mordelles, 169.
Moreilles, 66, 67.
Moreuil, 46.
Morez, 101.
Morlaix, 73, 74.
Mormant, 55, 121, 138.
Mornas, 125, 136.
Mortagne *(Orne)*, 71, 74.
Mortagne *(Vendée)*, 68.
Mortain, 75.
Morterol *(Haute-Vienne)*, 148.
Mortfontaine *(Oise)*, 92.
Morvillette, 73.
Motte-Bayenghem (La), 79.
Motte-Beuvron (La), 147, 148.
Motte-Landron (La), 41.
Mouchard, 59, 123.
Moulineaux, 45, 76, 77.
Moulins, 88, 120, 121, 137.
Moult, 77, 86.
Moux, 150.
Mouzon, 102, 133, 134.
Moyen, 105.
Moyenvic, 140, 159.
Mucidan, 64.
Mulhausen, 57, 61, 92.
Mure (La), 95.
Muron, 155.
Mussy-sur-Seine, 57, 122.
Muy (Le), 126.
Muzillac, 67.

N

Nampont, 78, 80.
Nancy, 51, 105, 139, 141, 157, 158.
Nangis, 55, 121, 122, 138.
Nanterre, 85, 109, 110.
Nantes, 66, 142, 143.
Nanteuil, 92, 110, 132.

N

Nantua, *page* 69.
Narbonne, 137, 150.
Navailles, 146.
Nègres (Les), 63.
Nemours, 119.
Neuf-Brisach, 91, 160.
Neufchâteau, 101, 104, 165.
Neufchâtel *(Sarthe)*, 43.
Neufchâtel *(Seine-Inférieure)*, 47, 48, 93.
Neuilly-sur-Marne, 129.
Neustadt, 160.
Neuve-Saint-Amand, 163.
Neuville (La) *(Haute-Marne)*, 85.
Neuvy-sur-Loire, 119, 126.
Nevers, 120.
Nice, 126.
Nider-Bronn, 140, 141.
Niort, 144, 155.
Nismes, 136, 145.
Nissan, 137.
Noailles, 78, 113.
Nogent-le-Rotrou, 44, 146.
Nogent-sur-Seine, 55, 122, 138.
Nogent-sur-Vernisson, 70, 119.
Noiremont, 113.
Noiretable, 89, 134.
Nonancourt, 44, 71.
Nonant, 44, 45.
Nouan-le-Fuzelier, 148.
Norges-le-Pont, 101.
Nouvion, 78, 80.
Noyal, 72.
Noyon, 81, 165, 166.
Nozay, 143.
Nuaillé, 155.
Nuits, 69, 122.

O

Obernheim, 159.
Omonville, 94.
Ondres, 53.
Orange, 125.
Orbeval, *pages* 82, 128.
Orbey, 92.
Orchamps, 58.
Orchies, 114, 115.
Orgon, 125, 136.
Origny, 81, 166.
Orléans, 62, 127, 147.
Ormes (Les), 62.
Ornans, 60.
Orogne, 53.
Orsay, 170.
Orthès, 54.
Ostheim, 61, 91.
Oudon, 142.
Oulchy-le-Château, 132.
Oulme, 144.

P

Pacaudière (La), 120.
Pacé, 72.
Pacy, 73, 86.
Paillasse (La), 124.
Pain-Bouchain, 120.
Palisse (La), 120, 121.
Palissons (Les), 64.
Palud (La), 125, 135.
Panfou, 98, 118.
Paris, 54, 61, 71, 76, 85, 92, 99, 128, 129.
Paroy, 128, 157.
Passage (Le), 66.
Pau, 54, 146.
Pauvre, 133.
Péage-de-Roussillon (Le), 124
Pélacoy, 149.
Périers, 52.
Périgueux, 64.
Pernes, 103.
Péronne, 46, 114, 115, 165.
Perpignan, 150.
Péruse (La), 116.
Pétignac, 63.

P

Peyrac, *page* 149.
Peyrehorade, 54.
Peyrolles, 97.
Pezenas, 137.
Pezou, 163.
Phalsbourg, 130, 140, 157, 158, 159.
Philippeville, 111, 133, 168.
Picquigny, 79.
Pierre-Buffière, 148.
Pierre-Écritte, 118.
Pierrefitte, 146, 161, 162.
Pierre-Percée, 137.
Pin (Le), 125.
Piney, 56.
Pithiviers, 127.
Plaisance *(Gers)*, 146.
Plelan, 169.
Plestin, 74.
Ploermel, 153, 169.
Plombières, 59, 151.
Pointe-Saint-Sulpice (La), 42.
Poitiers, 62.
Poix, 47, 78.
Poligny, 100, 123.
Pommereval, 93.
Pomponne, 129.
Pons, 65, 66.
Pont-à-Marcq, 114, 115.
Pont-à-Mousson, 139, 140.
Pontarion, 107.
Pontarlier, 60.
Pont-à-Tressin, 115.
Pont-Audemer, 77, 109.
Pont-au-Mur, 108.
Pontchartrain, 71, 73, 154.
Pont-Château, 66.
Pont-d'Ain, 69, 123.
Pont-de-Beauvoisin, 83.
Pont-de-Pany, 100.
Pont-de-Rodes, 149.
Pontgand, 88.
Pont-Gibaud, 108.

P

Pont-Guillemet, *page* 169.
Ponthierry, 99, 106, 119.
Pont-l'Evêque, 77.
Pontivy, 88, 169.
Pontoise, 76, 93, 94, 108.
Pontons, 53.
Pontorson, 75, 87.
Pontou (Le), 73.
Pontreau, 116.
Pont-Royal, 125.
Pont-Saint-Esprit (Le), 135, 136.
Pont-Saint-Hilaire, 41.
Pont-Salomon, 90.
Pont-Sainte-Maxence, 114, 165.
Pont-sur-Allier, 89, 135.
Pont-sur-Seine, 55, 122, 138.
Pont-sur-Yonne, 98, 118.
Porentruy, 56.
Port-à-Binson, 128, 157.
Port-la-Vallée, 143.
Port-Louis, 153.
Port-Sainte-Marie, 41.
Port-Saint-Ouen, 109, 110.
Port-sur-Saone, 55.
Port-Vendre, 150.
Poteau (Le), 52.
Pougues, 120.
Pouilly, 120.
Poux (Le), 107.
Pouxeux, 92.
Prauthoy, 101.
Prez-en-Pail, 71.
Privas, 152.
Provins, 55, 122, 138.
Pugère (La Grande), 126.
Puiseux *(Oise)*, 78, 113.
Puits-la-Lande, 119.
Puttelange, 129, 130.
Puy (Le), 90.
Puyoo, 54.

Q

Quesnoy (Le), 166.

Q

Queue (La), *page* 71.
Quevauvillers, 47.
Quievrain, 165.
Quimper, 67, 153.
Quimperlé, 67, 153.
Quingey, 58, 123.
Quinson, 97.

R

Rabasteins, 161.
Ragoneau, 65.
Rambervillers, 105.
Rambouillet, 141, 153, 154, 163, 170.
Raon-l'Étape, 91.
Rastadt, 160.
Recologne, 59.
Recousse (La), 80.
Regmalard, 43, 73.
Reignac, 63.
Reims, 81, 132, 133.
Remiremont, 92, 151.
Rennes, 72, 143, 154, 169.
Réole (La), 41.
Rethel, 132, 133.
Rhinzabern, 160.
Ribay (Le), 71.
Ribecourt, 165.
Rieutort, 127.
Riez, 97.
Riom, 89.
Rive-de-Gier *(Loire)*, 90.
Rives *(Isère)*, 95, 96.
Rivière-Thibouville (La), 45, 86.
Roanne, 120, 134.
Roche (La), 92.
Roche-Bernard (La), 66, 76.
Roche-en-Berny (La), 118.
Rochefort, 66, 155.
Rochefort *(Puy-de-Dôme)*, 91.
Rochefoucauld (La), 116,
Rochelle (La), 66, 155.
Rocroy, 133, 167, 168.

R

Roc-Saint-André, *page* 169.
Romans, 96.
Roquefort, 52, 146.
Rorbach *(Moselle)*, 130, 140.
Rorbach *(Sarre)*, 131.
Rosiers (Les), 143.
Rosporden, 67, 153.
Roudun, 143.
Roue (La), 45, 112.
Rouen, 47, 76, 87, 94, 108, 109, 110.
Roulans, 60.
Roulet (Le), 63.
Roupy, 46, 166.
Rourebeau, 96.
Rousbrugge, 103.
Rousses (Les), 101.
Rouvray, 99, 100, 118.
Rôville, 105.
Roye, 47, 114, 165.
Rozières-en-Haye, 51, 139.
Ruffec, 63.
Rumilly, 83.

S

Sablé, 112.
Sailleraye (la), 142.
Sailly, 114.
Saintes, 66, 116, 145.
Salbris, 148.
Salces, 150.
Salins, 58, 59, 60.
Salvagny, 121.
Samer, 79, 80.
Samoigneux, 102.
Sarrebourg, 157, 159.
Sarrebruck, 130, 131.
Sarreguemines, 130.
Sarrelouis, 130, 131, 158.
Saudron, 56, 139.
Saudrupt, 157.
Saula, 41, 42.
Saulce (La), 95, 96.

S

Saulieu, *pages* 58, 118.
Saulx *(Haute-Saone)*, 59.
Saumur, 143.
Sauviat, 107.
Saverne, 140, 158, 159.
Savigné, 44.
Schelestat, 61, 91, 159.
Sedan, 102, 133, 134.
Séez, 43, 44.
Seilhac, 50.
Semur, 58, 100.
Senecey, 119, 122.
Senlis, 92, 114, 165.
Sens, 98, 118.
Septeuil, 73.
Serverette, 127.
Seurre, 58.
Sierentz, 57.
Sigean, 150.
Sillery, 81.
Sisteron, 96.
Sivry-sur-Meuse, 102.
Six, 90.
Soissons, 46, 110, 132.
Solgne, 159.
Solre-le-Château, 111.
Somme-Vesle, 82, 128.
Sorgues, 125.
Sorigny, 62.
Souchez, 50.
Souchons (Les), 95.
Souillac, 149.
Souvigny, 137.
Spincourt, 82.
Stenay, 102, 133, 134.
Strasbourg, 61, 158, 159, 160.
Stutzheim, 158.
Suette, 112, 142.
Sultz, 160.
Surgères, 155.
Suzennecourt, 55.
Saint-Albin *(Saone-et-Loire)*, 119, 122.

S

Saint-Amand *(Nord)*, *pages* 114, 168.
Saint-Amour, 123.
Saint-Andiol, 125, 136.
Saint-Aubin *(Gironde)*, 65.
Saint-Aubin *(Meuse)*, 51, 157.
Saint-Aubin-du-Cormier, 168.
Saint-Avit, 108.
Saint-Avold, 109, 131, 158.
Saint-Ay, 62.
Saint-Barthélemy-de-l'Estra, 89.
Saint-Brieux, 72.
Saint-Bris *(Yonne)*, 99, 118.
Saint-Canat, 125.
Saint-Chamond, 90.
Saint-Chély, 127.
Saint-Côme, 44.
Saint-Denis *(Orne)*, 71.
Saint-Denis *(Seine)*, 76, 78, 79, 93, 94, 108, 113.
Saint-Denis-d'Orques, 142.
Saint-Diey, 91.
Saint-Dizier, 85, 157.
Saint-Émilan, 118.
Saint-Étienne-du-Bois, 90.
Saint-Étienne *(Loire)*, 91, 123.
Saint-Florent, 151.
Saint-Florentin, 98.
Saint-Flour, 127.
Saint-Fons, 124.
Saint-Genis *(Charente-Inférieure)* 65.
Saint-Genix *(Ain)*, 70.
Saint-Georges-de-Rognains, 119, 123.
Saint-Georges-sur-Loire, 142.
Saint-Geours, 53.
Saint-Gérand-le-Puy, 120, 121.
Saint-Germain-de-Joux, 69.
Saint-Germain-en-Laye, 85, 109, 110, 169.
Saint-Germain-l'Espinasse, 120.
Saint-Gervasy, 136, 145.

S

Saint-Hermand, *pages* 67, 68.
Saint-Hilaire *(Charente-Inférieure)*, 145.
Saint Hilaire-du-Harcouet, 75.
Saint-Hippolyte, 66.
Saint-Imbert, 120.
Saint-Jean-d'Angely, 144, 145.
Saint-Jean-Day, 86.
Saint-Jean-de-Luz, 53.
Saint-Jean-des-Murgers, 73.
Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, 128, 156.
Saint-Jory, 149.
Saint-Junien, 116.
Saint-Just *(Oise)*, 47, 79.
Saint-Just-en-Chevalet, 134.
Saint-Laurent *(Jura)*, 100, 101.
Saint-Laurent-des-Mûres, 83, 94, 95.
Saint-Léger, 118, 119.
Saint-Léonard, 107.
Saint-Lo, 86, 87.
Saint-Louis, 57, 160.
Saint-Ludan, 61.
Saint-Maixent, 144.
Saint-Malo, 75, 154, 169.
Saint-Marc-sur-Seine, 57, 122.
Saint-Marcellin, 96.
Saint-Mars-la-Bruyère, 141.
Saint-Martin-d'Estréaux, 129.
Saint-Maurice *(Orne)*, 71.
Saint-Maurice *(Vosges)*, 92.
Saint-Médard, 64.
Saint-Mihiel, 51, 102.
Saint-Omer, 50, 79, 80.
Saint-Pardoux *(Corrèze)*, 149.
Saint-Pardoux *(Gironde)*, 64, 65.
Saint-Parre-les-Vaudes, 57, 122.
Saint-Paul-de-Durance, 97.
Saint-Pierre-de-Plesguen, 88, 154.
Saint-Pierre-le-Moutier, 120.

S

Saint-Pol *(Pas de Calais)*, *pages* 50, 103.
Saint-Porchaire, 66.
Saint-Pourçain, 88, 89.
Saint-Quentin, 46, 81, 166.
Saint-Rambert *(Loire)*, 124.
Saint-Remy, 136.
Saint-Sauveur *(Hautes-Pyrénées)*, 146.
Saint-Sauveur *(Haute-Saône)*, 57, 59.
Saint-Seine, 57, 98, 122.
Saint-Servan *(Ille-et-)*, 88.
Saint-Sever *(Calvados)*, 74.
Saint-Symphorien-de-Lay, 120.
Saint-Symphorien-d'Ozon, 124.
Saint-Thibault-de-Coux, 83.
Saint-Thiébault *(Haute-Marne)*, 101.
Saint-Thurien, 89, 134, 135.
Saint-Valery, 47, 48.
Saint-Vallier, 124.
Saint-Vit *(Doubs)*, 58.
Sainte-Gauburge, 44.
Sainte-Marie-aux-Mines, 91.
Sainte-Maure, 63.
Sainte-Menehould, 82, 128.
Sainte-Mère-Eglise, 86.

T

Tain, 124.
Talmas, 103, 113.
Tarare, 129.
Tarascon *(Bouches-du-Rhône)*, 156.
Tarbes, 54, 146, 161, 162.
Tartas, 53.
Tassenière, 117.
Tavey, 60.
Teterchen, 131.
Temple (Le), 46.
Thiers, 89, 135.

T.

Thil-le-Châtel, *page* 104.
Thilliers (Les), 76, 94, 108.
Thionville, 138, 144.
Thiviers, 64.
Tillières, 71.
Tinques, 50.
Tocqueville, 48.
Tonneins, 41.
Tonnerre, 98.
Tôtes, 94.
Toul, 105, 139, 157.
Toulon, 125, 162.
Toulouse, 42, 149, 161.
Tour-du-Pin (La), 83.
Tournay, 115, 168.
Tournus, 119, 122.
Tours, 45, 62, 68, 84, 112, 143, 163.
Tourves, 126.
Toury, 61, 127, 147.
Trelon, 167.
Tremilly, 56, 139.
Tricherie (La), 62.
Triel, 85, 109, 110.
Troarn, 77.
Trois-Maisons (Les), 56.
Trois-Volets (Les), 68, 143.
Troyes, 55, 56, 57, 82, 99, 122.
Troyon, 102.
Tulle, 50.
Tullins, 96.

U

Uberhernn, 158.
Uchau, 136.
Uzerche, 50, 149.

V

Vaiges, 142.
Val-de-Suzon, *pages* 57, 98, 122.
Valence (*Drôme*), 96, 124.
Valenciennes, 165, 166, 167, 168.
Valiguières, 136.
Valines, 48.
Valognes, 86.
Vandeuvre, 55.
Vannes, 67, 169.
Varades, 142.
Varennes (*Allier*), 120.
Vatan, 148.
Vatry, 82.
Vattay (La), 101.
Vaubadon, 86.
Vaucouleurs, 101, 139.
Vaudreuil (Le), 109.
Vaurains, 110.
Vayre, 90, 127.
Velaine, 139, 157.
Vendôme, 163.
Verdun, 82, 102, 128.
Vermanton, 99, 118.
Verneuil, 71, 74.
Verneuse, 45.
Vernon, 109, 110.
Verpillière (La), 83, 95.
Verrières de France, 60.
Versailles, 71, 141, 153, 154, 163, 169, 170.
Verte-Feuille, 110, 132.
Vert-Galant (Le), 47.
Vervins, 111.
Vesaignes, 55.
Vesoul, 55, 59.
Veuves, 62.
Vezins, 68.
Vic-en-Bigorre, 146.
Vichy, 89, 121.
Vicnau, 161.
Vidauban, 126.
Vienne (*Isère*), 124.
Vierzon, 70, 148.
Vieux-Brisach, 91.

V

Vieux-Maisons, *page* 129.
Vignory, 85.
Vihiers, 68.
Ville-au-Brun (La), 148.
Villedieu-du-Perron (La), 144.
Villedieu-les-Poêles, 74, 75.
Villefranche, 150.
Villejuif, 99, 106, 119.
Villemontois, 134.
Villeneuve (La) *(Creuse)*, 107, 108.
Villeneuve-de-Marsan, 146.
Villeneuve *(Char.-Inférr.)*, 144.
Villeneuve-la-Guiard, 98, 99, 118.
Villeneuve-les-Couvers, 98.
Villeneuve-Saint-Georges, 97, 98, 118.
Villeneuve-sur-Allier, 120.
Villeneuve-sur-Vannes, 98, 99.
Villeneuve-sur-Verberie, 92, 165.
Villeneuve-sur-Yonne, 98, 118.
Villepinte *(Aude)*, 150.
Villers-Bretonneux, 46.
Villers-Cotterets, 110, 132.
Villevallier, 98, 118.
Villotte, 51.
Vire, 74, 75.
Vitré, 72.
Vitry-sur-Marne, 157.
Vitteaux, 58, 100.

V

Vivonne, *page* 62.
Vizille, 95.
Void, 101, 102, 157.
Voiron, 96.
Voisage, 140.
Voray, 59.
Voreppe, 95, 96.
Voué, 82.
Vouziers, 133.

W

Wantzenau (La), 160.
Waquet (Le), 115.
Wasselonne, 158, 159.
Wavignies, 79.
Wiltheim, 158.
Wissembourg, 160.

X

Xertigny, 151.

Y

Ypres, 116.
Ypreville, 109.
Yrun, 53.
Yvetot, 47, 109.

FIN DE LA TABLE.

ENVIRONS
Marseille
Noiremont
le Vert-Galant
Croisy
Gournay en Bray
Beauvais
la Forge-Feret
Bourg-Baudouin
la Houssoye
Etrepagny
Ecouis
Noailles
le Vaudreuil
Gisors
les Thilliers
Chars
Seine F.
Magny
Beaumont
Gaillon
Vernon
le Bordeau de Vigny
Bonnieres
Pontoise
Meulan
Pacy
Mantes
Triel
Eure R.
Septeuil
S. Germain en Laye
Anet
la Queue
Versailles
Nonancourt
Houdan
Marolles
Pont Chartrain
Coignieres
Dreux
Orsay
Rambouillet
Morvillette
Epernon
Chateauneuf en Thimerais
Maintenon
Arpajon
Dourdan
Courville
Ablis
Etrechy
Chartres
Etampes
Eure R.
Mondesir
Angerville
la Bourdiniere
Malesherbe
Toury
Bonneval
Artenay

TD 10767

U. C. BERKELEY LIBRARIES
C051403188